

ENSEMBLE
POUR UN QUÉBEC
PLUS GRAND

CONSEIL GÉNÉRAL
DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC
4-5-6 MAI 2012

CAHIER DU
PARTICIPANT



MOT DU PREMIER MINISTRE ET CHEF DU PLQ



Chers amis,

J'éprouve toujours un réel plaisir à prendre part à nos Conseils généraux, tribune par excellence des militants où sont débattues des résolutions qui influencent concrètement plusieurs choix importants du gouvernement.

En ce sens, je salue le formidable travail de réflexion des militants qui, à la lumière des résolutions proposées, porte le sceau de l'engagement dans le présent et l'avenir. Il faut rappeler qu'en plus de discuter de propositions à caractère politique et régional, nous complèterons comme prévu l'adoption de la résolution-cadre du Congrès des membres d'octobre dernier, fruit d'une longue démarche de consultation organisée par la Commission politique. En somme, ce sont des travaux élaborés par des militants qui définiront le nouveau programme politique pour le PLQ.

Afin de prendre la pleine mesure des choix que nous devons faire pour l'avenir, il faut comprendre l'état actuel des lieux et voir le chemin que nous avons dû parcourir pour y arriver. D'abord, le Québec va mieux qu'à notre arrivée au pouvoir. L'économie québécoise est plus solide malgré la crise mondiale que nous avons traversée; notre rigueur budgétaire est louangée par les plus grandes agences internationales de notation; nos choix environnementaux ont fait du Québec un modèle pour tous ses voisins; l'augmentation actuelle du nombre de naissances renverse des décennies de décroissance; l'atteinte de la parité depuis 2011 confirme qu'il n'y a jamais eu autant de femmes dans les plus hautes instances de l'État; les lois qui protègent l'intégrité de nos institutions publiques n'ont jamais été aussi sévères que maintenant. Bref, nos perspectives sont meilleures qu'avant.

Évidemment, tout n'est pas parfait. Face à de grands défis, les choix que nous faisons sont rarement faciles, quelques fois impopulaires, mais toujours fondés sur la responsabilité que nous portons face aux prochaines générations. Avec des projets au potentiel gigantesque comme le Plan Nord, des idées ambitieuses comme le plan 2011-2020 sur les véhicules électriques, des investissements prévoyants comme ceux engagés en éducation, en recherche et en innovation, ou des initiatives comme la négociation d'un accord économique entre le Canada et l'Union européenne pour ouvrir à nos exportations un marché de 500 millions de consommateurs, nous disposons de bases solides qui, complétées par vos nouvelles idées, nous permettront d'envisager ensemble un Québec plus grand.

Bon Conseil !

Jean Charest

MOT DU PRÉSIDENT DU PLQ



Chers amis,

Merci pour le temps que vous consacrez et pour les idées que vous apportez au Parti libéral du Québec. Encore une fois, lors de ce nouveau Conseil général, vos échanges bonifieront des résolutions de grande qualité.

Nous connaissons depuis longtemps le courage et la détermination qui définissent notre chef et premier ministre, M. Jean Charest. C'est également la marque de l'équipe avec laquelle il dirige le gouvernement.

C'est cette même assurance que je reconnais dans nos idées et nos débats au PLQ. Il n'est pas surprenant de retrouver régulièrement une relation directe entre les choix du gouvernement et les résolutions adoptées dans nos congrès et conseils généraux au cours desquels nous renouvelons notre pensée.

Depuis 145 ans, notre histoire et celle du Québec sont intimement liées. Et aujourd'hui, grâce à vous, nous poursuivons notre œuvre de changement.

C'est lors d'un Conseil général, en 2008, portant notamment sur une occupation responsable de notre territoire, que Jean Charest a dévoilé pour la première fois sa vision d'un grand projet pour le Québec. Un projet porteur d'un gigantesque potentiel pour assurer l'avenir de notre développement et surtout, celui des générations qui nous suivront : le Plan Nord.

Aujourd'hui, il s'agit d'un projet en marche. Le 11 novembre dernier, plus de 750 scientifiques provenant de 41 pays ont signé une lettre d'appui au premier ministre du Québec concernant le Plan Nord. Ils ont noté notamment ce qui suit : « Votre gouvernement a donné le coup d'envoi à l'un des projets de développement durable et de protection de l'environnement les plus ambitieux en Amérique du Nord, un projet ayant le potentiel de servir de modèle pour le monde entier. »

Voilà une marque de reconnaissance qui s'adresse aussi à vous. Cet exemple rappelle, de belle façon, qu'il y a une part de nous dans les plus grandes avancées qui mènent présentement le Québec vers un avenir plus grand.

Bon Conseil général !

Marc Tanguay

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE



Chers amis,

Il me fait grandement plaisir de compléter avec vous en ce jour la longue réflexion que nous avons débutée l'année dernière et qui nous a mené aux quatre coins du Québec. C'est avec enthousiasme et dynamisme que nous bouclerons, ici à Victoriaville, la boucle de cette résolution-cadre et aurons ainsi en mains le nouveau programme politique du PLQ.

Notre économie se porte bien, mais nous aurons des choix à faire pour assurer son ouverture et sa durabilité, cela afin d'offrir à nos enfants un avenir meilleur.

Ce seront à même les idées, résolutions et aspirations débattues en ce jour que seront puisées les éléments de notre prochaine plateforme électorale. Ce sera à même ces idées, résolutions et aspirations que nous ferons ensemble un Québec plus grand.

À tous, bons débats!

Saul Polo

ENSEMBLE
POUR UN QUÉBEC
PLUS GRAND

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- HORAIRE
- CONFÉRENCIER
- SUR LE WEB



HORAIRE

VENDREDI 4 MAI 2012

.....

- 16 h 00 Ouverture de l'inscription
- 17 h 30 Affaires internes (huis clos)
- 19 h 00 Ouverture du Conseil général
- Allocution de **Marc Tanguay**, président du Parti libéral du Québec
- 19 h 20 Allocution de **Jean Charest**, chef du PLQ et premier ministre du Québec
- Cocktail du président

SAMEDI 5 MAI 2012

.....

- 7 h 30 Ateliers d'organisation (huis clos)
- 9 h 00 Présentation de **Louis J. Duhamel**
Associé, Leader des services de consultation aux sociétés privées, Québec-Centre
Samson, Bélair / Deloitte & Touche
- 10 h 00 Période d'étude des résolutions à caractère politique et régional
- 12 h 00 Dîner thématique
- Line Beauchamp**
Députée de Bourassa-Sauvé, Vice-première ministre et ministre de l'Éducation,
du Loisir et du Sport
- Raymond Bachand**
Député d'Outremont, ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre
responsable de la région de Montréal
- 13 h 30 Période d'étude de la résolution-cadre du 31^e Congrès des membres
- 16 h 30 Remise du prix Lucienne-Saillant

DIMANCHE 6 MAI 2012

.....

- 07 h 30 Ateliers d'organisation (huis clos)
- 09 h 00 Période d'étude de la résolution-cadre du 31^e Congrès des membres
- 11 h 30 Allocutions de clôture
- Saul Polo**, président de la Commission politique
- Kevin-Alexandre Lavoie**, président de la Commission-Jeunesse
- Jean Charest**, chef du PLQ et premier ministre du Québec
- Levée de l'assemblée

BIOGRAPHIE DE NOTRE CONFÉRENCIER



Louis J. Duhamel

Associé,

*Leader des services de consultation
aux sociétés privées, Québec-Centre
Samson, Bélair / Deloitte & Touche*

Louis J. Duhamel jouit d'une solide expérience de vingt ans d'expérience en analyse des grands enjeux économiques québécois. Il est entre autres l'instigateur d'une série d'études portant sur les défis des entreprises face à la Chine en consultation. Il a codirigé l'étude Deloitte sur l'avenir du secteur manufacturier au Québec.

Au cours de sa carrière, monsieur Duhamel a notamment œuvré auprès de ses clients en accompagnement stratégique, en planification d'affaires, en gouverne d'entreprises, ainsi qu'en développement international. Monsieur Duhamel possède une grande expertise des moyennes entreprises et institutions et les conseille sur le plan de leur orientation stratégique, leur développement et leur gouvernance.

Monsieur Duhamel est détenteur d'un MBA en gestion internationale de la Schiller International University et possède également des baccalauréats en Marketing et en Communications de l'Université Concordia à Montréal. Il est depuis 2006 diplômé et certifié de l'École supérieure de régie d'entreprises de l'Institut des administrateurs de sociétés et est détenteur de la désignation professionnelle IAS.A.

Monsieur Duhamel préside le comité manufacturier de la Fédération des chambres de commerce du Québec et est actuellement administrateur d'Olympiques spéciaux Québec et d'Écotech Québec. Il a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec, de la Banque de développement du Canada où il a présidé les comités « ressources humaines et rémunération » et « caisse de retraite », de Réseau Capital, du chapitre québécois de l'Institut des administrateurs de société, et de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal. Il a aussi agi comme président du conseil d'administration de la société Eureka Lighting, de Industries Aciflex, de la Fondation de l'Hôpital de réadaptation Lindsay et du Théâtre de la LNI. Il a aussi agi en tant que président du comité consultatif de la société «Gentec ».

ENSEMBLE PARTOUT



plq.org

Suivez **@LiberalQuebec**
sur Twitter pour connaître
et commenter
l'actualité politique
au Québec. Aussi, débattre
au Conseil général
sur écran en plénière.
#CGPLQ

Le PLQ est le premier
et le seul parti politique
au Québec s'être doté
d'une application mobile
pour les appareils Apple
iPhone, iPad et iPod touch.
Gratuit au **plq.org/iphone**
Bientôt sur **Android...**

twitter



App Store



facebook

Pour visionner des
publicités du PLQ,
des vidéos promotionnelles,
des entrevues
exclusives,
sélectionner la chaîne
officielle Youtube au
/partiliberalduquebec

You Tube



ANDROID

Devenez fan
de la page Facebook
de Jean Charest,
ainsi que de celle
du PLQ au
facebook.com/j.charest
facebook.com/LiberalQuebec

Google +



Cont@ct PLQ

Fidèle à son habitude,
le PLQ diffusera
l'intégralité
du Conseil général
en direct sur le web
via le portail Ustream
sur le site Internet
plq.org

USTREAM



skype

Abonnez-vous au Contact,
une infolettre diffusée
régulièrement dans laquelle
on retrouve une grande
quantité d'informations
sur notre univers politique.
Inscrivez-vous au
plq.org



ENSEMBLE
POUR UN QUÉBEC
PLUS GRAND



**RÉSOLUTIONS
À CARACTÈRE POLITIQUE
ET RÉGIONAL**



RÉSOLUTION 1

.....

POURUIVRE ET METTRE À JOUR LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU SECTEUR MANUFACTURIER

ATTENDU QUE l'industrie manufacturière est névralgique pour le Québec, car elle représente 16% du PIB, 12% des emplois et 90% des exportations internationales de biens;

ATTENDU QUE la conjoncture du secteur manufacturier a grandement changée au courant des dix dernières années (appréciation d'environ 60% du dollars canadien, augmentation des importations en provenance des pays émergents, ralentissement économique aux États Unis, etc.) et qu'une politique manufacturière structurant les différents programmes de soutien gouvernementaux s'avérerait nécessaire;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a été la première juridiction en Amérique du Nord à se doter d'un Plan d'action en faveur du secteur manufacturier et que celui-ci annonçait des actions totalisant près de 4 milliards de dollars entre 2005-2006 et 2011-2012;

ATTENDU QUE ces diverses mesures ont eu un effet indéniable sur les manufacturiers québécois qui ont traversé la récente crise avec plus de souplesse et de résilience que partout ailleurs en Occident;

ATTENDU QUE plusieurs autres juridictions, voyant leur industrie manufacturière décliner, ont depuis commandé des études et des stratégies pour s'attaquer à ce problème (Royaume-Uni en 2010, France en 2010, États Unis en 2011);

ATTENDU QUE les tendances lourdes ayant justifié le Plan d'action du gouvernement du Québec sont toujours bien présentes et que certaines s'accroissent.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec réitère son soutien à l'industrie manufacturière en renouvelant les fonds qui étaient initialement dévolues au Plan d'action en faveur du secteur manufacturier et en mettant à jour ce dernier afin de l'adapter aux nouvelles réalités du secteur manufacturier québécois.

COMMISSION POLITIQUE

RÉSOLUTION 2

MODERNISER ET OPTIMISER LA STRUCTURE DE L'INNOVATION MANUFACTURIÈRE AU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'innovation est la pierre angulaire de l'industrie manufacturière québécoise de demain, car elle sera composée de PME spécialisées dans des niches, exportant à des consommateurs spécifiques situés aux quatre coins du monde, des produits à très haute valeur ajoutée résultant de recherche et développement;

ATTENDU QUE les premières étapes du processus d'innovation technologique sont parsemées d'obstacles, principalement la rareté du capital de risque et le large fossé existant entre les besoins du marché et l'offre technologique des milieux académiques guidés par leurs propres intérêts de recherche fondamentale;

ATTENDU QUE pour maximiser l'utilisation des fonds publics et optimiser le soutien à l'industrie manufacturière, il est nécessaire de rationaliser et de coordonner la multitude d'organisations publiques et parapubliques visant à aider les entrepreneurs dans leur besoin d'innovation, car ces dernières offrent généralement des services qui se recoupent (test de performance) tout en négligeant certains autres (développement de produit, essaimage d'entreprises et production de courtes-séries) ou se limitent à faire le pont avec des milieux académiques souvent déconnectés des besoins du marché;

ATTENDU QU' au Québec, seul l'Institut National d'Optique (INO) offre aux entrepreneurs manufacturiers la gamme complète d'outils d'accompagnement couvrant la totalité du cycle d'innovation (de la preuve de concept jusqu'à la production de courte-série en passant par le développement de produit, le prototypage, les tests de performance, l'essaimage d'entreprises, le financement et la commercialisation) dans son champs de recherche transversal (l'optique/ photonique), cela en collaboration, mais sans être à la remorque, des milieux académiques;

ATTENDU QUE le recours à ce type de centres de recherche polyvalent est privilégié en Allemagne (réseau Fraunhofer-Gesellschaft), et probablement prochainement en Angleterre et au Canada (depuis la publication du rapport Jenkins), surtout que ce type d'OSBL est financé principalement par les revenus tirés de ses activités et ses brevets;

ATTENDU QUE plusieurs organisations existantes pourraient aisément étendre leur gamme d'outils d'accompagnement pour couvrir la totalité du cycle d'innovation dans des champs de recherche transversaux névralgiques pour le Québec, notamment la génomique (GénomeQuébec), la nanotechnologie (NanoQuébec) et la microfabrication (CRIQ);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté de nombreux outils pour aider l'industrie manufacturière à effectuer sa modernisation et que l'un d'entre eux, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation devra être renouvelé et bonifié en 2013;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a nommé Julie Payette comme déléguée scientifique aux États Unis.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Dans sa prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement du Québec crée un projet pilote visant à outiller et moderniser la structure et le mandat des centres de recherche névralgiques pour l'industrie manufacturière du Québec, notamment : GénomeQuébec, NanoQuébec et le CRIQ.
- 1.1 Chacun de ces centres de recherche devra offrir aux entrepreneurs québécois la gamme complète de services d'accompagnement pour couvrir la totalité du cycle d'innovation dans leur domaine de recherche respectif (de la preuve de concept jusqu'à la production de courte-série en passant par le développement de produit, le prototypage, les tests de performance, l'essaimage d'entreprises, le financement et la commercialisation);
- 1.2 Chacun de ces centres de recherche devra adopter une stratégie d'accompagnement personnalisée et de suivi rigoureux, semblable à celle de l'Institut National d'Optique ayant comme principe central la concrétisation d'innovations qui seront des succès commerciaux;
- 1.3 Chacun de ces centres de recherche pourra utiliser les innovations technologiques provenant des universités, mais pourra également développer lui-même les innovations technologiques nécessaires pour combler les besoins du marché;
- 1.4 Chacun de ces centres de recherche devra conserver sa vocation sans but lucratif, mais la majeure partie de ses revenus devra provenir à terme de ses activités et de ses brevets;
- 1.5 Dans l'éventualité où ces centres de recherche génèreraient des profits, ceux-ci seront dédiés à réduire les iniquités intergénérationnelles, possiblement en étant envoyés au Fonds des générations;
2. Dans sa prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement du Québec poursuive ses efforts d'atténuation des dédoublements de structures et des recoupements de mandats des organisations publiques et parapubliques aidant les entrepreneurs dans leur besoin d'innovation en mandatant le Scientifique en chef de superviser la coordination des activités de recherche au Québec;
3. Dans sa prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement du Québec favorise la convergence technologique, le partage des bonnes pratiques et la coordination des activités de recherche en formalisant et en intégrant l'IDTEQ au bureau du Scientifique en chef et en étendant le champ d'activité de ce forum d'échange à tout le Québec;
4. Le gouvernement du Québec dote sa prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation d'un axe international.

COMMISSION POLITIQUE

RÉSOLUTION 3

SOUSTRaire LES LIVRES ÉLECTRONIQUES À LA TVQ

ATTENDU QUE l'achat d'un livre en version papier n'est pas taxé par la taxe de vente provinciale (TVQ) depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la vente de livres sous format numérique est présentement taxée par la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ);

ATTENDU QUE la vente de livres sous format numérique ne cesse de gagner en popularité, il devient important d'apporter une correction à une décision prise à un moment où le livre numérique n'existait pas sous une forme commerciale.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec modifie l'application de la taxe de vente provinciale (TVQ) afin que le livre numérique, tout comme sa version papier, ne soit plus taxée par la TVQ.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC

RÉSOLUTION 4

UNE RÉVISION PÉRIODIQUE DU CODE DU TRAVAIL

ATTENDU QUE les législations auxquelles est soumis le marché du travail n'ont pas connu une modernisation aussi rapide que celle des relations employeurs-employés qu'elles encadrent, notamment en vertu de l'évolution technologique et de cet impact sur les processus de production dans différents secteurs d'activités;

ATTENDU QU' actuellement, toute modification au Code du Travail doit suivre un processus législatif fastidieux et complexe à initier, faisant en sorte que peu de gouvernements y ont procédé au cours des dernières décennies;

ATTENDU QUE l'évolution constante du monde du travail et l'importance de cette pièce législative rendent sa mise à jour systématique souhaitable et nécessaire afin d'en assurer la pertinence;

ATTENDU QU' un mécanisme de révision périodique du code permettrait d'assurer son évolution et sa modernisation de façon à prévenir que certains articles ne tombent en désuétude et cessent de répondre aux conditions du monde du travail.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Prévoir dans le Code du travail du Québec un mécanisme permettant une révision périodique du code. Ce mécanisme :
 - 1.1. Devrait prévoir une révision automatique des dispositions du Code du travail sur une échéance donnée et connue ;
 - 1.2. Devrait permettre un examen global de la législation entourant le monde du travail afin d'en moderniser les principales dispositions, notamment afin de les adapter à l'évolution technologique ;
 - 1.3. Devrait se faire sous la responsabilité du ministre du Travail par un comité d'experts indépendants.

COMMISSION-JEUNESSE

RÉSOLUTION 5

BONIFIER LE SOUTIEN FINANCIER AUX CONJOINTS PROCHES-AIDANTS À 1000 DOLLARS PAR MOIS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir les proches-aidants, notamment par des aides financières et en instaurant prochainement un réseau des « Appuis du proche-aidant » ainsi que la ligne Info-Aidants;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec poursuit sa rigueur budgétaire afin de revenir à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014;

ATTENDU QU' il coûte aux contribuables québécois 969\$ par jour pour traiter un patient à l'hôpital, 247\$ dans un CHSLD et 70\$ pour octroyer des soins à domicile;

ATTENDU QU' au Québec 15 350 personnes agissent comme proches-aidants auprès de leur conjoint de 70 ans ou plus étant incapable de vivre seul pour des raisons de déficience intellectuelle, déficience physique ou trouble envahissant du développement.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec bonifie à 1000 dollars par mois sont aide financière aux proches-aidants dont le conjoint est âgé de 70 ans ou plus et est incapable de vivre seul pour des raisons de déficience intellectuelle, déficience physique ou trouble envahissant du développement.

COMMISSION DES AÎNÉS

RÉSOLUTION 6

.....

PROMOTION DES LOGIS INTERGÉNÉRATIONNELS

ATTENDU QUE la démographie québécoise fait en sorte la proportion d'aînés augmente rapidement et que le maintien à domicile de nos aînés comporte des avantages tant du point de vue de leur qualité de vie que pour l'ensemble de la société;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'une stratégie québécoise d'action en faveur des aînés et a mis en place des crédits d'impôts reliés aux aidants naturels;

ATTENDU QUE de nombreuses familles souhaitent que leurs parents soient à proximité afin de leur apporter du soutien et de favoriser des relations intergénérationnelles;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est engagé dans un processus de soutien aux municipalités qui se dotent de politiques, services et structures par rapport au vieillissement de la population, entre autres pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité Amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE des résidents de municipalités se voient refuser des demandes de modification de zonage pour la construction de logement intergénérationnel annexé à leur demeure;

ATTENDU QUE certaines municipalités taxent à deux reprises les édifices ayant un logement intergénérationnel qui lui est annexé.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. D'inciter les municipalités à assouplir le zonage et la fiscalité municipale afin de permettre la construction d'un logis additionnel destiné exclusivement aux membres aînés de la même famille;
2. D'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un crédit d'impôt au particulier pour la construction d'un logis intergénérationnel relié à la demeure principale.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 7

.....

S'ATTAQUER À LA DETTE : DÉDIER LA PLUS GRANDE PROPORTION DES FUTURS SURPLUS BUDGÉTAIRES AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE le budget du gouvernement du Québec atteindra l'équilibre en 2013-2014 suite à une saine gestion et à de grands efforts de rigueur budgétaire. Il importe donc au gouvernement de déterminer dès maintenant ses prochaines priorités;

ATTENDU QUE c'est par souci d'équité intergénérationnelle que le gouvernement du Québec a institué le Fonds des générations qui a pour objectif de réduire le poids de la dette à 45% du PIB d'ici 2025-2026;

ATTENDU QUE ce recours au Fonds des générations a été un des éléments principaux qui a convaincu les grandes agences de notation Moody's et Standard & Poor's du sérieux et de la détermination du gouvernement du Québec et les a poussé en 2006 à améliorer la cote de crédit du Québec;

ATTENDU QU' il y a une grande iniquité intergénérationnelle à reporter aux générations futures le remboursement d'une dette publique (et de ses intérêts) ayant été créée pour défrayer des dépenses courantes (maintenir à crédit un certain niveau de dépenses), ce qui représente actuellement 117,6 milliards de dollars, soit 35,2% du PIB ou 64% de la dette brute;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec aura néanmoins besoin de conserver une certaine marge de manœuvre dans l'allocation de ses surplus budgétaire pour faire face à d'éventuels imprévus;

ATTENDU QUE l'équité intergénérationnelle est, et devra toujours rester, une priorité du gouvernement du Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Lorsque le gouvernement du Québec dégagera des surplus budgétaires dès 2013-2014, qu'il dédie la plus grande proportion de ceux-ci au service de la dette par l'intermédiaire du Fonds des générations.

COMMISSION POLITIQUE

RÉSOLUTION 8

PROLONGER LES EFFORTS DE RIGUEUR BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE la saine gestion et les efforts de rigueur budgétaire du gouvernement du Québec permettront d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014;

ATTENDU QUE la majorité de la dette provient des dépenses courantes effectuées lors des cinquante dernières années;

ATTENDU QUE les mesures de rigueur budgétaires appliquées par le gouvernement du Québec depuis 2010 ont permis de dégager plusieurs millions de dollars sans affecter la qualité des services publics, notamment par des mesures réduisant les dépenses de publicité, de formation et de déplacement de certains organismes publics, par des efforts d'attrition du personnel d'encadrement des universités et par des interdictions d'octroi de primes ou autres rémunérations additionnelles fondées sur le rendement à des membres du personnel de direction des ministères, cabinets ministériels et de certains autres organismes publics.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec poursuive ses efforts de rigueur budgétaire en prolongeant d'une année certaines mesures adoptées en 2010, principalement celles relatives aux dépenses de fonctionnement des ministères et autres organismes publics.
- Les sommes ainsi dégagées aillent principalement à l'assainissement des finances publiques.

COMMISSION POLITIQUE

RÉSOLUTION 9

FAVORISER LA CRÉATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET ATTIRER SON ÉVENTUEL SIÈGE SOCIAL À QUÉBEC

ATTENDU QUE le Québec a compétence en matière d'environnement, même à l'international;

ATTENDU QUE le Québec se positionne sur la scène internationale comme un farouche défenseur du principe de développement durable, notamment lors de sa participation au Sommet de Copenhague;

ATTENDU QUE plus d'une centaine d'États soutiennent la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement sous l'égide de l'ONU;

ATTENDU QUE les sièges sociaux d'organisations internationales ont de grands besoins en personnel local et offrent des salaires bien supérieurs à ceux ayant cours sur le marché du travail;

ATTENDU QUE la ville de Québec est la plus appropriée pour attirer des fonctionnaires internationaux, car elle est perçue à l'étranger comme étant une ville paisible, écologique, historique et accueillante, faisant partie du patrimoine mondial de l'UNESCO en plus d'accueillir déjà des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF).

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

De demander au gouvernement du Québec :

- Qu'il soutienne vivement la création de l'Organisation Mondiale de l'Environnement;
- Qu'il mette tout en oeuvre pour que cet éventuel organisme de l'ONU s'établisse au Québec (donner les terrains et les édifices nécessaires à sa création, lui accorder d'autres avantages fiscaux, etc.).

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC

RÉSOLUTION 10

ORGANISER DES « MISSIONS PLAN NORD » POUR LES PME DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le développement industriel résultant du Plan Nord représente de grandes opportunités d'affaires pour les PME du reste du Québec;

ATTENDU QUE ces opportunités d'affaires peuvent sembler inaccessibles pour les entrepreneurs au sud du 49e parallèle étant donné les frais élevés inhérent à la grande distance à parcourir pour rencontrer d'éventuels clients et partenaires d'affaires;

ATTENDU QUE l'efficacité du modèle des missions commerciales à l'étranger a été prouvée à plusieurs reprises.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec crée un programme similaire aux missions commerciales à l'étranger, visant à permettre aux PME de toutes les régions du Québec d'effectuer à moindres coûts des missions ayant lieu dans les principaux sites du Plan Nord ;
- Plusieurs types de « Missions Plan Nord » soient organisés afin de permettre aux entrepreneurs de différents secteurs (minier, touristique, immobilier, services, etc.) d'effectuer une tournée qui soit mieux adaptée à leurs besoins spécifiques.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE
ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

RÉSOLUTION 11

ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES

ATTENDU QU' il y a des fonds d'investissement qui s'intéressent à l'achat de terres agricoles pour faire des placements passifs (défensifs) ou de la spéculation;

ATTENDU QUE ces nouveaux propriétaires n'ont pas l'intention de cultiver les terres acquises, pas plus que de faire des achats chez les fournisseurs régionaux ou d'envoyer leurs enfants à l'école du milieu, ce qui est déstructurant pour les régions;

ATTENDU QU' ils créent une distorsion ou un déséquilibre entre l'offre et la demande en influençant les prix à la hausse, ce qui est nuisible à l'agriculture pour des projets d'expansion ou de la relève agricole et au développement durable des régions;

ATTENDU QUE cette forme d'entreprise n'est pas le modèle d'entreprises agricoles que les Québécois souhaitent avoir; ils désirent plutôt conserver des fermes de types familiales;

ATTENDU QUE cela ne correspond pas au modèle d'occupation dynamique du territoire souhaité, ni au développement durable de l'économie des régions;

ATTENDU QUE nos terres agricoles sont un patrimoine collectif;

ATTENDU QUE le monde agricole et leurs représentants déplorent ce phénomène et demandent d'avoir des mécanismes de protection contre ces accaparements de terres agricoles.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec établisse des mécanismes de surveillance des transactions foncières qui pourraient compromettre l'avenir de notre patrimoine agricole collectif.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

RÉSOLUTION 12

FACILITER LE TRANSFERT GÉNÉRATIONNEL DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

ATTENDU QUE prévenir la fermeture d'entreprises matures et performantes est tout aussi important que de soutenir le développement d'entreprises naissantes;

ATTENDU QU' entre 2010 et 2020, plus de 55 000 entrepreneurs prendront leur retraite et de ce nombre 38 000 ne trouveront probablement pas de repreneurs pour leur PME et seront donc contraint de fermer leur entreprise plutôt que de la revendre;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a créé en 2011 le Fonds Relève Québec pour s'attaquer à cette problématique sous l'angle des entrepreneurs;

ATTENDU QUE la grande majorité des cédants d'entreprise décident de se départir de leur PME sans avoir établi de plan de transfert ou de succession au préalable, ce qui cause plusieurs problèmes de transition à la PME ou l'empêche simplement de trouver un entrepreneur;

ATTENDU QUE les entreprises familiales, qui constituent un noyau important de notre économie, sont fiscalement pénalisées lors du transfert de leur entreprise entre membres de la famille ou à leurs employés.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec crée un incitatif fiscal visant à couvrir une partie des frais liés au développement d'un plan de relève par les cédants d'entreprises ;
- Le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur les impôts du Québec afin que les cédants d'entreprises puissent bénéficier du même traitement fiscal lorsqu'ils vendent leur entreprise à un tiers ou à un membre de leur famille ou des employés clés de l'entreprise, à la condition qu'un plan de relève reconnu soit présenté et suivi sur une période de 3 ans.

COMMISSION POLITIQUE

RÉSOLUTION 13

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LES ÉLECTIONS SCOLAIRES

ATTENDU QU' en 1960, le Québec s'est doté d'un réseau public d'éducation primaire et secondaire pensé en fonction de principes d'universalité et de flexibilité permettant d'en assurer l'adéquation avec les besoins des Québécois de toutes les régions;

ATTENDU QUE 69 commissions scolaires au Québec disposent d'un pouvoir décisionnel au niveau local en termes d'allocation des fonds et de gestion des ressources éducatives et de services aux élèves sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE le taux de participation aux élections scolaires est très faible et qu'il est nécessaire d'apporter au processus électoral scolaire les modifications permettant d'augmenter substantiellement ce taux;

ATTENDU QUE les parents doivent s'engager davantage dans la formation de leur enfant en prenant davantage en considération les élections scolaires et le travail au niveau des conseils d'établissement.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Accroître la démocratie scolaire et l'implication des communautés locales dans la prise de décisions concernant les écoles locales en :
 - 1.1 Tenant les élections scolaires au moment de la rentrée scolaire une fois tous les quatre ans. Le scrutin pourrait être tenu par voie postale pour tous les citoyens et/ou au moment d'acquitter le compte de taxes scolaires en année d'élections scolaires;
 - 1.2 Requérant les conseils d'établissement des écoles du Québec de rédiger un bilan annuel de leurs activités à la fin de l'année scolaire. Ce rapport devrait se conclure par une recommandation à la commission scolaire quant au renouvellement ou à la résiliation du contrat de la direction d'école en place;
 - 1.3 Réservant la participation au conseil d'établissement aux citoyens de la ville ou la municipalité dans laquelle se trouve l'école ou aux parents des élèves.

COMMISSION-JEUNESSE

RÉSOLUTION 14

DIVERSIFICATION ECONOMIQUE DE LA MAURICIE

ATTENDU QUE de grandes forestières et alumineries ont été une source de prospérité par le passé pour la Mauricie ;

ATTENDU QUE l'industrie forestière est en déclin depuis la dernière décennie ;

ATTENDU QUE certaines initiatives ont été mise en place afin de diversifier l'économie régionale ;

ATTENDU QUE des initiatives régionales de mobilisation ont permis de dégager des idées et des projets prometteurs pour diversifier l'économie régionale ;

ATTENDU QUE les programmes standards de financement d'entreprises ne sont pas toujours applicables à tous les projets ;

ATTENDU QU' il existe une grande mobilisation de tous les acteurs économiques autour d'initiatives créatives pour la diversification, tel que Savoir Affaires Mauricie et les communautés entrepreneuriales.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec implante un fonds spécial de diversification économique pour la région de la Mauricie dont les normes et critères soient adaptables à la réalité régionale.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

RÉSOLUTION 15

FACILITATION DE LA TRANSITION DES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS DÉSIRANT RÉORIENTER LEUR CARRIÈRE

ATTENDU QUE le Plan Nord entrainera un grand besoin de main-d'œuvre qualifié et semi-qualifié;

ATTENDU QU' une partie de nos travailleuses et travailleurs ne répond pas à certains des critères exigés par les programmes de formation en raison d'un niveau de scolarité trop faible;

ATTENDU QUE des formations ne peuvent être dispensées faute d'un nombre suffisant d'inscriptions pour répondre aux critères de financement;

ATTENDU QU' une grande proportion de travailleurs (surtout les plus âgés) ayant perdu leurs emplois préfèrent accepter rapidement des emplois moins bien rémunérés plutôt que de consacrer temps et argent à des formations dont la durée est allongée par des cours généraux et de nombreux prérequis.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Que le gouvernement du Québec adapte les critères d'admissibilité et les critères de financement aux réalités des régions ressources actuellement aux prises avec des problématiques aiguës tel le nécessaire repositionnement des travailleurs de l'industrie forestière ayant perdu leur emploi.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 16

CRÉATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT INCITATIF À LAVAL

ATTENDU QUE le métro permet de réduire grandement les flots de circulation et les engorgements aux heures de pointe;

ATTENDU QUE les espaces de stationnement à proximité des stations de métro permettent aux résidents des alentours ainsi qu'à ceux provenant des régions avoisinantes (Laurentides et Lanaudière) de s'épargner le trafic routier qui ralentit leur accès à Montréal;

ATTENDU QU' avec la mise en service de trois stations de métro et de la gare Vimont du train de banlieue, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a ajouté sur le territoire lavallois plus de 2 000 places de stationnement, soit 1350 espaces à la station de métro Montmorency, 465 espaces à la station de métro Cartier et 200 espaces à la gare Vimont;

ATTENDU QUE les stations de métro à Laval connaissent un succès important depuis leur ouverture en avril 2007 et que les stationnements incitatifs gratuits des stations Montmorency et Cartier sont remplis à pleine capacité, et ce, tous les jours de semaine;

ATTENDU QUE de 700 à 900 automobilistes stationnent dans les rues ou sur les stationnements des commerces qui avoisinent la station de métro Montmorency, ce qui démontre hors de tout doute le besoin d'agrandissement du stationnement et que d'autres espaces seraient nécessaires pour répondre aux besoins des usagers;

ATTENDU QUE le stationnement de la station de métro Montmorency à Laval, qui comprend 650 places gratuites à l'extérieur et 700 places payantes à l'intérieur du stationnement étagé, déborde et que sa portion extérieure gratuite est fréquemment utilisée à plus de 100 % de sa capacité;

ATTENDU QUE l'aménagement de stationnements incitatifs est un moyen efficace et économique de bonifier les services en transport collectif afin d'atténuer les impacts de la congestion routière, dans un contexte où les travaux routiers se multiplient, constituant autant d'entraves à la circulation automobile.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec supporte la construction d'espaces de stationnement incitatif nécessaires pour répondre aux besoins des usagers du transport en commun à la station de métro Montmorency.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LAVAL

RÉSOLUTION 17

APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DE L'AERONAUTIQUE EN MAURICIE

ATTENDU QU' il est nécessaire de développer de nouveaux créneaux créateurs d'emplois pour suppléer aux pertes subies notamment dans le domaine des pâtes et papiers en Mauricie et pour contrer le taux de chômage élevé;

ATTENDU QU' une filière aéronautique émerge actuellement en Mauricie, car plusieurs entreprises ont développé une expertise dans ce secteur;

ATTENDU QU' il existe un grand potentiel de création d'emplois dans l'industrie aéronautique en Mauricie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a débuté à mettre en place des programmes de formation de la main-d'œuvre pour les entreprises du secteur de l'aéronautique en Mauricie.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec intensifie ses mesures et offre des programmes afin de favoriser l'implantation et la consolidation d'entreprises dans le secteur de l'aéronautique dans la région de la Mauricie.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

RÉSOLUTION 18

SOUTIEN AUX COLLEGES ET AUX UNIVERSITES EN REGION : PROTECTION DES PROGRAMMES

ATTENDU QUE la présence des CEGEP et des universités en région aura permis le développement économique, culturel et social de ces communautés;

ATTENDU QUE ces institutions ont su offrir des programmes adaptés aux réalités régionales dans un souci de développer des axes de développement spécifiques;

ATTENDU QUE ces efforts ont été réalisés grâce à la détermination de toutes les parties prenantes du milieu mais, malheureusement certains collèges et universités après avoir bataillés ferment pour obtenir ces programmes se sont fait damner le pion par des institutions des grands centres ayant flairé une filière intéressante;

ATTENDU QUE cet état de cause appauvrit l'offre de cours de ces institutions d'enseignement et découragent l'effort collectif des communautés impliqués.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le ministère de l'Éducation protège les acquis académiques des collèges et universités en région en interdisant la duplication des programmes régionaux spécialisés dans les grands centres.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 19

ASSURER NOTRE PLACE DANS LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

ATTENDU QUE comme acteur principal de la Francophonie canadienne, le Québec doit se faire le promoteur de la langue française dans les institutions fédérales, dans un esprit d'égalité des langues officielles, tel que prévu par la Loi du même nom, adoptée en 1969;

ATTENDU QUE les francophones représentent 9,5 millions de Canadiens, et qu'il est nécessaire qu'ils puissent s'exprimer et se faire comprendre dans leur langue lorsqu'ils entrent en interaction avec les institutions fédérales;

ATTENDU QU' on ne peut rester insensible face à la diminution de l'utilisation de la langue française au plus haut tribunal du pays, comme dans toute autre institution fédérale.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Demander par renvoi à la Cour d'appel du Québec de se prononcer sur la constitutionnalité de la disposition qui exempte les juges de la Cour suprême du Canada au critère de bilinguisme exigé des magistrats des autres tribunaux fédéraux en vertu de l'article 16 de la Loi sur les langues officielles ;
2. Faire pression, par le biais du Conseil de la fédération, sur le gouvernement fédéral afin qu'il assure le bilinguisme chez les officiers du Parlement du Canada, notamment le vérificateur général.

COMMISSION-JEUNESSE

RÉSOLUTION 20

STANDARDISATION DU CALCUL DE LA SURFACE HABITABLE

ATTENDU QU' il y a plusieurs façons de mesurer la surface habitable des condos ou des maisons;

ATTENDU QUE les acheteurs ignorent habituellement la méthode de calcul utilisée;

ATTENDU QUE certains promoteurs comptent l'épaisseur des murs ou la surface des balcons comme surface habitable;

ATTENDU QUE la France a adopté une loi (Loi Carrez) qui uniformise la méthode de calcul de la surface habitable.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement adopte une loi pour uniformiser la méthode de calcul de la surface habitable.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SOULANGES

RÉSOLUTION 21

UN JEUNE ADMINISTRATEUR PAR CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique assurant la parité hommes-femmes sur les conseils d'administration de ses vingt-quatre sociétés d'État afin de permettre à ces femmes d'acquérir une expérience professionnelle leur permettant d'intégrer ce milieu presque exclusivement masculin ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique favorisant la représentativité culturelle au sein de sa fonction publique ;

ATTENDU QUE le déclin démographique engendrera dans les prochaines années une diminution massive du nombre d'administrateurs siégeant sur les conseils d'administration du Québec ;

ATTENDU QUE leur relève ne pourra combler cette pénurie que si elle débute dès maintenant à acquérir une expérience pertinente sur des conseils d'administration d'envergure, notamment ceux des sociétés d'État ;

ATTENDU QU' il existe un bassin de jeunes administrateurs québécois prometteurs aptes à siéger sur les conseils d'administration des sociétés d'État.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec adopte une politique ayant pour objectif d'assurer que chacune des vingt-quatre sociétés d'État aient constamment au minimum un administrateur âgé de moins de 35 ans sur son conseil d'administration.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION 22

UN RÉSEAU ROUTIER MODERNE, SÉCURITAIRE ET ADMINISTRÉ DE MANIÈRE INDÉPENDANTE

ATTENDU QU' un réseau routier en santé, efficace et bien entretenu est essentiel à l'essor et au positionnement économique des centres urbains tel Montréal et Québec, comme de toutes les communautés sur le territoire québécois;

ATTENDU QU' entre 2008 et 2013, les sommes totales investies dans le Plan québécois des infrastructures totalisent environ 16 milliards de dollars, car un réinvestissement massif était nécessaire pour permettre de remédier à plusieurs décennies de négligence d'entretien du réseau routier dans l'absence de planification structurante de l'entretien de nos infrastructures;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a sous sa responsabilité environ 5200 infrastructures routières au niveau du réseau supérieur et encore davantage sur les structures municipales;

ATTENDU QUE la pérennité de nos infrastructures routières dépend d'un financement continu, stable et suffisant;

ATTENDU QUE cette nouvelle agence permettrait de conjuguer saine gestion des fonds publics, prévisibilité des investissements en infrastructures et qualité du réseau routier mis à la disposition des Québécois.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Proposer la création d'une Agence des infrastructures routières du Québec, chargée d'administrer et de financer l'ensemble du réseau routier québécois. Cette agence :
 - 1.1. Devrait être indépendante du gouvernement et rendre compte annuellement de ses activités directement au Parlement;
 - 1.2. Établirait les priorités en matière de réinvestissement dans les infrastructures pour en faire rapport au ministère des Transports;
2. S'engager à financer les efforts de modernisation des infrastructures routières à partir d'une enveloppe dédiée, composée des sources de revenus autonomes, identifiées et reliées à l'utilisation du réseau routier afin de maintenir la constance et la prévisibilité des investissements dans ce secteur névralgique;
3. Doter le ministère des Transports, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, d'une plateforme Web comprenant un volet interactif permettant aux citoyens de:
 - 3.1. Signaler en ligne la dégradation des infrastructures routières de juridiction provinciale ou municipale;
 - 3.2. Accéder à l'ensemble des projets soumissionnaires d'un chantier soumis à un appel d'offres en vertu de la loi. L'offre ayant été retenue devrait être clairement identifiée.

COMMISSION-JEUNESSE

RÉSOLUTION 23

CONVERSION DU PONT CHAMPLAIN

ATTENDU QUE le pont Champlain arrive à la fin de son existence utile et doit être remplacé par une nouvelle structure qui sera opérationnelle d'ici les deux prochaines décennies;

ATTENDU QUE des consultants ayant produit un rapport sur un prolongement de l'existence utile du pont Champlain ont conclu que c'est théoriquement possible;

ATTENDU QUE des experts d'un consortium formé à la demande du gouvernement fédéral ont annoncé le projet de démolition du pont actuel pour une facture totale de 155 millions de dollars sur 3 ans, mais sans aucune mention des frais reliés aux conséquences environnementales d'une telle entreprise;

ATTENDU QUE même si la gestion des ponts canadiens est de compétence fédérale, le projet actuel de remplacement comprend dans les discussions d'autres acteurs comme le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les autobus publics, les taxis, les cyclistes et les piétons disposent de certains couloirs exclusifs sur les entrées et les sorties montréalaises, l'offre pourrait être très certainement bonifiée afin de leur faciliter davantage une traversée rapide et fluide;

ATTENDU QUE de très nombreuses études scientifiques de multiples disciplines ont convenu des risques majeurs du maintien et de l'augmentation du trafic autoroutier dans la région montréalaise, et ce, autant pour la santé publique que pour la qualité de vie des citoyens et l'environnement laurentien;

ATTENDU QU' il a été prouvé à maintes reprises que des projets d'infrastructures majeurs dans une métropole peuvent constituer les bases de nouvelles signatures personnalisées pour celle-ci;

ATTENDU QU' à de multiples reprises dans les années passées, le gouvernement du Québec a été félicité et récompensé pour ses innovations et initiatives concernant la protection de l'environnement et l'application du développement durable.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

De réaliser une étude de faisabilité technique, économique et financière pour une conversion (suite à la construction de la nouvelle structure) du pont Champlain existant en deux corridors, soit:

- une zone réservée pour les transports alternatifs, soit les autobus et les taxis (exception faite du covoiturage et du train) ; et
- un corridor vert surélevé, et ce, à l'instar du High Line de la ville de New York.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE

RÉSOLUTION 24

SIÈGES SOCIAUX À MONTRÉAL POUR LES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE PLAN NORD

ATTENDU QUE le Plan Nord est au cœur de la stratégie de développement du Québec pour les prochaines décennies;

ATTENDU QUE pour maximiser les retombées du Plan Nord il sera essentiel d'assurer qu'une partie de la richesse créée le sera également au sud du 49e parallèle;

ATTENDU QUE la présence de sièges sociaux et de centres décisionnels constitue une source de richesse pour les sous-traitants de ces sociétés;

ATTENDU QUE les politiques fiscales et économiques gouvernementales ont un impact significatif sur la décision de la localisation d'un siège social ou d'un centre décisionnel par une entreprise étrangère et que le gouvernement du Québec se prévaut de ces outils depuis plusieurs années pour attirer au cas par cas des entreprises étrangères et leurs sièges-sociaux;

ATTENDU QUE Montréal est le centre financiers et économiques du Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Un gouvernement libéral mette en place des mesures incitatives pour encourager les entreprises qui exploiteront les ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord afin qu'elles installent leur siège social et/ou leur centre de décision à Montréal.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL

ENSEMBLE
POUR UN QUÉBEC
PLUS GRAND

RÉSOLUTION-CADRE

COMPLÉMENTS DES TRAVAUX
DU 31^E CONGRÈS DES MEMBRES



RÉSOLUTION-CADRE

COMPLÉMENTS DES TRAVAUX DU 31^E CONGRÈS DES MEMBRES

PROPOSITION 38

De développer un régime de redevances distinct pour les ressources pétrolières et de s'engager à allouer les recettes nettes issues de ces redevances en deux parts égales : pour financer un fonds de réserve servant à composer avec les conséquences financières d'un accident environnemental majeur; et pour contribuer au Fonds des générations;

Biffer les mots et remplacer :

De développer un régime de redevances distinct pour les ~~ressources pétrolières~~ ressources énergétiques et de s'engager à allouer les recettes nettes issues de ces redevances en deux parts égales : pour financer un fonds de réserve servant à composer avec les conséquences financières d'un accident environnemental majeur; et pour contribuer au Fonds des générations;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

Ajouter les mots :

De développer un régime de redevances distinct pour les ressources pétrolières et minières et de s'engager à allouer les recettes nettes issues de ces redevances en deux parts égales : pour financer un fonds de réserve servant à composer avec les conséquences financières d'un accident environnemental majeur; et pour contribuer au Fonds des générations;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

Biffer les mots et remplacer :

De développer un régime de redevances distinct pour les ~~ressources pétrolières~~ ressources énergétiques et de s'engager à allouer les recettes nettes issues de ces redevances en deux parts égales : pour financer un fonds de réserve servant à composer avec les conséquences financières d'un accident environnemental majeur; et pour contribuer au ~~Fonds des générations~~ financement de mesures d'adaptation du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020.

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

PROPOSITION 39

De réduire la consommation énergétique du secteur immobilier, et :

Biffer les mots et remplacer :

- 39.1 De mandater le Bureau de normalisation du Québec pour qu'il procède, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, ~~à l'identification de critères ajustés aux contraintes climatiques et aux enjeux environnementaux et urbains d'une norme équivalente à LEED; à l'intégration des critères LEED, ajustés aux contraintes climatiques et aux enjeux environnementaux et urbains, dans le code du bâtiment ;~~

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

- 39.2 D'inciter les administrations publiques à promouvoir par l'exemplarité l'adoption de la norme LEED ou de toute autre norme équivalente pour la construction ou la rénovation de leur propre parc immobilier;
- 39.3 D'habiliter les administrations municipales à promouvoir l'atteinte des niveaux supérieurs à la norme équivalente au standard LEED par le recours à des instruments de planification urbaine tels que diverses mesures dérogatoires (prime de densité), le congé ou la réduction de taxes foncières;

PROPOSITION 40

De donner l'exemple avec les bâtiments publics et gouvernementaux, et :

- 40.1 De concevoir et construire des édifices gouvernementaux de façon à ce qu'ils soient « zéro émissions de carbone » à compter de leur mise en service;
- 40.2 De se donner l'objectif de remplacer d'ici 2020, dans tous les bâtiments, les systèmes de chauffage principaux utilisant le mazout comme principal combustible par des systèmes utilisant des énergies renouvelables;

Ajouter les mots :

- 40.2 De se donner l'objectif de remplacer d'ici 2020, dans tous les bâtiments, les systèmes de chauffage principaux utilisant le mazout comme principal combustible par des systèmes utilisant des énergies renouvelables, prioritairement l'énergie solaire et la géothermie;

Proposé par l'Association libérale de Groulx

Biffer les mots et remplacer :

- 40.2 De se donner l'objectif de remplacer ~~d'ici 2020~~ à la fin de leur vie utile, dans tous les bâtiments, les systèmes de chauffage principaux utilisant le mazout comme principal combustible par des systèmes utilisant des énergies renouvelables;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

- 40.3 De privilégier la location d'espace dans des immeubles pourvus de systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables en leur concédant une marge préférentielle de 5% sur le loyer lors des appels d'offres;

Biffer les mots :

- 40.3 De privilégier la location d'espace dans des immeubles pourvus de systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables en leur concédant une marge préférentielle ~~de 5%~~ sur le loyer lors des appels d'offres;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

Biffer les mots et remplacer :

- 40.3 De privilégier la location d'espace dans des immeubles pourvus de systèmes de chauffage alimentés prioritairement par l'énergie solaire et la géothermie; ~~des énergies renouvelables~~ en leur concédant une marge préférentielle de 5% sur le loyer lors des appels d'offres;

Proposé par l'Association libérale de Groulx

Ajouter les mots :

- 40.4 De privilégier le bois comme matériau de structure et de revêtement dans tous les projets de construction publics s'y prêtant et pour lesquels le bois est le meilleur choix environnemental et concurrentiel;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

PROPOSITION 41

.....
D'appuyer les propriétaires résidentiels qui souhaitent investir dans l'efficacité énergétique de leur demeure, et :

- 41.1 De créer un fonds d'efficacité énergétique destiné aux propriétaires de résidences familiales et d'immeubles locatifs, leur permettant de rembourser le coût des travaux et équipements liés à l'efficacité énergétique à même les économies d'électricité réalisées. Par conséquent, la facture d'électricité demeurerait inchangée aussi longtemps que les sommes économisées n'auraient pas atteint la valeur de l'investissement initial et ce, pour un terme maximal de 10 ans;
- 41.2 De favoriser la micro production d'énergie renouvelable en développant un réseau de distribution d'énergie intelligent lors de tous nouveaux développements résidentiels;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 41.2.1 L'élaboration d'une grille de tarifs d'électricité modulée en fonction de l'intensité de la demande en temps réel, et connus des citoyens grâce à la technologie des compteurs intelligents;

Proposé par la Commission-Jeunesse

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 41.2.2 Que les infrastructures inhérentes à ce système permettent la circulation bidirectionnelle de l'énergie, de manière à ce que les individus ayant incorporé à l'aménagement de leur résidence des panneaux solaires, des systèmes géothermiques ou tout autre micro-générateur d'énergie, puissent vendre une partie de cette énergie à HQ;

Proposé par la Commission-Jeunesse

- 41.3 De développer des projets pilotes de maisons solaires et de maisons chauffées par géothermie dans les milieux urbain et rural afin d'en tester la viabilité;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 41.4 Modifier Loi sur la fiscalité municipale de manière à accorder aux municipalités la possibilité d'exclure, en tout ou en partie, la valeur des équipements, des pièces ou des outils visant la diminution de l'émission des gaz à effet de serre de la valeur des immeubles portée au rôle d'évaluation;

Proposé par la Commission-Jeunesse

PROPOSITION 42

Ajouter un nouveau paragraphe :

Adopter un Plan d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau en fonction de la Politique de l'eau, la Loi sur l'eau de 2009 et des différentes stratégies adoptées en ce qui concerne l'eau, y compris en ce qui concerne les redevances sur l'eau ;

Le texte original deviendrait 42.1

- 42.1 De multiplier par trois, sur un horizon de cinq ans, les redevances sur le volume d'eau à des fins de production pour les porter à un niveau semblable à celui en vigueur pour les embouteilleurs;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

Ajouter des nouveaux paragraphes :

- 42.2 De mettre en place un comité multisectoriel comprenant les ministères et les organismes concernés afin de déterminer les programmes à être mis sur pied, les modes d'attribution des redevances, les indicateurs de suivi et l'évaluation des actions réalisées à mêmes ces redevances;

- 42.3 De planifier une évaluation aux 5 ans du programme de redevances;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

PROPOSITION 43

De faire appel sélectivement au mécanisme d'enchères inversées pour fixer un prix de compensation convenable dans le cas de certains projets énergétiques et environnementaux qui comportent des risques ou des nuisances et qui pourraient être localisés à plusieurs endroits;

PROPOSITION 44

De stimuler les investissements publics et privés en culture, et :

Ajouter les mots:

De stimuler les investissements publics et privés en culture en assurant une répartition équitable entre les régions, et :

Proposé par l'Association libérale de Jonquière

Ajouter les mots :

- 44.1 De poursuivre le développement du Quartier des spectacles à Montréal et également dans toutes les régions qui projettent la construction d'infrastructure culturelle ;

*Proposé par l'Association libérale de Rimouski
et la Commission politique régionale de Québec*

- 44.2 De favoriser une plus grande implication du secteur privé dans le financement des arts et de la culture, soit par une bonification du programme Placements Culture ou le développement de nouveaux incitatifs;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 44.3 Réserver une enveloppe, à l'intérieur du Fonds Capital Culture, permettant aux projets de co-crédation et de co-production réalisées entre les différentes provinces et territoires du Canada de s'y qualifier;

Proposé par la Commission-Jeunesse

PROPOSITION 45

De développer l'appui à la présence de nos artistes à l'étranger, et :

Ajouter les mots :

- 45.1 De rendre permanentes les ressources accordées au soutien des tournées d'artistes québécois à l'étranger en fonction de critères que le ministère doit déterminer;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

- 45.2 De développer ces initiatives en accordant à des entreprises québécoises faisant affaire à l'étranger la possibilité de commanditer certaines tournées d'artistes pour en accroître l'importance;

- 45.3 D'instituer des missions culturelles à l'instar des missions commerciales dans différents pôles culturels mondiaux d'importance;

PROPOSITION 46

Diffuser notre culture avec des moyens d'aujourd'hui, et :

- 46.1 D'adapter la politique culturelle du Québec à l'ère du numérique en révisant l'ensemble des programmes existants afin de maximiser l'exposition web de nos artistes et de leurs œuvres et leur diffusion numérique;
- 46.2 D'œuvrer à développer une expertise québécoise de premier plan dans le domaine de la web télévision et de viser, dans un premier temps, le marché de la francophonie internationale;

Ajouter les mots :

- 46.3 De mettre en place des mesures afin d'étendre et d'accélérer la numérisation de notre patrimoine culturel, comme nos bibliothèques, nos centres d'archives et nos musées, afin de les rendre accessibles au monde et à tous les Québécois, et d'en faire des vitrines de notre culture et de notre mémoire;

PROPOSITION 47

D'implanter une série de mesures favorables à l'adoption d'un mode de vie actif et sain; et :

Ajouter les mots :

- 47.1 De s'assurer que les nouvelles écoles et centres de la petite enfance soient construites au cœur du quartier résidentiel desservi, et qu'elles soient accessibles de manière sécuritaire à vélo et à pied;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

- 47.2 De s'assurer, dans le cadre de l'actuelle réforme de la Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme, que les plans d'urbanisme adoptés par les municipalités tiennent compte de l'importance des déplacements actifs, tant au chapitre de leur convivialité que de leur sécurité;

Remplacer le paragraphe :

- 47.2 De s'assurer que les écoles et centres de la petite enfance existants soient accessibles de manière sécuritaire en améliorant les aménagements pour la marche et le vélo;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

Ajouter les mots :

- 47.3 De favoriser le développement de quartiers multifonctionnels permettant la piétonisation des différents point de services des emplettes;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

- 47.4 D'assurer une meilleure accessibilité d'aliments sains dans les quartiers actuellement mal desservis à ce chapitre;

Biffer les mots et remplacer :

- 47.5 ~~D'augmenter les périodes~~ D'avoir un minimum de deux périodes par semaine consacrées aux activités physiques à l'école primaire et secondaire;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

- 47.6 D'implanter dans les grandes villes du Québec la gratuité des transports en commun pour les aînés;

Ajouter les mots :

- 47.6 D'implanter dans les grandes villes du Québec la gratuité des transports en commun pour les aînés et pour les étudiants, au nom de l'équité intergénérationnelle;

Proposé par la Commission-Jeunesse

Biffer les mots et ajouter :

- 47.6 D'implanter ~~dans les grandes villes du Québec~~ la gratuité des transports en commun pour les aînés à faibles revenus par le biais d'un crédit d'impôt remboursable;

Proposé par la Commission politique régionale de l'Outaouais

- 47.7 D'instaurer une vignette de stationnement pour invalidité temporaire;

Ajouter le paragraphe :

- 47.8 Qu'à terme une partie importante des cours d'école soit ombragée par des arbres et d'augmenter là où c'est possible les surfaces gazonnées. Ces travaux devraient se réaliser sur une période de 5 ans ;

Proposé par la Commission politique régionale de la Montérégie-Ouest

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 47.9 D'encourager la construction de gymnases comprenant des installations de plein-air et l'utilisation de ces installations pour les jeunes;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 47.10 De développer des mesures incitatives pour les municipalités afin qu'elles permettent l'utilisation de terrains municipaux pour l'implantation de jardins communautaires;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

PROPOSITION 48

.....

D'adopter des mesures préventives visant à améliorer la santé de la population, et :

- 48.1 De favoriser la libération de temps de pratique de médecins afin qu'ils participent directement à diverses initiatives de prévention auprès, par exemple, de nouveaux malades chroniques, dans certains milieux de travail plus à risque et dans les écoles de quartiers défavorisés;
- 48.2 De favoriser la mutualisation des programmes d'aide aux employés pour les PME afin de les appuyer dans le dépistage précoce et le soutien de leurs employés vulnérables ou souffrant d'une maladie mentale;
- 48.3 De continuer à développer de manière soutenue, selon le modèle des municipalités amies des aînés, des hôpitaux amis des aînés, qui leur offrent notamment un service d'accueil et d'accompagnement spécifiques;

Ajouter les mots :

- 48.4 De favoriser des visites régulières d'infirmières praticiennes spécialisées au sein des CHSLD publics et privés et des résidences pour aînés qui accueillent un certain nombre de ressources intermédiaires (RI) et ressources temporaire familiale (RTF);

Proposé par l'Association libérale de Fabre

Ajouter les mots :

- 48.5 De développer des programmes d'intéressement pour assurer la visite à domicile, notamment dans les résidences privées et CHSLD publics et privés, RI et RTF, d'hygiénistes dentaires pour offrir des soins de base et faire de la prévention et du référencement au besoin;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 48.6 D'encourager les personnes âgées à demeurer à leur domicile par l'amélioration et l'ajout des avantages fiscaux pour les personnes âgées de plus de 70 ans demeurant à leur domicile;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 48.7 D'explorer de quelle façon nous pourrions modifier la rémunération des médecins afin d'encourager un plus grand recours à des méthodes et stratégies de prévention;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

PROPOSITION 49

D'instaurer de nouvelles règles et de nouvelles pratiques afin d'améliorer les milieux de vie et l'alimentation des jeunes, et :

Ajouter les mots :

- 49.1 De travailler pour diminuer à la source les émissions polluantes les plus nocives pour la santé, à commencer par la réduction du trafic automobile dense en milieu habité ou près de ceux-ci, notamment en favorisant l'adoption des transports collectifs et actifs;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

Ajouter les mots :

- 49.2 De travailler de concert avec les grandes villes du Québec pour combattre la formation d'îlots de chaleur, notamment par la multiplication des toits blancs et des toits verts;

**Proposé par les Association libérale de Verdun, Notre-Dame-de-Grâce
et la Commission politique régionale de Québec**

Ajouter les mots :

- 49.3 D'interdire dorénavant la construction de toute habitation à moins de 200 mètres d'une autoroute à l'exception faite de projets encadrés dans le cadre de programmes particuliers d'urbanisme par les municipalités;

**Proposé par la Commission politique régionale de la Montérégie-Centre et les
Associations libérales de Marie-Victorin, Taillon, Vachon, Laporte, La Pinière et La Prairie**

- 49.4 De documenter l'état de la situation concernant la moisissure dans les habitations à toit plat et développer une stratégie pour en limiter les conséquences (asthme et autres maladies respiratoires);

Ajouter les mots :

- 49.5 D'exiger que soit réalisée une étude d'impact sur la santé pour les grands projets susceptibles de contribuer à l'émission de polluants atmosphériques nuisibles ou d'autres rejets nocifs pour la santé de la population dans le cadre de la mise sur pied d'une politique nationale

Proposé par la Commission-Jeunesse

Biffer les mots et ajouter :

- 49.6 D'instaurer une taxe sur les boissons ~~gazeuses et énergisantes~~ et hautement caloriques vendus dans les réseaux de distribution alimentaire et également dans la restauration, qui servira à financer diverses initiatives liées à la saine alimentation et aux saines habitudes de vie des jeunes;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 49.7 D'instaurer un crédit d'impôt pour la condition physique, inspiré sur le modèle existant au niveau fédéral;

**Proposé par la Commission des communautés culturelles
et l'Association libérale de Rimouski**

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 49.8 De mettre sur pied une politique nationale sur la qualité de l'air reposant sur des principes d'intervention globale, de développement durable, d'engagement collectif, de pollueur-payeur et de transparence. Cette politique devrait être pourvue d'objectifs clairs d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur ;

Proposé par la Commission-Jeunesse

PROPOSITION 50

Ajouter les mots :

De continuer à améliorer l'accès à un médecin de famille, de combler la pénurie et la mise en commun de leurs services, et :

Proposé par la Commission des communautés culturelles

- 50.1 De favoriser par une rémunération incitative la mise en commun des services offerts par plusieurs médecins pour améliorer l'accès aux soins pour leurs patients et pour empêcher que ces derniers se retrouvent sans médecin traitant pour une longue période;
- 50.2 De compléter le réseau des GMF : 300 GMF accrédités d'ici 2013;

PROPOSITION 51

D'encourager les soins à domicile et d'offrir un soutien adéquat aux professionnels de la santé y œuvrant, et :

- 51.1 De susciter sur tout le territoire québécois des initiatives de « médecins à domicile » pour les clientèles les plus vulnérables qui sont les moins susceptibles de se déplacer à l'hôpital ou en clinique par leurs propres moyens et qui sont également plus vulnérables aux infections nosocomiales;
- 51.1.1 En favorisant la mise en réseau de ces services avec les CSSS concernés pour assurer des visites prioritaires aux patients identifiés comme grands consommateurs de soins ou malades chroniques;

Ajouter les mots :

- 51.1.2 En s'assurant que des travailleurs sociaux, diététistes, professionnels en kinésiologie physiothérapie, ergothérapie et des organismes communautaires puissent également intervenir dans les cas où les milieux et les habitudes de vie sont inadéquats, ou si un réseau de soutien est absent pour les patients visités;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

- 51.1.3 En s'assurant que cette médecine ambulatoire constitue un ajout à l'offre de service globale des médecins, et qu'elle ne s'implante pas au détriment de l'offre de service en milieu hospitalier et en clinique;

- 51.2 De hausser la rémunération des médecins œuvrant dans les soins à domicile pour compenser les temps de déplacement et la diminution du volume de patients rencontrés;

Ajouter les mots :

- 51.3 D'augmenter l'importance relative au sein des activités médicales particulières (AMP) des soins à domicile, de la médecine ambulatoire et de reconnaître la médecine à domicile à titre d'activité médicale particulière; et de la médecine ambulatoire;

Proposé par l'Association libérale de Jonquière

Biffer les mots et remplacer :

- 51.4 De s'assurer que la responsabilité des soins à domiciles ~~soit exclusivement dévolue aux~~ assumée par les CLSC sur tout le territoire, et de bonifier l'offre en soins à domicile pour augmenter la fréquence des visites, leur durée et le nombre de patients desservis par le biais d'un réaménagement des budgets existants et dans le cadre d'une mise en réseau efficiente de la référence des patients;

Proposé par l'Association libérale de Jonquière

- 51.5 De développer un centre d'information pour les professionnels de la santé concernant les outils technologiques favorisant le maintien à domicile, notamment dans le domaine de la domotique;

- 51.6 D'améliorer le soutien aux proches aidants en leur fournissant des conseils personnalisés par le biais d'une ligne téléphonique directe prévue à cet effet, et en leur permettant un répit hebdomadaire minimal;

Ajouter les mots :

- 51.6 D'améliorer le soutien aux proches aidants en leur fournissant des conseils personnalisés par le biais d'une ligne téléphonique directe prévue à cet effet, et en leur permettant l'accès à un répit hebdomadaire minimal;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

Ajouter les mots :

- 51.6 D'améliorer le soutien aux proches aidants en leur fournissant des conseils personnalisés prodigués par des professionnels spécialisés, par le biais d'une ligne téléphonique directe prévue à cet effet, et en leur permettant un répit hebdomadaire minimal;

Proposé par l'Association libérale de Jacques-Cartier

PROPOSITION 52

D'assurer un soutien adéquat aux personnes âgées dont l'état de santé le requiert, et :

- 52.1 D'assurer une vérification systématique de la présence d'un réseau de soutien à domicile ou dans l'environnement immédiat des aînés qui sont libérés de l'hôpital à la suite d'une intervention importante;
- 52.2 De renforcer le rôle des pharmaciens comme intervenants de première ligne auprès des aînés qui souffrent de maladies liées à l'âge, notamment en suscitant des visites à domicile pour les soutenir dans la gestion de leurs médicaments;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 52.3 De renforcer le rôle des physiothérapeutes et ergothérapeutes comme intervenants de première ligne auprès des aînés qui souffrent de diminution de fonction motrice et de perte d'autonomie que ce soit en CLSC ou en visite à domicile.

Proposé par la Commission des communautés culturelles

Ajouter des nouveaux paragraphes :

- 52.4 D'assurer le développement de loyer à prix modique en le maintenant au même niveau qu'en 2010;
- 52.5 D'assurer un financement de démarrage aux organismes sans but lucratif désirant œuvrer contre la maltraitance aux aînés ;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

PROPOSITION 53

De modifier l'organisation du travail et les règles relativement au traitement et à la prise en charge des malades chroniques, et :

- 53.1 De modifier le classement des activités médicales particulières (AMP) afin d'accorder une place au moins aussi importante à la prise en charge de patients grands consommateurs de soins;
- 53.2 De modifier, afin de la rendre plus attrayante, la rémunération des actes médicaux liés à la prise en charge de clientèles plus vulnérables, telles que les patients atteints de maladies chroniques ou étant de grands consommateurs de soins;
- 53.3 De déployer une offre intégrée de services multidisciplinaires dans toutes les régions du Québec destinée aux malades chroniques, en prenant notamment appui sur le projet pilote du CSSS des Sommets et du CSSS de Gatineau;
- 53.4 D'implanter dans tous les CSSS des postes de « courtiers en soins » ou de « gestionnaires de cas complexes » qui auront comme responsabilité de suivre sur une base personnalisée des malades chroniques;

PROPOSITION 54

D'implanter une série de mesures permettant d'améliorer les services offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux, et :

Ajouter les mots :

- 54.1 D'améliorer l'offre de formation continue en santé mentale pour les omnipraticiens et les autres intervenants en santé mentale;

Proposé par l'Association libérale de Rimouski

- 54.2 De développer des services intégrés et multidisciplinaires, à l'échelle des communautés et en collaboration avec les écoles et commissions scolaires, pour mieux soutenir les jeunes Québécois aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendances diverses;
- 54.3 D'assurer le référencement rapide des EHDA les plus sévères vers de telles unités de services intégrés;
- 54.4 D'assurer un financement accru et stable aux organismes sans but lucratif œuvrant en santé mentale et offrant des services de pairs aidants dans toutes les régions du Québec;
- 54.5 D'implanter des programmes de parrainage par des pairs aidants ayant la même maladie et ayant su composer avec elle, afin d'accompagner et de soutenir les nouveaux diagnostiqués dans la gestion de leur maladie (identifier les signaux, respecter la médication, maintenir l'estime de soi, briser l'isolement, etc.);
- 54.6 D'évaluer la possibilité de transférer un certain nombre de psychologues sous la RAMQ afin d'améliorer l'accessibilité de leurs services auprès des clientèles concernées, notamment en assurant leur présence au sein de cliniques médicales privées, de GMF ou de cliniques-réseau ainsi que dans le domaine hospitalier;

Biffer les mots :

- 54.7 De développer dans les centres urbains des maisons de chambres pour les personnes nécessitant une supervision permanente, en collaboration avec les refuges pour itinérants et les unités psychiatriques des hôpitaux de ces centres urbains ~~(100 à 125 unités à Montréal);~~

Proposé par l'Association libérale de Rimouski

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 54.8 De former adéquatement les ambulanciers, policiers, agents correctionnels qui doivent intervenir auprès des personnes atteintes de troubles mentaux et de personnes intoxiquées, de même qu'avec leur famille ;

Proposé par la Commission politique régionale de Québec

PROPOSITION 55

D'améliorer l'offre en soins palliatifs dans toutes les régions du Québec, et :

- 55.1 De diminuer considérablement l'incidence et la durée des séjours dans les unités de soins palliatifs des centres hospitaliers, en privilégiant d'abord les soins palliatifs à domicile, puis les séjours dans les maisons de soins palliatifs;
- 55.2 De réduire à zéro les situations où des personnes exigeant des soins palliatifs sont traitées dans les sections des centres hospitaliers destinées aux soins de courte durée;
- 55.3 De développer un plan qui permettrait à terme de rehausser le nombre de lits réservés aux soins palliatifs dans l'ensemble des régions, et doter chaque région d'équipes multidisciplinaires mobiles affectées aux soins palliatifs à domicile;

PROPOSITION 56

D'apporter des améliorations continues au fonctionnement global du réseau et à la performance des établissements qui le composent, et de faciliter l'accès aux services à l'ensemble de la population, et :

Biffer les mots et ajouter :

- 56.1 D'assurer une évaluation publique et globalisée de la performance des établissements et de la productivité de ~~certaines~~ différentes spécialités afin de susciter une saine émulation entre ceux-ci;

Proposé par Association libérale de Charlesbourg

- 56.2 D'assurer, notamment par la formation à distance et l'implantation de communautés de pratique, la diffusion des meilleures pratiques de gestion et d'innovations cliniques implantées dans le réseau;

Ajouter les mots :

- 56.3 De réaliser une campagne majeure de publicité pour que les Québécois connaissent et utilisent plus intensivement la ligne 811, et un site internet et qu'il soit possible en s'y référant d'être orienté vers les ressources pertinentes en fonction notamment de leurs capacités à les recevoir, incluant les cliniques(GMF et cliniques-réseau) qui peuvent recevoir de nouveaux patients à la recherche d'un médecin de famille;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

- 56.4 De développer des approches ciblées pour les immigrants nouvellement reçus afin de leur assurer une accessibilité accrue à l'information et aux services de santé et de services sociaux que commande leur situation;
- 56.5 De clarifier, et au besoin d'encadrer, le modèle des coopératives de santé au Québec, en s'assurant notamment du respect des principes d'accessibilité universelle;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 56.6 De renforcer le rôle des pharmaciens comme intervenants de première ligne auprès de tous;
Proposé par l'Association libérale de Verdun

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 56.7 De limiter les risques de contagion et de propagation d'infection en milieu hospitalier en intégrant un vestiaire mis à la disposition du personnel médical à toute nouvelle construction d'établissements de santé. De telles infrastructures devraient également être intégrées graduellement aux établissements déjà existants;

Proposé par la Commission-Jeunesse

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 56.8 Défrayer les coûts pour le privé par le gouvernement lorsque la prise en charge est impossible dans le public dans le cas d'un cancer ;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

Ajouter des nouveaux paragraphes :

- 56.9 De réduire le taux d'absentéisme dans les établissements en s'assurant que ces derniers valorisent et préservent la santé de leur propre personnel, entre autres par l'adoption d'une approche « centre de santé promoteur de santé »;

- 56.10 D'assurer que nos hôpitaux augmentent le temps d'utilisation quotidien de leurs équipements de diagnostic les plus spécialisés et les plus en demande, notamment par l'embauche d'équipes de techniciens additionnelles lorsque cela s'avère nécessaire, dans le but de répondre le plus rapidement possible aux besoins des patients en attente d'un diagnostic ;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

Ajouter un paragraphe :

- 56.11 De limiter le nombre d'administrateurs-gestionnaires à 1 pour 10 infirmières de première ligne, de façon à assurer un meilleur équilibre des ressources ;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

PROPOSITION 57

De favoriser une meilleure concertation entre les différents professionnels du réseau de la santé afin d'améliorer l'accès aux soins, et :

- 57.1 D'assurer l'implantation d'un plus grand nombre d'infirmières praticiennes spécialisées en médecine familiale et de première ligne en favorisant la collaboration des gestionnaires et des autres professionnels de la santé;
- 57.2 De favoriser le déploiement plus soutenu d'ordonnances collectives, notamment en faisant en sorte que celles conclues dans un établissement puissent être plus facilement étendues dans d'autres établissements du Québec, que l'information sur les ordonnances collectives globales déjà signées soit mieux diffusée chez les professionnels pouvant les utiliser et en assurant une collectivisation de la rémunération des professionnels impliqués dans le déploiement de ces ordonnances;
- 57.3 De favoriser la délégation aux pharmaciens d'actes relatifs à la prolongation d'ordonnances régulières pour les patients souffrant de maladies chroniques, à l'adaptation de certaines ordonnances, et en matière d'accès à certains tests de laboratoire;
- 57.4 De mettre en place un mécanisme d'incitatifs à l'endroit des ordres professionnels concernés pour la conclusion d'ententes relativement à des délégations d'actes professionnels et, parallèlement, mettre en place une mécanique de déblocage menant à la signature de telles ententes, en collaboration avec les ordres concernés et l'Office des professions;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 57.5 De permettre aux physiothérapeutes d'avoir accès et de pouvoir émettre des ordonnances de rayons X et d'imagerie magnétique;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

PROPOSITION 58

D'assurer une offre de service de qualité aux aînés dans les centres hospitaliers, les CHSLD publics et privés et les résidences privées, et :

Biffer les mots et remplacer :

- 58.1 D'ouvrir davantage de postes en gériatrie, en gérontologie ~~et en kinésiologie~~, physiothérapie et ergothérapie de manière à répondre adéquatement aux besoins grandissant des aînés du Québec;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

- 58.2 De standardiser et de prolonger la durée des ententes de ressources intermédiaires (RI) à 3 ans dans les résidences pour aînés, afin d'assurer à ceux-ci une plus grande stabilité en regard de leur milieu de vie;
- 58.3 D'assurer un minimum dans la rétribution des places en RI afin de ne pas causer un impact à la baisse dans la qualité des soins offerts aux aînés dans les résidences et autres milieux;
- 58.4 De continuer à resserrer les contrôles, notamment par le biais de la nouvelle certification, quant à la qualité des services et à la sécurité des bâtiments qui offrent de l'hébergement aux personnes âgées;
- 58.5 De rénover sur une période de cinq ans les CHSLD publics de la province qui en ont besoin;
- 58.6 De donner comme tâches aux infirmières praticiennes spécialisées en psychiatrie, œuvrant dans les CHSLD publics et privés et les résidences privées, le dépistage et le suivi des cas de démence dus à l'âge;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 58.7 Accroître de 25% sur 5 ans le nombre de lits dans les CHSLD publics dans le Montréal métropolitain afin de répondre aux besoins des personnes aînées ;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

PROPOSITION 59

Biffer le mot :

De continuer à militer pour ~~l'abolition, sinon~~ la limitation du pouvoir fédéral de dépenser avec pleine compensation dans le champ de compétences des provinces, et ce, dans le respect, si besoin est, du principe d'asymétrie;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

PROPOSITION 60

De s'opposer vigoureusement à toute tentative de la part du gouvernement et du Parlement du Canada de modifier une quelconque des caractéristiques essentielles du Sénat sans le consentement des partenaires fédératifs, et ce, conformément à la procédure de modification établie dans la Loi constitutionnelle de 1982;

PROPOSITION 61

Ajouter les mots :

De promouvoir la transformation — par le biais des mécanismes actuels de modification constitutionnelle — du Sénat canadien en une véritable Chambre des provinces, c'est-à-dire en une instance où chaque province serait directement représentée en fonction de leur poids démographique historique par des délégués, et où elle pourrait faire entendre sa voix, en fonction de ses besoins, priorités, positions et objectifs propres;

Proposé par la Commission politique régionale de la Montérégie-Centre et des Associations libérales de Marie-Victorin, Taillon, Vachon, Laporte, La Pinière et la Prairie

PROPOSITION 62

Biffer les mots et remplacer :

~~De prendre tous les moyens afin~~ De s'assurer que soit maintenu le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes du Canada;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

Biffer les mots et remplacer :

De prendre tous les moyens afin que soit maintenu le poids relatif ~~actuel~~ historique du Québec au sein de la Chambre des communes du Canada;

Proposé par la Commission politique régionale de la Montérégie-Centre et des Associations libérales de Marie-Victorin, Taillon et Vachon

PROPOSITION 63

De poursuivre le développement du Conseil de la fédération, et :

- 63.1 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération de procéder à une réorganisation et à un renforcement substantiels du secrétariat de cette instance, et de veiller activement à ce que celle-ci assume pleinement toutes les fonctions prévues dans son présent mandat;

Remplacer le paragraphe :

- 63.1 D'agir comme leader d'un renforcement substantiel de son secrétariat, notamment en s'assurant qu'il assure une veille des actions entreprises par le gouvernement fédéral et qu'il assure une mise à jour constante du fonctionnement du fédéralisme en fonction de l'évolution du contexte canadien. Le secrétariat devrait également intégrer les activités du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) et transformer les rencontres annuelles touchant aux compétences provinciales en comités permanents (éducation, santé, services sociaux, énergie, forêts, agriculture, environnement, etc.);

Proposé par la Commission-Jeunesse

- 63.2 D'inviter nos partenaires du Conseil de la fédération à mettre sur pied un Conseil des ministres de la famille du Canada, lequel serait un organisme permanent d'études et d'analyse voué à la diffusion des savoirs, des informations et des meilleures pratiques en ce qui touche aux politiques familiales;

Biffer les mots et ajouter :

- 63.3 ~~De travailler de concert avec nos partenaires du Conseil de la fédération afin d'accroître le rôle de cette institution en matière de promotion et de diffusion des meilleures pratiques et de transfert des connaissances touchant~~ Doter le Conseil de la fédération d'un Centre de promotion et de diffusion des meilleures pratiques afin de favoriser entre les provinces et territoires le transfert de connaissances dans les domaines touchant aux politiques publiques provinciales, et de s'assurer que le Conseil assume même ce rôle de promotion et de diffusion auprès du gouvernement fédéral, et ce, au nom des provinces et territoires;

Proposé par la Commission-Jeunesse

- 63.4 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération d'offrir leur collaboration à Ottawa afin qu'ensemble ils fassent mieux connaître les meilleures pratiques canadiennes sur le plan international, ce qui permettrait à des gouvernements étrangers d'apprendre du Canada et d'échanger avec nos gouvernements fédéral et provinciaux sur l'ensemble de ces questions;

PROPOSITION 64

.....
D'insister auprès de nos partenaires, tant fédéraux que provinciaux, sur l'importance pour les provinces de participer activement et formellement, avec le gouvernement du Canada, à la négociation de traités internationaux lorsque ceux-ci portent, en totalité ou en partie, sur des compétences provinciales;

PROPOSITION 65

.....
De chercher à négocier avec les autorités fédérales un arrangement inspiré de l'accord de 2006 sur l'UNESCO, par lequel le Québec pourrait accroître sa présence, voire parler de sa propre voix, dans un plus grand nombre de forums internationaux, en particulier à l'Organisation internationale du travail et à l'Organisation des États américains;

Biffer les mots et ajouter :

De chercher à négocier avec les autorités fédérales un arrangement inspiré de l'accord de 2006 sur l'UNESCO, par lequel le Québec pourrait accroître sa présence, voire parler de sa propre voix, dans un plus grand nombre de forums internationaux, en particulier à l'Organisation internationale du travail, et à l'Organisation des États américains et au Conseil de l'Arctique ;

Proposé par l'Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce

Biffer les mots :

De ~~chercher à~~ négocier avec les autorités fédérales un arrangement inspiré de l'accord de 2006 sur l'UNESCO, par lequel le Québec pourrait accroître sa présence, voire parler de sa propre voix, dans un plus grand nombre de forums internationaux, en particulier à l'Organisation internationale du travail et à l'Organisation des États américains;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

PROPOSITION 66

.....

Biffer les mots :

D'~~examiner attentivement les façons~~ De moderniser la fonction de lieutenant-gouverneur du Québec, entre autres en ce qui a trait aux modalités entourant sa nomination;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

PROPOSITION 67

.....

De s'assurer que les provinces canadiennes puissent participer activement à l'interprétation et à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la santé;

PROPOSITION 68

.....

De jouer un rôle de leader au sein du Conseil de la fédération afin de conclure des ententes satisfaisantes avec le gouvernement fédéral au chapitre des arrangements fiscaux;

PROPOSITION 69

.....

D'exiger du gouvernement fédéral qu'il assure le respect du principe de réciprocité dans les accords internationaux de commerce, notamment en ce qui touche au respect de l'environnement et à l'innocuité alimentaire;

PROPOSITION 70

Biffer les mots et remplacer :

D'assumer les responsabilités propres au Québec à l'égard de la francophonie ~~du Nouveau Monde~~
des Amériques, et :

Proposé par l'Association libérale de Verdun

Ajouter les mots :

- 70.1 De continuer de renforcer la francophonie canadienne, entre autres en développant, sur le modèle des Rendez-vous Acadie-Québec, des événements de réseautage commercial, culturel, en environnement, éducation et en santé entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du pays;

*Proposé par la Commission politique régionale de Québec
et l'Association libérale de Fabre*

- 70.2 D'augmenter les ressources allouées au Centre de la francophonie des Amériques, notamment en faisant appel à d'autres partenaires financiers, et de consacrer en priorité ces sommes supplémentaires à des programmes visant les jeunes ainsi qu'à des programmes d'échanges culturels, commerciaux et d'affaires afin que le français rayonne davantage dans tout le continent;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 70.3 De mandater le Centre de la francophonie des Amériques (CFA) de trouver une plateforme permettant à tous les organismes culturels francophone Québécois d'échanger avec les organismes culturels francophone du reste du Canada et même de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane ;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 70.4 Que le CFA organise un évènement culturel dédié, incluant tous ces organismes, d'ici 2 ou 3 ans afin de s'ouvrir d'avantage aux organismes francophones hors-Québec. Cet évènements ou ces évènement liés à d'autres activités citoyennes dans d'autres domaines devant conduire ou contribuer éventuellement à la tenue d'États généraux de l'Amérique française d'ici la fin d'un prochain mandat ;

Proposé par l'Association libérale de Fabre

PROPOSITION 71

De réaffirmer et de reconfirmer le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership en tant que position officielle du PLQ en matière de relations intergouvernementales;

PROPOSITION 72

De miser sur la diplomatie citoyenne et :

- 72.1 De se doter d'une politique de communication à ses ressortissants visant à transmettre diverses informations de base sur le Québec et ses prises de position internationales;
- 72.2 De développer un répertoire des Québécois établis à l'étranger et susceptibles de partager de l'expertise et des contacts d'affaires avec le Québec;
- 72.3 De mettre au point une plateforme virtuelle d'échanges permettant aux gestionnaires et professionnels québécois œuvrant à l'étranger d'échanger entre eux, et au gouvernement du Québec de transmettre les messages clés qu'il désire diffuser à ses ressortissants;
- 72.4 De développer des partenariats d'échanges interlinguistiques entre les écoles et collèges du Québec et des institutions étrangères;

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 72.5 De créer et d'officialiser le Prix québécois de la diplomatie citoyenne visant à reconnaître les Québécois qui, par leur expérience de terrain ou par leur expertise culturelle et professionnelle, contribuent à l'essor du réseau d'affaires québécois à l'étranger, au renforcement des initiatives de coopération internationale et au rayonnement de la culture québécoise. Les récipiendaires intégreraient un Réseau québécois de la diplomatie citoyenne, administré par les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) et seraient appelés à agir à titre d'experts-conseil auprès de participants et d'anciens participants des missions de LOJIQ;

Proposé par la Commission-Jeunesse

PROPOSITION 73

De développer un portail gouvernemental central qui sera multilingue et qui présentera les différents atouts du Québec pour attirer davantage d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée;

PROPOSITION 74

De miser sur la mobilité internationale de la main-d'œuvre, et :

- 74.1 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec d'autres pays francophones européens que la France, comme la Belgique et la Suisse;
- 74.2 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec des pays non francophones européens soucieux d'élargir leur zone de mobilité et qui ont des systèmes professionnels et académiques semblables à ceux du Québec;
- 74.3 De mettre davantage d'efforts pour stimuler l'immigration provenant des pays latino-américains, étant donné leur proximité linguistique avec le Québec;

Biffer les mots et remplacer :

- 74.3 De mettre davantage d'efforts pour stimuler l'immigration provenant des ~~pays latino-américains~~ pays qui ont une proximité linguistique avec le Québec, étant donné leur proximité linguistique avec le Québec;

Proposé par l'Association libérale de Verdun

Biffer les mots :

- 74.3 De mettre davantage d'efforts pour stimuler l'immigration provenant des pays membres de la Francophonie; ~~latino-américains, étant donné leur proximité linguistique avec le Québec;~~

***Proposé par la Commission politique régionale de Québec
et la Commission des communautés culturelles***

PROPOSITION 75

De valoriser davantage les bénéfices découlant de la diversité culturelle auprès de la population québécoise, dans une perspective d'interculturalisme;

Biffer les mots et ajouter :

De valoriser davantage les bénéfices découlant de la diversité culturelle auprès de la population québécoise, dans ~~une perspective d'interculturalisme~~ le cadre du choix de l'interculturalisme comme modèle de gestion de la diversité culturelle et d'en adopter une politique gouvernementale;

Proposé par la Commission des communautés culturelles

Ajouter le mot :

De valoriser davantage les bénéfices découlant de la diversité culturelle auprès de la population québécoise, dans une perspective d'interculturalisme, et :

Ajouter un nouveau paragraphe :

- 75.1 De déposer un livre blanc définissant le modèle d'interculturalisme québécois, notamment en réitérant les principes de la primauté du français, du respect des droits et libertés et de nos valeurs publiques communes, dont la laïcité ouverte. Ce livre devrait également clarifier les distinctions entre les implications des modèles interculturel et multiculturel et paver la voie au dépôt d'une Loi sur l'interculturalisme, à être appliqué par un Office québécois de l'harmonisation interculturelle;

Proposé par la Commission-Jeunesse

PROPOSITION 76

D'offrir un « laissez-passer culturel » aux nouveaux immigrants afin de les aider à découvrir et à mieux connaître le Québec, leur permettant de fréquenter les institutions culturelles québécoises, en particulier à l'extérieur de la métropole.

ENSEMBLE
POUR UN QUÉBEC
PLUS GRAND

EXTRAITS

CAHIER DU PARTICIPANT
DU 31^E CONGRÈS DES MEMBRES
21, 22 ET 23 OCTOBRE 2011



COMPLÉMENTS DES TRAVAUX

EXTRAITS

CAHIER DU PARTICIPANT
DU 31^E CONGRÈS DES MEMBRES
21, 22 ET 23 OCTOBRE 2011

3.2 Exploitation responsable de nos ressources non renouvelables

À juste titre, les Québécois tiennent à ce que l'exploitation des ressources naturelles, en particulier les ressources non-renouvelables, qu'il s'agisse d'hydrocarbures ou de ressources minérales, profite à la société québécoise et se fasse dans le respect des communautés d'accueil. Les Québécois souhaiteraient également que ces ressources soient transformées en produits intermédiaires ou finaux dans le secteur manufacturier québécois, comme c'est le cas du cuivre raffiné par Xstrata à son usine d'électrolyse de Valleyfield, ou du dioxyde de titane extrait de la mine de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre et transformé notamment en pigment de coloration ou en supplément alimentaire au complexe métallurgique de Sorel.

Dans la transformation des ressources renouvelables, de la forêt, de la mer ou de la terre, le Québec dispose d'une longue tradition et des entreprises remarquables. Avec un savant mélange de patience et de fermeté, il sera possible d'en faire autant pour les ressources minérales ou en hydrocarbures, maximisant ainsi les retombées pour le Québec et prolongeant de surcroît les bénéfices engendrés par le boom minier.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 38

De développer un régime de redevances distinct pour les ressources pétrolières et de s'engager à allouer les recettes nettes issues de ces redevances en deux parts égales : pour financer un fonds de réserve servant à composer avec les conséquences financières d'un accident environnemental majeur; et pour contribuer au Fonds des générations;

3.3 L'immobilier à contribution

Initiée sur la côte ouest américaine au tournant du millénaire, la norme LEED s'est imposée comme un outil de promotion de la performance environnementale de l'immobilier, un secteur qui compte à l'échelle continentale pour près du tiers des émissions de GES.

Au contraire de la plupart des autres normes telles que *Energy Star*, *Boma Best* ou *Green Globes* fondées sur des seuils de qualification, les niveaux de certification (LEED, Bronze, Argent, Or et Platine) correspondent au pointage pondéré selon divers critères recouvrant non seulement la performance énergétique effective, mais aussi la réduction des matières résiduelles, la proximité des lieux de production des matériaux, la mobilité urbaine et les transports collectifs et alternatifs, la réduction du traitement des eaux usées, voire le contrôle de la poussière générée par un chantier. La norme LEED offre donc davantage de flexibilité aux entrepreneurs pour choisir le meilleur moyen de réduire leur empreinte écologique.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 39

De réduire la consommation énergétique du secteur immobilier, et :

- 39.1 De mandater le Bureau de normalisation du Québec pour qu'il procède, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, à l'identification de critères ajustés aux contraintes climatiques et aux enjeux environnementaux et urbains d'une norme équivalente à LEED;***
 - 39.2 D'inciter les administrations publiques à promouvoir par l'exemplarité l'adoption de la norme LEED ou de toute autre norme équivalente pour la construction ou la rénovation de leur propre parc immobilier;***
 - 39.3 D'habiliter les administrations municipales à promouvoir l'atteinte des niveaux supérieurs à la norme équivalente au standard LEED par le recours à des instruments de planification urbaine tels que diverses mesures dérogatoires (prime de densité), le congé ou la réduction de taxes foncières;***
-

La Société immobilière du Québec, gestionnaire du parc immobilier de l'État québécois, adopte déjà la norme LEED dans plusieurs projets de construction, notamment de nouveaux postes de la Sûreté du Québec. C'est un mouvement qu'il faut saluer et étendre.

À titre de propriétaire immobilier et de locataire majeur sur le marché québécois, le gouvernement doit être exemplaire et de tracer la voie d'un avenir sans carbone.

PROPOSITION 40

De donner l'exemple avec les bâtiments publics et gouvernementaux, et :

- 40.1 De concevoir et construire des édifices gouvernementaux de façon à ce qu'ils soient « zéro émissions de carbone » à compter de leur mise en service;***
 - 40.2 De se donner l'objectif de remplacer d'ici 2020, dans tous les bâtiments, les systèmes de chauffage principaux utilisant le mazout comme principal combustible par des systèmes utilisant des énergies renouvelables;***
 - 40.3 De privilégier la location d'espace dans des immeubles pourvus de systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables en leur concédant une marge préférentielle de 5% sur le loyer lors des appels d'offres;***
 - 40.4 De privilégier le bois comme matériau de structure et de revêtement dans tous les projets de construction publics s'y prêtant et pour lesquels le bois est le meilleur choix environnemental;***
-

En complémentarité avec cet objectif pour l'immobilier commercial et institutionnel, nous devons repousser la frontière de l'efficacité énergétique résidentielle en soutenant financièrement les propriétaires dans l'acquisition de dispositifs rentables mais coûteux, permettant de générer des gains appréciables sur leur facture d'électricité.

PROPOSITION 41

D'appuyer les propriétaires résidentiels qui souhaitent investir dans l'efficacité énergétique de leur demeure, et :

- 41.1 De créer un fonds d'efficacité énergétique destiné aux propriétaires de résidences familiales et d'immeubles locatifs, leur permettant de rembourser le coût des travaux et équipements liés à l'efficacité énergétique à même les économies d'électricité réalisées. Par conséquent, la facture d'électricité demeurerait inchangée aussi longtemps que les sommes économisées n'auraient pas atteint la valeur de l'investissement initial et ce, pour un terme maximal de 10 ans;***
 - 41.2 De favoriser la micro production d'énergie renouvelable en développant un réseau de distribution d'énergie intelligent lors de tous nouveaux développements résidentiels;***
 - 41.3 De développer des projets pilotes de maisons solaires et de maisons chauffées par géothermie dans les milieux urbain et rural afin d'en tester la viabilité;***
-

3.4 Tripler les redevances sur l'eau

Désignée comme patrimoine collectif des Québécois par la Politique nationale de l'eau, le gouvernement, à titre de fiduciaire, s'assure de préserver la valeur de l'eau vitale tant à la santé humaine qu'à notre économie.

Nous sommes aujourd'hui conscients de la valeur de l'eau et de notre responsabilité quant à sa sauvegarde.

Depuis le début de l'année, le gouvernement du PLQ a instauré un régime de redevances sur l'utilisation de l'eau par les entreprises. Deux taux s'appliquent : le plus élevé est exigé de ceux qui embouteillent l'eau et l'incorporent dans des breuvages ou des produits; le plus faible à ceux qui l'utilisent à des fins de nettoyage, de refroidissement ou d'autres applications liées au processus de production. Bien qu'il soit largement supérieur à celui de nos voisins, nous estimons que ce deuxième taux est trop faible et ne reflète pas le coût réel de l'approvisionnement.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 42

De multiplier par trois, sur un horizon de cinq ans, les redevances sur le volume d'eau à des fins de production pour les porter à un niveau semblable à celui en vigueur pour les embouteilleurs;

3.5 L'acceptabilité sociale des projets d'investissement

Certains projets d'investissement à caractère énergétique (i.e. exploration gazière) ou environnemental (i.e. sites d'enfouissement) se sont heurtés par le passé à l'opposition de citoyens.

Il nous apparaît essentiel de mettre en place des mécanismes pour tenir compte de l'avis des citoyens et faire en sorte que les projets se fassent là où ils sont acceptés par les populations locales.

Nous croyons que le mécanisme des enchères inversées peut être une solution prometteuse pour permettre à des projets acceptables sur le plan social et environnemental de se réaliser.

Le fonctionnement est le suivant : si, par exemple, une douzaine de localités peuvent techniquement accueillir un de ces projets, on invite les élus de ces localités à consulter la population afin de soumettre au promoteur le montant d'une juste compensation dont la localité hériterait en échange de son acceptation du projet. Le promoteur s'engage alors à verser le plus petit montant de compensation proposé et à s'installer dans la localité qui l'a proposé. Les deux parties estiment avoir obtenu un prix raisonnable pour la compensation et le projet prend naissance à l'endroit où il bénéficie d'une acceptabilité sociale. C'est une avenue à explorer.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ :

PROPOSITION 43

De faire appel sélectivement au mécanisme d'enchères inversées pour fixer un prix de compensation convenable dans le cas de certains projets énergétiques et environnementaux qui comportent des risques ou des nuisances et qui pourraient être localisés à plusieurs endroits;

4- La culture comme levier d'affirmation... et de prospérité

La culture est l'assise du Québec. Le premier critère de la définition du Québec à l'échelle canadienne, nord-américaine et internationale est le fait de constituer la seule nation majoritairement francophone d'Amérique.

Cette situation de peuple minoritaire, représentant moins de 2% de la population du continent, a jadis été perçue comme une fragilité.

Mais la réalité est toute autre.

Dans leur désir d'affirmer leur langue et leur culture, les Québécois ont trouvé une énergie créatrice qui a embrasé tous les aspects de notre vie économique et sociale. Les Québécois sont ainsi reconnus à l'échelle du monde comme un peuple de créateurs.

Comme le disait le Premier ministre lors de son discours inaugural du 23 février 2011 : « Le Québec, c'est entre autres Robert Lepage au *Metropolitan Opera* de New York, Danny Laferrière et le Prix Médicis, Arcade Fire primé aux *Grammy Awards*, Denis Villeneuve et son film *Incendies* aux Oscars et le retour sur scène de Céline Dion à Las Vegas. Nous, Québécois, sommes chez nous sur les plus grandes scènes du monde. »

4.1 La culture créatrice de richesse

Notre culture apparaît aujourd'hui comme une force, comme un moyen de se démarquer, comme un moyen de fasciner, comme un moyen d'inventer.

Notre culture est source de richesse, de prospérité et le succès de nos artistes irradie l'ensemble du Québec, se transposant chez nos entrepreneurs, chercheurs, industriels dans un sentiment de confiance et une détermination devant tous les défis.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a affirmé cette orientation faisant de la culture un levier de prospérité.

Il l'a notamment fait par une réalisation remarquable fondatrice d'un nouvel élan : c'est la construction du Quartier des spectacles et de la nouvelle salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal en plein cœur de notre métropole.

Ces projets qui ont entraîné des investissements de plus d'un demi milliard de dollars ont redessiné tout un faubourg du centre-ville de Montréal et forgé, au cœur de la ville, une des plus fortes concentrations au monde d'artistes, de créateurs et lieux de diffusion et de création culturelles au monde.

La réalisation du Quartier des spectacles, avec la salle de concert et la Place des Arts et la Place des festivals, avec son aménagement moderne et ses fontaines animées, représente déjà une nouvelle signature pour Montréal et concrétise cette vision de Montréal, métropole culturelle de calibre international.

Le gouvernement doit continuer à faire de la culture un facteur de création de richesse.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 44

De stimuler les investissements publics et privés en culture, et :

44.1 De poursuivre le développement du Quartier des spectacles à Montréal;

44.2 De favoriser une plus grande implication du secteur privé dans le financement des arts et de la culture, soit par une bonification du programme Placements Culture ou le développement de nouveaux incitatifs;

4.2 La culture ambassadrice du Québec

Les artistes québécois qui vont à l'étranger sont des ambassadeurs extraordinaires pour notre société. L'impact promotionnel et publicitaire pour le Québec d'une salle comble à l'Olympia de Paris ou d'une palme à Cannes bénéficie à toute notre société et contribue à ouvrir des portes à d'autres Québécois dans d'autres domaines d'activité.

C'est fort de cette conviction que le gouvernement avait pris la relève du gouvernement fédéral au moment où celui-ci avait aboli son appui au financement de tournées d'artistes de chez nous à l'étranger.

Cette initiative doit se maintenir et être développée. Nous croyons qu'il serait opportun d'organiser davantage de missions culturelles à l'étranger. Calquées sur le modèle, bien établi et performant, des missions commerciales, ces missions auraient pour principal objectif de promouvoir les échanges culturels et artistiques entre le Québec et ses partenaires étrangers, principalement dans les pôles artistiques mondiaux d'importance. De telles missions culturelles permettraient à plusieurs artistes de se voir ouvrir les portes de certains milieux autrement inaccessibles.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 45

De développer l'appui à la présence de nos artistes à l'étranger, et :

- 45.1 De rendre permanentes les ressources accordées au soutien des tournées d'artistes québécois à l'étranger;***
 - 45.2 De développer ces initiatives en accordant à des entreprises québécoises faisant affaire à l'étranger la possibilité de commanditer certaines tournées d'artistes pour en accroître l'importance;***
 - 45.3 D'instituer des missions culturelles à l'instar des missions commerciales dans différents pôles culturels mondiaux d'importance;***
-

4.3 Être mieux vu et mieux entendu

La culture est notre âme. La culture participe à notre prospérité. Mieux diffuser notre culture, c'est mieux affirmer ce que nous sommes. Avec la poussée d'internet et l'avènement de l'ère numérique, de nouveaux moyens de diffusion de notre culture sont à notre portée.

La Web télévision est ainsi un phénomène en pleine croissance au Québec et ailleurs dans le monde. Pensons notamment au magazine en ligne *33mag*, le blogue vidéo *Le tapis rose de Catherine* et l'agence de presse numérique Webpresse. Depuis 2008, une poussée du secteur du Web télévision est constatée aussi bien au Québec qu'à l'étranger. D'ailleurs, une manifestation internationale et francophone de contenus créés exclusivement pour le Web, le WEBTV festival⁴, a été récemment organisée en France. En constante évolution, la Web télévision pourrait devenir un excellent outil de diffusion et de promotion culturelle pour le Québec.

Le gouvernement a entrepris d'investir pour aider les organismes culturels à prendre le virage du numérique. Dans le dernier Discours sur le budget, une somme de 10 millions de dollars était consacrée à appuyer la diffusion numérique d'œuvres d'artistes québécois dans les domaines du cinéma, de la musique et des variétés.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 46

Diffuser notre culture avec des moyens d'aujourd'hui, et :

- 46.1 D'adapter la politique culturelle du Québec à l'ère du numérique en révisant l'ensemble des programmes existants afin de maximiser l'exposition web de nos artistes et de leurs œuvres et leur diffusion numérique;***
 - 46.2 D'œuvrer à développer une expertise québécoise de premier plan dans le domaine de la web télévision et de viser, dans un premier temps, le marché de la francophonie internationale;***
 - 46.3 De mettre en place des mesures afin d'étendre et d'accélérer la numérisation de notre patrimoine culturel, comme nos bibliothèques et nos musées, afin de les rendre accessibles au monde et à tous les Québécois, et d'en faire des vitrines de notre culture et de notre mémoire;***
-

4- <http://www.webtv-festival.tv/>

III

PRENDRE SOIN
DE CEUX QUE NOUS AIMONS

1- Un Québec en santé

Le Parti libéral du Québec a de tout temps considéré le système de santé québécois comme un des plus puissants leviers de justice sociale. Historiquement, les plus grandes avancées du Québec à ce chapitre sont le fait de gouvernements du PLQ. Que l'on pense, bien entendu, à l'universalisation de la santé, par l'instauration de l'assurance-hospitalisation, puis de l'assurance-maladie. Ces piliers du Québec moderne constituent encore aujourd'hui des éléments de fierté des Québécois et des traits distinctifs de notre société à travers le monde.

Toutefois, au milieu et à la fin des années 90, le gouvernement du Parti québécois a pris des décisions qui se sont avérées désastreuses. À Montréal uniquement, 7 hôpitaux ont été fermés. Plus de 1 500 médecins et de 4 200 infirmières ont été mis à la retraite. Par centaines, des québécois ont dû aller se faire soigner aux États-Unis. De plus, les infrastructures du réseau ont été négligées. À l'arrivée du PLQ au pouvoir, près de 40 000 patients étaient en attente d'une chirurgie depuis plus de 6 mois. Près de 50% des patients atteints d'un cancer devaient attendre plus de 4 semaines pour obtenir leurs premiers traitements en radio-oncologie.

Le gouvernement du PLQ a redressé la situation. Depuis 2003, c'est plus de 11 milliards de dollars d'argent neuf qui a été investi dans le système. Le nombre d'admissions en médecine a doublé. Trois nouvelles facultés de médecine ont été ouvertes. Les sommes investies dans le maintien des infrastructures de santé ont augmenté de 1700%!

De réels progrès ont été enregistrés. Globalement, le nombre de personnes en attente d'une chirurgie a diminué de près de 50%. Pour la chirurgie cardiaque, la diminution du nombre de personnes en attente est de 38%. Alors que 26% des patients étaient en attente depuis plus de 6 mois pour une opération à la cataracte, ils sont aujourd'hui moins de 4%. Finalement, plus de 97% des gens atteints d'un cancer reçoivent leur traitement de radio-oncologie en moins de 4 semaines, et plus personne ne doit aller se faire soigner de l'autre côté de la frontière.

Le gouvernement a augmenté de façon remarquable la capacité et l'efficacité du système de santé. Toutefois, des phénomènes comme le vieillissement de la population et l'augmentation des naissances continuent de créer une pression très forte. La demande de soins demeure en progression.

Alors qu'en 2002 on comptait au Québec 2,2 millions de visites à l'urgence, on en comptait 3,5 millions en 2010, soit une augmentation de près de 60%. Le Québec s'est enrichi d'un demi-million de personnes de plus depuis 2003. Annuellement, 50 000 personnes de plus passent le cap des 65 ans et, de ce nombre, 8 000 sont en perte d'autonomie et commandent des soins particuliers.

De nouvelles problématiques se développent également. Le Québec, comme plusieurs sociétés occidentales, fait face à une épidémie d'obésité juvénile et certains polluants contribuent à l'éclosion et à la multiplication de maladies chroniques.

L'amélioration continue du système doit également se concrétiser par le déploiement d'une médecine de prise en charge, tout au long de la vie et en fonction de nos situations familiales et des défis de santé que nous rencontrons. L'accès à un médecin de famille demeure un chantier de première importance. Le maintien à domicile, lorsque la sécurité du patient le permet, doit également continuer de nous mobiliser. Le soutien de nos aînés, pour les garder encore longtemps actifs et en santé, est un objectif que nous poursuivons de façon permanente.

La prise en charge peut aussi être plus complexe et faire intervenir un grand nombre de professionnels œuvrant dans le réseau de santé. C'est le cas pour la prise en charge des malades chroniques, qui sont évidemment des grands consommateurs de soins de santé. En outre, les troubles de santé mentale prennent de l'ampleur et il devient nécessaire d'explorer de nouveaux modèles de suivi et d'accompagnement. Finalement, les soins palliatifs deviennent un enjeu incontournable pour assurer une fin de vie dans la dignité, loin de la souffrance, entouré des siens et dans le meilleur environnement possible.

Le système de santé constitue de loin le plus important poste de dépense de l'État québécois. Il importe donc d'en avoir en tout temps pour notre argent, ce qui signifie que nous souhaitons un système toujours plus performant et plus souple.

Ce sont là les chantiers de réflexions auxquels nous convions les membres du PLQ réunis en Congrès, pour continuer à avoir un Québec en santé.

1.1 Pour un Québec adoptant de saines habitudes de vie

De tous les moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour avoir un Québec en meilleure santé, les plus efficaces seront toujours ceux qui permettront de garder les Québécois eux-mêmes en santé, en travaillant en amont de la maladie, afin soit d'en atténuer les effets, soit d'en éviter tout simplement l'apparition. De même, le fait de garder la maladie à distance pour un plus grand nombre de Québécois est encore la meilleure façon de contrôler la hausse du plus important poste budgétaire du gouvernement.

Globalement, nos enfants bougent de moins en moins, plusieurs de nos aînés vieillissent malheureusement dans l'isolement et nos modes de consommation ont généré à certains endroits une augmentation de la pollution atmosphérique. Devant ces constats, le PLQ considère qu'il est essentiel, plus que jamais, de développer et d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie, autant auprès des enfants que des aînés, afin que tous puissent jouir d'une longue vie en santé.

Un mode de vie actif et sain

L'aménagement du territoire est intimement lié à la qualité de vie de ses habitants et à leur santé. Il importe donc de l'orienter de manière à favoriser les déplacements actifs. Au Québec, près du quart des enfants souffrent d'obésité ou d'embonpoint. Selon des données statistiques de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la proportion de jeunes québécois touchés par le surplus de poids a augmenté de 55% en 25 ans, passant de 14,6% à 22,6% de 1978 à 2004⁵. Ce phénomène a progressé si rapidement au cours des dernières décennies que

5- Obésité chez l'enfant (<http://msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/nutrition/index.php>)

l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié l'obésité d'épidémie mondiale. La sédentarité constitue assurément l'un des premiers facteurs de risque de l'obésité. Au Québec, 55% des adultes marchent moins d'une heure par semaine pour se déplacer⁶.

Alors que le plan quinquennal d'immobilisation du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) prévoit la construction de 20 nouvelles écoles d'ici 2015, il est essentiel de penser ces nouvelles constructions afin de favoriser les déplacements actifs et sécuritaires, d'y planifier des infrastructures sportives ayant suffisamment de plateaux sportifs pour supporter une augmentation des cours d'éducation physique, ainsi que des activités parascolaires.

Par ailleurs, les quartiers offrant à leurs résidents pistes cyclables, larges trottoirs, rues piétonnières, proximité des services et accessibilité des commerces favorisent l'adoption d'un mode de vie sain et actif. Ainsi, le système de transport et l'aménagement des infrastructures récréatives telles que les piscines, les parcs et les terrains de jeux ont des effets sur l'obésité et la santé des citoyens. Il est essentiel de tenir compte de l'influence des pratiques d'aménagement et d'urbanisme sur les modes de vie physiquement actifs.

L'environnement dans lequel évolue un individu n'influence pas seulement son niveau d'activité physique, il a aussi un effet sur ses habitudes alimentaires. Dans les milieux plus défavorisés, on retrouve une proportion plus élevée de restaurants de type *fast food* et de dépanneurs, ainsi qu'une plus faible présence de marchés publics et d'épiceries offrant une grande variété d'aliments sains.

Pour demeurer en santé, il faut demeurer actif, c'est établi. L'OMS recommande de faire 60 minutes d'activité physique modérée à rigoureuse par jour. Au Québec, 49% des filles et 26% des garçons âgés de 6 à 11 ans ne rencontrent pas cet objectif, selon des données auto-rapportées en 2004. Des données statistiques de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie démontrent que 34% des jeunes se rendent à l'école à pied ou à vélo, alors qu'ils étaient 80% à le faire en 1971.

Le programme scolaire actuellement en vigueur dans les écoles recommande 120 minutes d'éducation physique obligatoire par semaine, au primaire comme au secondaire. Or, une enquête du ministère de l'Éducation rapporte que seulement 25% des commissions scolaires respectaient ce programme. On remarque aussi que les périodes d'activité physique diminuent avec l'âge. Les tout-petits âgés de 4 ans et moins bougent en moyenne 22 heures par semaine, alors que pour les enfants d'âge scolaire (5 à 12 ans) et les adolescents (13 à 17 ans), la moyenne chute à 15, puis à 7 heures par semaine respectivement. Nos aînés aussi doivent demeurer actifs pour demeurer en santé.

Alors que l'isolement et la sédentarité sont la cause de bien des maux, entretenir des amitiés et des activités sont aussi fortement bénéfiques pour les individus. Pour la plupart des aînés dépourvus d'une voiture personnelle ou moins apte à s'en servir, deux facteurs peuvent freiner leurs déplacements à l'extérieur de leur domicile : l'argent et la mobilité. En effet, nombreux sont ceux qui ne peuvent ou ne veulent déboursier le coût d'un passage en autobus. Afin de contrer l'isolement, il faut lever des obstacles et mettre en place des mesures facilitant leurs déplacements.

6- Mémoire portant sur l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, réalisé par Coalition québécoise sur la problématique du poids et le Centre d'écologie urbaine de Montréal, avril 2011

PROPOSITION 47

D'implanter une série de mesures favorables à l'adoption d'un mode de vie actif et sain; et :

- 47.1 De s'assurer que les nouvelles écoles soient construites au cœur du quartier résidentiel desservi, et qu'elles soient accessibles de manière sécuritaire à vélo et à pied;***
 - 47.2 De s'assurer, dans le cadre de l'actuelle réforme de la Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme, que les plans d'urbanisme adoptés par les municipalités tiennent compte de l'importance des déplacements actifs, tant au chapitre de leur convivialité que de leur sécurité;***
 - 47.3 De favoriser le développement de quartiers multifonctionnels permettant la piétonisation des emplettes;***
 - 47.4 D'assurer une meilleure accessibilité d'aliments sains dans les quartiers actuellement mal desservis à ce chapitre;***
 - 47.5 D'augmenter les périodes consacrées aux activités physiques à l'école primaire et secondaire;***
 - 47.6 D'implanter dans les grandes villes du Québec la gratuité des transports en commun pour les aînés;***
 - 47.7 D'instaurer une vignette de stationnement pour invalidité temporaire;***
-

Une prévention sur le terrain

Les mesures préventives en santé contribuent à diminuer le nombre de patients potentiels qui auront recours à des traitements de plus en plus coûteux. Dans un contexte économique où la principale dépense du gouvernement est la santé et où les maladies les plus coûteuses se prêtent à la prévention, l'adoption de mesures préventives sur le terrain s'avère une nécessité pour diminuer le fardeau fiscal de la maladie au Québec et pour améliorer la qualité de vie de tous les Québécois.

Dans le domaine de la prévention, les médecins ont un rôle de premier plan à jouer. Leur expertise et leur savoir-faire sont incontournables. Lorsqu'un médecin recommande fortement à son patient de diminuer sa consommation de certains aliments, de faire plus d'exercice physique ou encore d'adopter un mode de vie plus sain dans le but d'éviter de futures complications, l'impact n'est pas le même que si ces recommandations proviennent d'à peu près qui que ce soit d'autre.

En entreprise, la prévention peut être encouragée par la mise en place d'un programme d'aide aux employés (PAE). Le stress au travail, s'il n'est pas bien géré, peut conduire à des troubles de santé mentale, lesquels peuvent se traduire par un taux d'absentéisme élevé, des pertes en productivité ou la détresse psychologique. En 2006, le travailleur québécois à temps plein s'est absenté en moyenne 9,3 jours pour cause de maladie, soit 30% de plus que dans le reste du Canada⁷. Les PAE

7- Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé (Rapport Castonguay), 2008

sont donc des services importants autant pour les employeurs que les employés. Or, les coûts liés à ce type de service sont souvent trop élevés pour être supportés par les petites et moyennes entreprises (PME). La mutualisation des programmes d'aide aux employés pour les PME s'avère certainement une alternative à explorer.

La prévention auprès des aînés constitue aussi un élément important afin d'améliorer le système de santé. Certes, ce ne sont pas tous les aînés qui sont malades ou en perte d'autonomie. Toutefois, l'un des sentiments communs que l'on voit naître chez les aînés en est un d'inutilité, ce qui peut mener à des troubles plus graves tels que la dépression ou les idées suicidaires. C'est pourquoi il importe d'avoir des services, des politiques et des structures qui correspondent mieux à leurs besoins et qui permettent aux aînés désireux de contribuer à la société de le faire, selon leur capacité et leur volonté. La démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) en est un bel exemple. Aujourd'hui, 179 municipalités participent à cette démarche en adaptant leurs programmes et services, en agissant sur différents facteurs simultanément (habitation, loisir, aménagement urbain, etc.), en favorisant la participation constante des aînés, en s'appuyant sur la concertation de toute la communauté et surtout, en mettant un frein à l'âgisme qui nuit au vieillissement actif⁸.

Récemment, le gouvernement a lancé le projet « Hôpital ami des aînés » (HADA), une suite logique à la démarche MADA. L'initiative provient du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) afin de limiter l'état delirium ou les déclin fonctionnels qui surviennent post-opération. Le projet HADA vise par ailleurs à adapter les soins hospitaliers aux besoins particuliers des aînés tels qu'une meilleure hydratation, un encouragement à la marche et la mise en place d'outils de dépistage de la perte d'autonomie.

Par ailleurs, les personnes âgées, qu'elles vivent à la maison, en résidence ou dans un CHSLD, doivent continuer à prendre soin d'elles-mêmes. Il est important de les sensibiliser à le faire, notamment par l'hygiène buccale. Les personnes âgées, qui pour la majorité portent des prothèses dentaires, estiment à tort qu'il n'est plus important de s'occuper de leur santé dentaire et buccale.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 48

D'adopter des mesures préventives visant à améliorer la santé de la population, et :

- 48.1 De favoriser la libération de temps de pratique de médecins afin qu'ils participent directement à diverses initiatives de prévention auprès, par exemple, de nouveaux malades chroniques, dans certains milieux de travail plus à risque et dans les écoles de quartiers défavorisés;***
- 48.2 De favoriser la mutualisation des programmes d'aide aux employés pour les PME afin de les appuyer dans le dépistage précoce et le soutien de leurs employés vulnérables ou souffrant d'une maladie mentale;***
- 48.3 De continuer à développer de manière soutenue, selon le modèle des municipalités amies des aînés, des hôpitaux amis des aînés, qui leur offrent notamment un service d'accueil et d'accompagnement spécifiques;***

8- Journal de Québec, 11 millions \$ pour éviter l'isolement des aînés, 6 mars 2011

48.4 De favoriser des visites régulières d'infirmières praticiennes spécialisées au sein des CHSLD publics et privés et des résidences pour aînés qui accueillent un certain nombre de ressources intermédiaires (RI);

48.5 De développer des programmes d'intéressement pour assurer la visite à domicile, notamment dans les résidences privées et CHSLD publics et privés, d'hygiénistes dentaires pour offrir des soins de base et faire de la prévention et du référencement au besoin;

Prévenir à la source les maladies respiratoires et l'obésité

La promotion de la santé et la prévention vont au-delà de l'individu : il est possible d'améliorer notre environnement afin de prévenir à la source les causes de certaines maladies, notamment en matière de qualité de l'air. En 2006, une étude portant sur la santé respiratoire des enfants montréalais âgés de 6 mois à 12 ans, réalisée par l'ASSS de Montréal, concluait que les facteurs environnementaux avaient un impact direct sur la santé respiratoire dont l'asthme, la rhinite allergique hivernale et les infections respiratoires.

Le bilan de santé 2002 de l'île de Montréal rapporte qu'il y a eu plus de 1500 décès prématurés, dont 400 étaient liés aux pics de pollution, les 900 autres décès à une exposition chronique. Plus encore, en milieu urbain, les surfaces asphaltées empiètent sur les zones végétales, ce qui augmente la densité des îlots de chaleur. Il a été prouvé que les îlots de chaleur conduisent à un excès de mortalité pendant les canicules. En 1987, 1994 et 2002, 100 décès sur une période de deux jours ont été recensés.

Le fait de résider à proximité d'un trafic automobile intense augmente le risque de développer des maladies respiratoires. L'ASSS de Montréal rapporte que les décès liés aux maladies cardiovasculaires augmentent de 53% chez les 55 à 77 ans résidant dans un périmètre de moins de 100 mètres d'un trafic automobile dense. On y remarque aussi une augmentation de 21% des hospitalisations pour des raisons de problèmes respiratoires chez les 60 ans et plus. Dans un rayon de 200 mètres et moins d'une zone de trafic à haute densité, le nombre de naissances de bébé de petits poids est accru de 17%.

Par ailleurs, un rapport récent de l'OMS conclut que l'asthme, la rhinite allergique et les infections respiratoires sont associés à l'humidité excessive, ainsi qu'au contact de milieu empreint de moisissures. De plus, de récentes données indiquent que le développement de l'asthme est probablement relié à ce facteur.

En plus des aliments gras, les boissons énergétiques sont elles aussi peu recommandables aux jeunes. Elles contiennent une grande quantité de caféine à laquelle les enfants et adolescents sont plus sensibles. Ces boissons peuvent engendrer des symptômes tels que des palpitations cardiaques, de l'anxiété, des troubles du sommeil, une augmentation de la tension artérielle, etc.

Plus d'une vingtaine d'études, réalisées principalement dans des pays à revenu élevé, permettent de conclure qu'en général, les taxes sur les aliments ont une influence sur la consommation, et ce dans la direction souhaitée.

PROPOSITION 49

D'instaurer de nouvelles règles et de nouvelles pratiques afin d'améliorer les milieux de vie et l'alimentation des jeunes, et :

- 49.1 De travailler pour diminuer à la source les émissions polluantes les plus nocives pour la santé, à commencer par la réduction du trafic automobile dense en milieu habité ou près de ceux-ci;***
 - 49.2 De travailler de concert avec les grandes villes du Québec pour combattre la formation d'îlots de chaleur, notamment par la multiplication des toits blancs;***
 - 49.3 D'interdire dorénavant la construction de toute habitation à moins de 200 mètres d'une autoroute;***
 - 49.4 De documenter l'état de la situation concernant la moisissure dans les habitations à toit plat et développer une stratégie pour en limiter les conséquences (asthme et autres maladies respiratoires);***
 - 49.5 D'exiger que soit réalisée une étude d'impact sur la santé pour les grands projets susceptibles de contribuer à l'émission de polluants atmosphériques nuisibles ou d'autres rejets nocifs pour la santé de la population;***
 - 49.6 D'instaurer une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes qui servira à financer diverses initiatives liées à la saine alimentation et aux saines habitudes de vie des jeunes;***
-

2- Pour une médecine de prise en charge au bénéfice de tous les Québécois

La prise en charge d'une personne signifie que l'on s'engage à prendre soin d'elle dans l'ensemble de son cheminement, qu'il soit préventif ou curatif. Cela signifie également un accès simple et efficace au bon professionnel de la santé qui prodiguera les bons soins et les bons conseils, au meilleur moment. Le défi auquel l'amélioration de la prise en charge s'attaque, c'est celui de tourner tout le système de santé vers chacun des patients, en fonction tant de leur condition médicale que de leur réalité socio-économique.

La première prise en charge s'effectue par notre médecin de famille. Le nombre de Québécois qui ont un médecin de famille est en augmentation constante au Québec, notamment grâce au déploiement des groupes de médecine familiale (GMF), lesquels favorisent une démarche axée vers le patient. L'organisation du travail est basée sur la prise en charge par l'équipe soignante du patient pour tous ses besoins.

La médecine à domicile et le maintien à domicile méritent également d'être renforcés. Le maintien d'un patient dans son milieu de vie, en plus de contribuer à sa propre prise en charge, diminue les coûts de santé de manière importante. Le soutien et l'accompagnement doivent par contre être au rendez-vous pour concrétiser ce souhait. Les personnes aux prises avec une maladie chronique sont plus susceptibles de faire une grande utilisation des services de santé. Par exemple, dans la région des Laurentides, des données démontrent que 3% de la population utilise près de 50% des lits d'hospitalisation de soins de courte durée⁹. Une série d'enquêtes réalisée par l'ISQ conclue que 30% des Québécois âgés de 12 ans et plus sont atteints d'une maladie chronique¹⁰. Les résultats avancent même que le cumul des maladies chroniques est en croissance : 13,7 % des Québécois affirment vivre avec 2 maladies chroniques. Leur état requiert généralement l'intervention de plusieurs professionnels et un suivi plus serré de leur évolution. Une meilleure articulation de leur prise en charge médicale et sociale est la voie royale pour l'amélioration de leur état de santé, mais encore plus pour l'amélioration de leur qualité de vie.

Une meilleure prise en charge apparaît comme un passage obligé si l'on souhaite optimiser le système de santé actuel, sans pour autant en augmenter le fardeau financier.

2.1 Groupes de médecine familiale

Les GMF ont été mis en place par le gouvernement en réponse à l'une des principales recommandations du rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair). L'objectif des GMF est de favoriser l'accès à un médecin de famille et d'améliorer, de manière générale, la qualité des soins.

Malgré les difficultés à se trouver un médecin de famille, la proportion d'omnipraticien par 100 000 habitants est supérieure au Québec à bien d'autres provinces canadiennes, comme le démontre le tableau suivant¹¹.

9- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi Santé – CSSS des Sommets

10- Maladies chroniques au Québec et au Canada : évolution récente et comparaisons régionales, ISQ, 2009

11- La pénurie réelle ou ressentie de médecins de famille au Québec (<http://www.cfp.ca/content/53/11/1871.full>). Le médecin de famille, vol 53, novembre 2007

Personnes de 12 ans et plus sans médecins de famille au Canada en 2005

ENDROIT	POPULATION TOTALE (MILLIONS)	SANS MÉDECINS DE FAMILLE (%)	MÉDECINS DE FAMILLE PAR 100 000 DE POPULATION*
Québec	7598	25,1	109
Alberta	3257	17,6	102
Manitoba	1178	16,1	94
Saskatchewan	994	15,7	89
Terre-Neuve et Labrador	516	12,8	99
Colombie Britannique	4255	11,0	111
I.-P.-É.	138	10,3	89
Ontario	12541	8,9	85
Nouveau-Brunswick	752	6,7	102
Nouvelle-Écosse	938	5,4	118
Canada sans le Québec	24673	10,95	94
Tout le Canada	32271	-	98

* Institut Canadien d'Information sur la Santé. 1 Données de Statistiques Canada, Juin 2006.

En 2005, un Québécois sur quatre n'avait pas accès à un médecin de famille. En 2007, la proportion est passée à un sur cinq¹². Les efforts du gouvernement pour améliorer l'accessibilité à un médecin de famille se déploient dans la bonne direction et une partie de l'amélioration est clairement due à la création des GMF.

En 2011, il y avait 224 GMF accrédités. Ces équipes soignantes représentent la porte d'entrée du système de santé pour plus d'un million et demi de Québécois. Leur rôle en est un de premier plan. « Un patient qui n'a pas de médecin de famille est souvent contraint de se rendre à l'urgence, ce qui explique que plus de la moitié des consultations à l'urgence ne sont pas urgentes. Ces visites coûtent 5 à 10 fois plus à l'État que les mêmes consultations auprès d'un médecin de famille en cabinet.¹³ »

Une meilleure prise en charge signifie aussi une action continue. La mise en commun des dossiers clients au sein d'une équipe est donc nécessaire pour offrir cette continuité, même en cas d'absence (vacances, maladies, etc.) du médecin traitant.

12- Qui n'a pas un médecin de famille au Québec?, Institut de la statistique du Québec, octobre 2008

13- La pénurie réelle ou ressentie de médecins de famille au Québec (<http://www.cfp.ca/content/53/11/1871.full>) | Le médecin de famille, vol 53, novembre 2007

PROPOSITION 50

De continuer à améliorer l'accès à un médecin de famille et la mise en commun de leurs services, et :

50.1 De favoriser par une rémunération incitative la mise en commun des services offerts par plusieurs médecins pour améliorer l'accès aux soins pour leurs patients et pour empêcher que ces derniers se retrouvent sans médecin traitant pour une longue période;

50.2 De compléter le réseau des GMF : 300 GMF accrédités d'ici 2013;

2.2 Maintien à domicile

Les Québécois préféreraient très généralement se faire soigner à domicile, et c'est bien normal. En restant dans son confort personnel, entouré de ses proches, l'individu se sent davantage en sécurité, sans compter que cet environnement occasionne moins de stress et favorise un rétablissement plus rapide. Le maintien à domicile constitue aussi un choix économique puisqu'au Québec, il en coûte 969\$ par jour pour traiter un patient à l'hôpital, 247\$ dans un CHSLD et 70\$ pour le maintenir à la maison¹⁴.

Afin de faciliter la mise en place d'une médecine ambulatoire, le service doit être mis en réseau avec les CSSS dans une démarche de collaboration. Il sera ainsi possible de prioriser les visites médicales par région, selon les patients les plus urgents, notamment ceux qui ne peuvent se déplacer.

Dans les milieux de vie plus difficiles ou lorsque les réseaux de soutien sont absents, des visites complémentaires pourraient être assurées par d'autres professionnels de la santé tels que le travailleur social, le diététiste ou encore par les organismes communautaires œuvrant dans le domaine. Ces visites permettraient de bien encadrer le patient, sans pour autant alourdir la tâche du médecin. Bien entendu, l'infrastructure de médecine ambulatoire devra s'implanter sans pénaliser le service en milieu hospitalier et clinique déjà existant.

De plus, afin d'encourager la prise en charge des patients par les médecins et favoriser les visites à domicile, le mode de rémunération actuel devrait être modifié. Le temps imputable aux déplacements, notamment, ainsi que les suivis téléphoniques, ne sont pas des activités rentables dans un système de rémunération à l'acte.

Les activités de prise en charge et le suivi des clientèles, notamment des clientèles vulnérables, sont trop souvent délaissés par plusieurs médecins. Ceux-ci, tenus de réaliser 12 heures par semaine¹⁵, ou l'équivalent, d'activités médicales particulières (AMP) et dont la priorité, déterminée par la Loi et considérée prioritaire par le législateur, n'est pas attribuée aux soins à domicile et à la prise en charge.

14- Le Devoir, 13 mai 2011, À la défense de la santé des Québécois

15- Médecins de 0 à 15 ans d'expérience : 12 h / sem. Médecins de 15 à 20 ans d'expérience : 6 h / sem. Médecins de plus de 20 ans de pratique : effectue une partie de sa pratique dans les secteurs reconnus comme prioritaires.

Actuellement, une vaste majorité des soins à domicile sont pris en charge par les CLSC. Selon le nombre de ressources disponibles par région, ces services sont parfois dispensés par l'entremise d'entreprises privées, dans le cadre d'ententes avec le réseau public. Dans le domaine des soins à domicile interviennent aussi des organismes communautaires. Afin que la population, les usagers ainsi que les professionnels sachent ce qui est offert sur chaque territoire, il serait important que la responsabilité des soins à domicile soit dévolue uniquement au CLSC, de manière à y centraliser les opérations.

Afin de favoriser une gestion plus efficace du maintien à domicile, le partage d'information est essentiel. Dans plusieurs domaines, en particulier dans la médecine, les avancées sont intimement liées à la technologie. La domotique, par exemple, favorise le maintien à domicile en rendant les logements plus sécuritaires à des coûts maîtrisés. Un projet d'étude réalisé à Corrèze auprès d'une centaine de personnes a permis de constater que les solutions domotiques implantées réduisaient de 30% le nombre de chutes¹⁶. Si des moyens existent afin de favoriser le maintien à domicile, il est essentiel de mettre en place des systèmes permettant le transfert de connaissance rapidement.

Le partage d'information ne doit pas se faire qu'au sein de professionnels de la santé. L'un des joueurs essentiels au maintien à domicile est encore le proche-aidant. Récemment, le gouvernement du PLQ a inauguré 8 « Carrefours du proche-aidant », la première étape dans la mise en place rapide d'un réseau de 20 carrefours à travers le Québec. Sur les lieux, les proches aidants reçoivent de l'information sur les crédits d'impôt auxquels ils ont droit, peuvent obtenir le soutien d'un psychologue et parler à une infirmière clinicienne ou praticienne afin d'obtenir des conseils personnalisés en fonction des symptômes de la personne aidée, ainsi que des moyens pour prévenir le retour des symptômes. Bref, des conseils en soins de première ligne.

En-dehors des heures d'ouverture de ces carrefours et pour des situations plus urgentes, il est important que ce dernier sache où il peut trouver de l'information, du support psychologique et du répit. À l'instar de la ligne Info-Santé qui agit comme première porte d'entrée en santé pour la population, qui informe et dirige et qui parfois rassure, une ligne Info-Aidants devrait être mise en place.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 51

D'encourager les soins à domicile et d'offrir un soutien adéquat aux professionnels de la santé y œuvrant, et :

51.1 De susciter sur tout le territoire québécois des initiatives de « médecins à domicile » pour les clientèles les plus vulnérables qui sont les moins susceptibles de se déplacer à l'hôpital ou en clinique par leurs propres moyens et qui sont également plus vulnérables aux infections nosocomiales;

51.1.1 En favorisant la mise en réseau de ces services avec les CSSS concernés pour assurer des visites prioritaires aux patients identifiés comme grands consommateurs de soins ou malades chroniques;

16- Dépendance : la domotique, article

- 51.1.2** *En s'assurant que des travailleurs sociaux, diététistes, professionnels en kinésiologie et des organismes communautaires puissent également intervenir dans les cas où les milieux et les habitudes de vie sont inadéquats, ou si un réseau de soutien est absent pour les patients visités;*
- 51.1.3** *En s'assurant que cette médecine ambulatoire constitue un ajout à l'offre de service globale des médecins, et qu'elle ne s'implante pas au détriment de l'offre de service en milieu hospitalier et en clinique;*
- 51.2** *De hausser la rémunération des médecins œuvrant dans les soins à domicile pour compenser les temps de déplacement et la diminution du volume de patients rencontrés;*
- 51.3** *D'augmenter l'importance relative au sein des activités médicales particulières (AMP) des soins à domicile et de la médecine ambulatoire;*
- 51.4** *De s'assurer que la responsabilité des soins à domiciles soit exclusivement dévolue aux CLSC sur tout le territoire, et de bonifier l'offre en soins à domicile pour augmenter la fréquence des visites, leur durée et le nombre de patients desservis par le biais d'un réaménagement des budgets existants et dans le cadre d'une mise en réseau efficiente de la référence des patients;*
- 51.5** *De développer un centre d'information pour les professionnels de la santé concernant les outils technologiques favorisant le maintien à domicile, notamment dans le domaine de la domotique;*
- 51.6** *D'améliorer le soutien aux proches aidants en leur fournissant des conseils personnalisés par le biais d'une ligne téléphonique directe prévue à cet effet, et en leur permettant un répit hebdomadaire minimal;*
-

2.3 Aînés

Le gouvernement a posé plusieurs gestes pour valoriser la contribution des aînés actifs à notre société. Dans son dernier discours inaugural, le premier ministre a, en outre, fait l'annonce d'une politique prochaine prévoyant une adaptation des services publics afin d'aider les aînés à « vieillir chez soi ».

Dans cette foulée, il nous apparaît que l'un des grands enjeux qui concerne les aînés est l'isolement auquel ils sont confrontés. Cet enjeu est d'autant plus important lorsque les personnes âgées sortent de l'hôpital et retournent à la maison, où ils sont parfois laissés à eux-mêmes.

Lorsque l'entourage d'un aîné est restreint et qu'il reçoit peu de visite, ce dernier peut plus facilement verser vers la négligence de soi.

En plus d'un réseau de soutien pour les aînés, il existe des ressources accessibles et parfois méconnues de cette clientèle. Le pharmacien d'officine par exemple, est une source fiable et crédible en matière de médicament et il représente le professionnel de la santé le plus facilement accessible. Le pharmacien est un professionnel formé sur le plan clinique. Par le biais d'une

ordonnance collective, le pharmacien pourrait ajuster les prescriptions du médecin en rencontrant le patient de façon à optimiser l'utilisation des médicaments¹⁷.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 52

D'assurer un soutien adéquat aux personnes âgées dont l'état de santé le requiert, et :

52.1 D'assurer une vérification systématique de la présence d'un réseau de soutien à domicile ou dans l'environnement immédiat des aînés qui sont libérés de l'hôpital à la suite d'une intervention importante;

52.2 De renforcer le rôle des pharmaciens comme intervenants de première ligne auprès des aînés qui souffrent de maladies liées à l'âge, notamment en suscitant des visites à domicile pour les soutenir dans la gestion de leurs médicaments;

2.4 Prise en charge des malades chroniques

Il a été établi précédemment que la prise en charge de la clientèle vulnérable ne représente pas une AMP prioritaire. En effet, cette activité ne devient disponible pour les médecins que lorsque les quatre autres activités prioritaires ont rencontré suffisamment d'effectif (urgence, hospitalisation, services de garde en CHSLD, centre de réadaptation ou dans le programme d'un CLSC de soutien à domicile, puis obstétrique en CHSGS). Afin de favoriser une meilleure prise en charge des malades chroniques, il faudrait que cette activité soit mieux valorisée.

De plus, la prise en charge de la clientèle vulnérable demande plus de temps de la part du médecin: suivis téléphoniques, relations avec les autres intervenants, rédaction de notes, formulaires et renouvellement de prescription, en plus des tâches plus classiques. Un ensemble de tâches qui ne se reflètent pas dans la rémunération. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'auprès des nouveaux médecins en unité de médecine familiale (UMF), la prise en charge apparaît comme une tâche lourde, peu stimulante et peu valorisante.

Toutefois, la rémunération n'est pas le seul frein à la prise en charge. Le système doit être repensé afin de mieux utiliser les ressources actuelles sans générer une augmentation des coûts. Le CSSS des Sommets constitue un bel exemple de réussite dans le réaménagement des services offerts. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le Centre a mis sur pied un projet pilote: le projet Défi-Santé. Celui-ci consiste à « offrir des services personnalisés et intégrés auprès de personnes dont l'état de santé détérioré les oblige à consommer des soins et des services d'urgence et hospitaliers de façon régulière et répétitive¹⁸ ». Le projet visait notamment la mise en place de mesures alternatives à l'hospitalisation et une nouvelle structure de travail : le développement du centre de services ambulatoires, la gestion des séjours, l'introduction d'un gestionnaire de

17- La collaboration avec une infirmière et un pharmacien, Le Médecin du Québec, volume 46, numéro 2, février 2011.

18- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi-Santé - CSSS des Sommets

cas complexes, la mise en commun des expertises (pharmacien, médecin de famille, infirmière clinicienne, diététiste, etc.) et le partage du dossier client. Après les neuf premiers mois d'exercice, les résultats parlaient d'eux-mêmes. Des 200 participants suivis, le pourcentage de visites à l'urgence est passé de 5,3% à 1,6% et celui d'hospitalisation de 11,5% à 3,0%¹⁹. L'une des fonctions créées dans le cadre du projet Défi-Santé et qui a permis un meilleur suivi, ainsi que la mise en place d'un plan d'action personnalisé selon les patients, est le poste de gestionnaire de cas complexes²⁰.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 53

De modifier l'organisation du travail et les règles relativement au traitement et à la prise en charge des malades chroniques, et :

- 53.1 De modifier le classement des activités médicales particulières (AMP) afin d'accorder une place au moins aussi importante à la prise en charge de patients grands consommateurs de soins;***
- 53.2 De modifier, afin de la rendre plus attrayante, la rémunération des actes médicaux liés à la prise en charge de clientèles plus vulnérables, telles que les patients atteints de maladies chroniques ou étant de grands consommateurs de soins;***
- 53.3 De déployer une offre intégrée de services multidisciplinaires dans toutes les régions du Québec destinée aux malades chroniques, en prenant notamment appui sur le projet pilote du CSSS des Sommets et du CSSS de Gatineau;***
- 53.4 D'implanter dans tous les CSSS des postes de « courtiers en soins » ou de « gestionnaires de cas complexes » qui auront comme responsabilité de suivre sur une base personnalisée des malades chroniques;***

2.5 Santé mentale

Plusieurs enquêtes épidémiologiques ont été menées partout dans le monde et les résultats pointent tous vers la même direction : les troubles de santé mentale sont en croissance et représentent une cause importante d'invalidité. Parmi les troubles les plus courants se trouvent la dépression et les troubles d'anxiété. Selon l'OMS, « l'intervention en santé mentale au niveau des soins primaires donne des résultats satisfaisants pour l'anxiété et la dépression et souvent pour l'alcoolisme²¹ ». Pourtant, en 2011, les troubles de santé mentale sont principalement pris en charge en deuxième ligne.

Ampleur des problèmes et troubles mentaux au Québec²²

- Près de 8% de la population âgée de 12 ans et plus a vécu un épisode dépressif majeur au cours d'une période de 12 mois;
- Environ 3% des Québécois présentent des idées suicidaires sérieuses;

19- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi Santé – CSSS des Sommets

20- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi Santé – CSSS des Sommets

21-Site web de l'OMS (<http://www.who.int/fr/>)

22- Avis scientifique sur les interventions efficaces en promotion de la santé mentale et en prévention des troubles mentaux, INSPQ

- Environ 1 300 personnes décèdent par suicide chaque année au Québec. La mortalité par suicide est trois à quatre fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Durant la période de 2000 à 2002, le Québec a affiché le plus haut taux de suicide au Canada;
- Environ 28% de la population québécoise de 15 ans et plus éprouve un stress quotidien élevé et 14,4% de la population de 12 ans et plus n'a pas un niveau élevé de soutien social.

Dans la majorité des études portant sur les patients ayant eu un contact en santé mentale (PACSM), il est évident que l'omnipraticien représente le premier point de contact avec le système de santé. Plusieurs études démontrent que 20 à 25% de la clientèle des omnipraticiens les consulte pour des raisons de trouble de santé mentale (TSM).

À une meilleure formation des omnipraticiens doit s'ajouter une disponibilité d'accès aux spécialistes et à des établissements spécialisés. Parmi les modèles les plus efficaces, on remarque les soins partagés et la collaboration entre les experts. L'Australie, où la santé mentale est devenue un enjeu majeur, s'est doté d'une fondation nationale en santé mentale pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans : *Headspace Centers*. Ces centres de services intégrés, établis dans la communauté, regroupent des travailleurs sociaux, des infirmières, des psychiatres, des psychologues, des omnipraticiens et des thérapeutes occasionnels.

La prise en charge doit aussi s'effectuer dans les écoles du Québec. Un système de référencement efficace devrait être en place dans chaque établissement du Québec afin que soit référé aux personnes compétentes un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation. C'est particulièrement vrai pour les cas de troubles du comportement ou de déficience intellectuelle ou motrice légère, car ces troubles ne sont pas toujours facilement reconnaissables.

Au Québec, il existe plusieurs organismes à but non lucratif œuvrant en santé mentale. Ces organismes doivent eux aussi jouer un rôle dans le développement de centres de services intégrés. Par leur expertise et leurs ressources, ils peuvent accompagner les omnipraticiens dans le référencement des patients et offrir des rencontres avec un pair-aidant pour les malades. Ainsi, il est essentiel que ces organismes bénéficient de suffisamment de sources de revenus, afin de poursuivre leur mission.

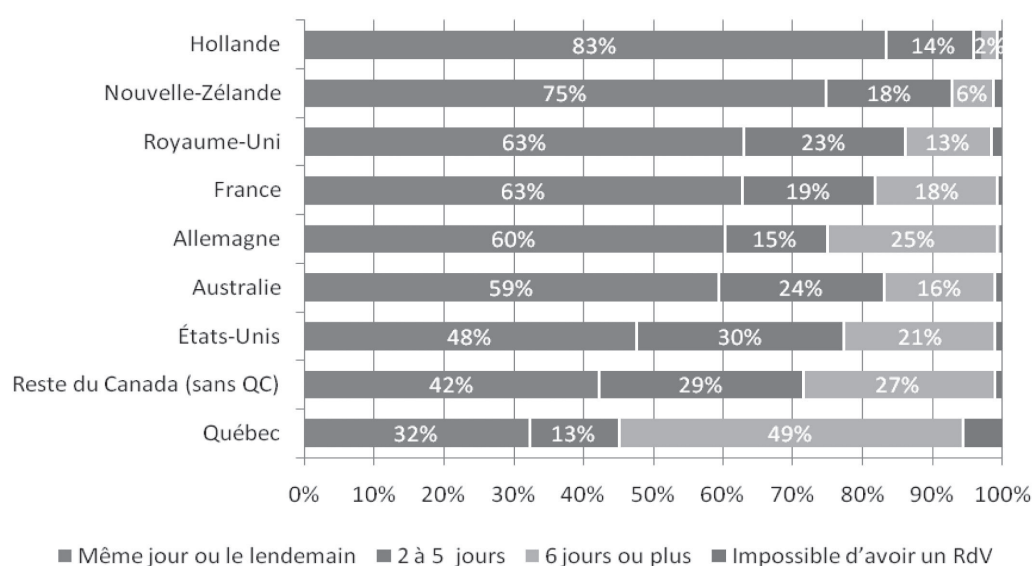
La présence d'un pair-aidant est importante quand on doit composer avec une maladie mentale. Dans la majorité des cas, les individus atteints désirent garder le contrôle de leur vie, apprendre à vivre avec cette maladie et conserver leur autonomie. À ce chapitre, des résultats tirés du programme ADAM, visant l'intégration des manuels d'auto-traitement pour les troubles de panique et d'anxiété sociale administrés en groupe avec l'aide d'un pair-aidant, permettent d'affirmer l'efficacité de ce modèle.

Les soins en santé mentale nécessitent l'intervention de plusieurs experts et l'intégration d'un modèle interdisciplinaire. Les psychologues sont sollicités plutôt en soins de deuxième ligne. Le patient s'y réfère lorsqu'un omnipraticien l'y envoie. Les services de psychologues sont majoritairement privés, donc plus dispendieux, et par conséquent moins accessibles.

Or, le Québec compte 50% de la totalité des psychologues au pays; l'Ordre des psychologues du Québec compte un peu plus de 8 000 membres²³. Si une proportion de ces psychologues étaient placée sous le régime de rémunération de la RAMQ, leur service deviendrait gratuit pour la population et il serait ainsi plus facile pour les omnipraticiens de travailler selon un modèle interdisciplinaire. Les psychologues sous le régime de la RAMQ travailleraient aux soins de première ligne et offriraient un support aux médecins en cabinet et en GMF.

De cette manière, les patients pourraient soit établir un traitement avec les psychologues, soit être référés rapidement vers le bon service de deuxième ligne. De manière générale, le temps d'attente serait diminué.

Temps écoulé entre la visite en première ligne et le rendez-vous avec un service spécialisé en santé mentale



Source: Commissaire à la santé et au bien-être du Québec et Commonwealth Fund – 2008

Au Québec, il y a eu deux grandes vagues de désinstitutionalisation, une première dans les années soixante et une seconde dans les années soixante-dix. Ce mouvement était d'abord réalisé dans le but d'inverser les influences déshumanisantes qui étaient traditionnellement suivies dans les établissements de soins de santé mentale. La désinstitutionalisation respectait donc une philosophie qui mettait l'accent sur les droits et libertés des individus²⁴.

Or, certains individus vivant avec un trouble de santé mentale nécessitent un encadrement plus rigoureux de la part des professionnels de la santé afin de bien vivre avec la maladie. La désinstitutionalisation a laissé aux travailleurs de rue le soin d'assurer ce suivi. Toutefois, pour les itinérants aux prises avec des troubles de santé mentale, ce n'est pas suffisant²⁵.

23- Note au ministre, MSSS

24- Publication du MSSS, Annexe 1, 35 ans de désinstitutionalisation au Québec 1961-1996.

25- Idem

Montréal abrite de nombreux itinérants. En 1987, le Conseil canadien de développement social estimait que 40% à 50% des 10 000 itinérants montréalais vivaient avec un trouble de santé mentale et 10% un trouble sévère²⁶. Ainsi, itinérance et trouble de santé mentale entretiennent un lien étroit, que ce soit dû à la désinstitutionalisation ou à l'usage de drogues par ces clientèles. Des infrastructures pouvant accueillir, encadrer et suivre ces clientèles doivent être mise en place.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 54

D'implanter une série de mesures permettant d'améliorer les services offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux, et :

- 54.1 D'améliorer l'offre de formation continue en santé mentale pour les omnipraticiens;***
 - 54.2 De développer des services intégrés et multidisciplinaires, à l'échelle des communautés et en collaboration avec les écoles et commissions scolaires, pour mieux soutenir les jeunes Québécois aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendances diverses;***
 - 54.3 D'assurer le référencement rapide des EHDA les plus sévères vers de telles unités de services intégrés;***
 - 54.4 D'assurer un financement accru et stable aux organismes sans but lucratif œuvrant en santé mentale et offrant des services de pairs aidants dans toutes les régions du Québec;***
 - 54.5 D'implanter des programmes de parrainage par des pairs aidants ayant la même maladie et ayant su composer avec elle, afin d'accompagner et de soutenir les nouveaux diagnostiqués dans la gestion de leur maladie (identifier les signaux, respecter la médication, maintenir l'estime de soi, briser l'isolement, etc.);***
 - 54.6 D'évaluer la possibilité de transférer un certain nombre de psychologues sous la RAMQ afin d'améliorer l'accessibilité de leurs services auprès des clientèles concernées, notamment en assurant leur présence au sein de cliniques médicales privées, de GMF ou de cliniques-réseau ainsi que dans le domaine hospitalier;***
 - 54.7 De développer dans les centres urbains des maisons de chambres pour les personnes nécessitant une supervision permanente, en collaboration avec les refuges pour itinérants et les unités psychiatriques des hôpitaux de ces centres urbains (100 à 125 unités à Montréal);***
-

26- Publication du MSSS, Annexe 1, 35 ans de désinstitutionalisation au Québec 1961-1996.

2.6 Soins palliatifs

Les soins palliatifs devraient être des soins prodigués dans un endroit calme, où toutes les sources de stress sont inexistantes pour le patient. Dans les unités de soins palliatifs, qui doivent répondre à des exigences organisationnelles particulières, un patient admis rencontre normalement un pronostic de survie de moins de deux mois.

La population âgée de 85 ans et plus ne bénéficie par pour le moment de soins à domicile adaptés et, si l'on souhaite éviter l'hébergement, il faudra développer d'avantage ce type de service pour cette clientèle.

Un système efficace de soins palliatifs contribuerait à limiter le nombre de visites des patients en fin de vie dans les établissements de soins généraux et minimiserait la durée de leur séjour²⁷.

En outre, les lits en soins de courte durée ne constituent pas non plus des environnements idéaux pour les soins palliatifs. D'abord, le nombre de lits limité répond à peine à la demande générale et le manque de chambres disponibles occasionne un débordement des lits dans les corridors, ce qui crée une autre source de stress pour le patient.

De 1997 à 2001, parmi les adultes susceptibles de bénéficier de soins palliatifs en fin de vie, plus du quart (28,4%) a été hospitalisé pour une durée de plus de 14 jours dans un établissement de soins généraux et 9, 5% ont été hospitalisé 2 fois ou plus²⁸.

Le maintien à domicile pour les malades en fin de vie serait une solution idéale, mais ne représente pas toujours une option viable, dépendamment des besoins du patient. L'endroit à préconiser pour les soins palliatifs est plus souvent une maison de soins palliatifs. En novembre 2010, le Québec en comptait vingt-sept et encore sept était à l'état de projet. Ce nombre est encore insuffisant pour répondre aux besoins d'une population, non seulement vieillissante, mais où les maladies comme le diabète, les problèmes de la thyroïde, l'arthrite et les troubles d'hypertension sont en hausse²⁹.

Il existe 18 régions administratives dans le réseau québécois de la santé. À terme, il conviendrait que le gouvernement rehausse le nombre de lits réservés aux soins palliatifs ainsi que le nombre de maisons de soins palliatifs dans l'ensemble des régions, et déploie des équipes multidisciplinaires mobiles afin de concrétiser l'alternative des soins palliatifs à domicile.

27- Soins palliatifs de fin de vie au Québec : définitions et mesures d'indicateurs, partie 1, INSPQ, mars 2006

28- Idem

29- Maladies chroniques au Québec et au Canada : évolution récente et comparaison régionales, ISQ, janvier 2009

PROPOSITION 55

D'améliorer l'offre en soins palliatifs dans toutes les régions du Québec, et :

- 55.1 De diminuer considérablement l'incidence et la durée des séjours dans les unités de soins palliatifs des centres hospitaliers, en privilégiant d'abord les soins palliatifs à domicile, puis les séjours dans les maisons de soins palliatifs;***
 - 55.2 De réduire à zéro les situations où des personnes exigeant des soins palliatifs sont traitées dans les sections des centres hospitaliers destinées aux soins de courte durée;***
 - 55.3 De développer un plan qui permettrait à terme de rehausser le nombre de lits réservés aux soins palliatifs dans l'ensemble des régions, et doter chaque région d'équipes multidisciplinaires mobiles affectées aux soins palliatifs à domicile;***
-

3. Un réseau de santé performant, souple et à l'avant-garde

Le réseau de la santé accapare une portion importante du budget du gouvernement du Québec, qui a longtemps connu une croissance démesurée et ce, au détriment des autres missions de l'État. Des efforts colossaux ont été entrepris au cours des dernières années pour mieux contrôler les coûts liés à la santé, et ainsi assurer la pérennité du système de santé québécois, sans pour autant fragiliser les autres missions de l'État. Ainsi, une meilleure gestion du réseau a graduellement été implantée dans les régions, par exemple en y organisant de manière plus optimale les ressources, notamment par le déploiement des CSSS. Le nombre d'unités d'accréditation syndicale a également été rationalisé, dans le respect des travailleurs et en simplifiant de manière significative les relations de travail et les frais de gestion qui y sont liés. Finalement, ce sont plus de 765 millions de dollars qui seront économisés en dépenses bureaucratiques de toutes sortes sur une période de trois ans, de 2009-2010 à 2011-2012. Ainsi, la croissance des coûts du système de santé est maintenant endiguée, et la pérennité du système est désormais assurée.

Il importe maintenant d'optimiser le réseau de santé québécois, notamment par une meilleure coordination de différentes ressources complémentaires (IPS, pharmaciens, organismes communautaires), et par l'ajout de formation, de soutien et d'échange d'information, autant pour les professionnels de la santé que pour la population.

3.1 Un réseau plus performant

Afin d'assurer la performance du réseau de santé québécois, il est essentiel d'être en mesure d'évaluer la performance des établissements qui le composent afin d'identifier les services les plus coûteux ainsi que les forces du réseau. Un modèle développé par des chercheurs de l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM) a été utilisé par l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) afin de réaliser une évaluation globale et intégrée de la performance, essentiellement des CSSS du Québec, de 2007 à 2009. Cette initiative, qui représente un premier pas vers une évaluation plus systémique du réseau, devrait être élargie à l'ensemble des établissements du réseau de la santé : CSSS, CHA, CHU et Instituts³¹. Dans un contexte où le système de santé représente le principal poste de dépenses du gouvernement, l'utilisation d'un modèle standardisé d'évaluation publique permettrait au gouvernement d'identifier les forces et les faiblesses du réseau et, conséquemment, d'en améliorer l'efficacité.

De plus, la nécessité d'avoir accès à une formation continue et au travail interdisciplinaire a été abordée dans les précédents chapitres, autant pour améliorer la prise en charge des clientèles vulnérables que pour assurer les meilleures pratiques en santé mentale et en gériatrie. Dans une vision globale d'un réseau efficace, la nécessité est la même. Les professionnels de la santé doivent pouvoir échanger avec leurs collègues et avoir accès à la formation adéquate facilement et en tout temps afin de connaître les innovations du réseau et de s'y avoir recours lorsque nécessaire.

La population québécoise doit elle aussi avoir accès à de l'information rapidement, facilement et en tout temps. À ce chapitre, le gouvernement a déjà mis en place le service Info-Santé, la ligne 811.

Afin de s'assurer que la population québécoise soit bien informée de ce service et l'utilise pleinement, une campagne majeure de publicité devrait être déployée. De plus, il faudrait s'assurer que ce service oriente les personnes vers les ressources en tenant compte de leurs capacités à les recevoir.

30- Rapport d'évaluation globale et intégrée de la performance 2011, Centres de santé et de services sociaux données 2008-2009, AQESSS

Un effort supplémentaire de communication et d'accompagnement devrait par ailleurs être réalisé auprès des immigrants nouvellement arrivés au Québec et ne maîtrisant pas encore bien le français, afin qu'ils aient eux aussi pleinement accès au système de santé. Afin d'améliorer le traitement des clientèles immigrantes, des partenariats pourraient être conclus avec des organismes communautaires capables de fournir un interprète lors des consultations, et ce à tout moment³¹.

Enfin, afin que devienne plus performant le réseau de la santé et des services sociaux, il importe de donner à tous les joueurs la place qui leur revient. Selon le Portrait des coopératives de santé du Québec, la province du Québec comptait 40 coopératives de santé en 2009. Dans certains cas, ces coopératives ont permis de répondre à des besoins de soins de santé de certaines communautés (suite à la fermeture d'une clinique privée, par exemple). Leur façon générale de fonctionner est la suivante : les médecins sont rémunérés par la RAMQ, mais la gestion de l'immeuble, du personnel, de l'accueil, du suivi de certains programmes et des relations externes est assurée par la coopérative de santé.

Les coopératives de santé sont apparues au Québec en 1996, et posent aujourd'hui plusieurs défis notamment en matière de financement, de rémunération des médecins, de statut juridique, ainsi qu'au regard de leur conformité à la Loi canadienne sur la santé, par exemple sur le principe de l'accès universel.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 56

D'apporter des améliorations continues au fonctionnement global du réseau et à la performance des établissements qui le composent, et de faciliter l'accès aux services à l'ensemble de la population, et :

- 56.1 D'assurer une évaluation publique de la performance des établissements et de la productivité de certaines spécialités afin de susciter une saine émulation entre ceux-ci;***
- 56.2 D'assurer, notamment par la formation à distance et l'implantation de communautés de pratique, la diffusion des meilleures pratiques de gestion et d'innovations cliniques implantées dans le réseau;***
- 56.3 De réaliser une campagne majeure de publicité pour que les Québécois connaissent et utilisent plus intensivement la ligne 811, et qu'il soit possible en s'y référant d'être orienté vers les ressources pertinentes en fonction notamment de leurs capacités à les recevoir, incluant les cliniques (GMF et cliniques-réseau) qui peuvent recevoir de nouveaux patients à la recherche d'un médecin de famille;***
- 56.4 De développer des approches ciblées pour les immigrants nouvellement reçus afin de leur assurer une accessibilité accrue à l'information et aux services de santé et de services sociaux que commande leur situation;***
- 56.5 De clarifier, et au besoin d'encadrer, le modèle des coopératives de santé au Québec, en s'assurant notamment du respect des principes d'accessibilité universelle;***

31- Reportage Radio-Canada : Barrière linguistique en santé pour les immigrants.

(http://www.radio-canada.ca/emissions/ya_pas_deux_matins_pareils/windsor/2010-2011/chronique.asp?idChronique=156580)

3.2 Un réseau plus souple

Le système de santé québécois fonctionne encore principalement en silos professionnels. Toutefois, il est de plus en plus admis par les ordres et les syndicats professionnels que les expertises des uns peuvent servir aux autres, dans la livraison de services mieux intégrés aux patients. Une telle approche multidisciplinaire favorise la mise à contribution de l'ensemble des compétences d'un professionnel en santé et requiert une vision plus souple de chacune des professions.

Depuis l'adoption du projet de loi 90 en janvier 2003, le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) s'est notamment doté d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS). En matière de soins de première ligne et dans les groupes de médecine familiale (GMF), l'IPS joue un rôle important dans l'évaluation des patients ainsi que dans la prise de décision et la planification des soins liés à sa spécialité. Son rôle d'agent de liaison et de personne-ressource autant auprès de l'équipe soignante que du patient soulage le médecin de tâches telles que l'ajustement de traitement. Cela permet par ailleurs un suivi complet avec le patient et favorise l'échange d'information au sein de l'équipe. Pour le moment, le gouvernement prévoit 500 nouvelles IPS d'ici 2018. Les effets positifs de l'apport des IPS sur l'efficacité du RSSS se font déjà sentir, notamment en soins de première ligne dans les GMF. Lorsque ces nouvelles IPS diplômeront, il sera important que le gouvernement continue de prioriser les soins de première ligne.

Les ordonnances collectives ont-elles aussi fait graduellement leur preuve en matière d'efficacité dans la livraison de services de qualité aux patients. Au CSSS Vallée-de-l'Or par exemple, où les postes comblés en médecine familiale étaient nettement insuffisants, on y a implanté une ordonnance collective permettant aux infirmières de réaliser des tests et des thérapies. Les médecins qui voyaient en moyenne 20 à 25 patients par quart de travail en voient maintenant jusqu'à dix de plus. Une douzaine d'ordonnances collectives ont été mises en place à l'urgence de Val-d'Or, permettant aux infirmières une plus grande autonomie dans le diagnostic et les mesures thérapeutiques. Si le patient devait encore voir un médecin après la rencontre avec l'infirmière, ce dernier avait tout en main pour poser un diagnostic en une seule consultation³². Si des ordonnances collectives ont fait leurs preuves en établissement, il apparaît pertinent d'évaluer si ces mêmes ordonnances ne pourraient pas s'appliquer à l'échelle de la province. Dans la majorité des cas, la généralisation de ces modèles contribuerait à un meilleur service offert à la population.

Les ordonnances collectives permettent de déléguer des tâches, normalement réalisées par un médecin, à un autre professionnel de la santé, le plus souvent une infirmière. Il est important de rappeler que le pharmacien est un professionnel de la santé ayant suivi une formation clinique lui conférant la capacité d'optimiser l'utilisation des médicaments. Son expertise, dans une pratique multidisciplinaire, pourrait faire de ce dernier un allié aussi important que l'IPS en GMF. Il peut s'avérer un partenaire précieux en matière de suivi clinique et des patients ayant des problèmes chroniques. Dans les tâches que les pharmaciens pourraient pratiquer, de manière à améliorer l'efficacité des équipes soignantes tout en simplifiant la vie du patient, on retrouve la prolongation d'ordonnance régulière et l'adaptation de certaines ordonnances. En certaines circonstances, il serait souhaitable que les pharmaciens puissent consulter les résultats de certains tests de laboratoire.

32- « Quand les médecins passent le témoin aux infirmières », *Le Devoir*, mai 2011

Afin d'encourager la délégation d'actes au sein des différents ordres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement doit mettre en place des mesures incitatives, ainsi qu'un mécanisme de déblocage favorisant la signature d'ententes. La création des postes d'IPS et le déploiement d'ordonnances collectives constituent des exemples de réussite en matière de délégations d'actes médicaux. Comme dans toutes les sphères de la médecine, les innovations mondiales sont à surveiller dans ce secteur également. Par le biais de l'Office des professions, le gouvernement devrait mettre en place un processus de révision systématique et public d'évaluation des actes pouvant être délégués ou partagés, tout en tenant compte des avancées similaires dans des systèmes nationaux semblables à celui du Québec.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 57

De favoriser une meilleure concertation entre les différents professionnels du réseau de la santé afin d'améliorer l'accès aux soins, et :

- 57.1 D'assurer l'implantation d'un plus grand nombre d'infirmières praticiennes spécialisées en médecine familiale et de première ligne en favorisant la collaboration des gestionnaires et des autres professionnels de la santé;***
 - 57.2 De favoriser le déploiement plus soutenu d'ordonnances collectives, notamment en faisant en sorte que celles conclues dans un établissement puissent être plus facilement étendues dans d'autres établissements du Québec, que l'information sur les ordonnances collectives globales déjà signées soit mieux diffusée chez les professionnels pouvant les utiliser et en assurant une collectivisation de la rémunération des professionnels impliqués dans le déploiement de ces ordonnances;***
 - 57.3 De favoriser la délégation aux pharmaciens d'actes relatifs à la prolongation d'ordonnances régulières pour les patients souffrant de maladies chroniques, à l'adaptation de certaines ordonnances, et en matière d'accès à certains tests de laboratoire;***
 - 57.4 De mettre en place un mécanisme d'incitatifs à l'endroit des ordres professionnels concernés pour la conclusion d'ententes relativement à des délégations d'actes professionnels et, parallèlement, mettre en place une mécanique de déblocage menant à la signature de telles ententes, en collaboration avec les ordres concernés et l'Office des professions;***
-

3.3 Un réseau qui se prépare au vieillissement

À l'instar des pays développés, le Québec entame la courbe du vieillissement accéléré de sa population. Selon l'actuaire et ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Claude Castonguay :

« De 2001 à 2016, on prévoit que le nombre des 20 à 64 ans n'augmentera que de 100 000, soit 2%, tandis que les 65 ans et plus croîtront de 50% (950 000 à 1 430 000 sur une courte période de 15 ans). Le vieillissement et la chute de natalité vont provoquer, comme effet combiné, un phénomène jamais vu auparavant, le renversement de la pyramide des âges.»

Selon les prévisions, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Québec doublera d'ici 2041. L'arrivée des babyboomers devrait, entre 2006 et 2026, faire exploser tout d'abord les effectifs des personnes de 65 à 74 ans, puis entre 2016 et 2036, ceux des personnes âgées de 75 à 84 ans et finalement, à partir de 2026, ceux des personnes de 85 ans et plus³³. Un des premiers effets de ce vieillissement sera la hausse substantielle de la demande en soins de santé. Il est important de s'assurer que les services de gériatrie et de gérontologie puissent répondre aux besoins en soins de santé des personnes âgées. Ces services doivent disposer de ressources suffisantes et adéquates afin d'offrir une prestation de qualité aux aînés. Selon le MSSS (2011), le réseau de la santé et des services sociaux compte 66 gériatres dont 46 travaillent à temps plein. Les CHSLD et les centres hospitaliers comptent 8 techniciens en gérontologie.

Puisque l'hébergement des aînés ayant une santé fragile dans les CHSLD laisserait présager des pressions énormes sur les finances publiques dans les années à venir, un régime parallèle d'hébergement pour les personnes âgées s'est progressivement développé. Des ressources d'hébergement appelées ressources intermédiaires (RI) ont été développées afin d'assurer l'hébergement et l'assistance des personnes âgées en perte d'autonomie ayant besoin d'un encadrement plus grand que celui offert en ressource de type familial, mais moins important que celui offert en CHSLD³⁴.

Étant donné que la proportion des personnes âgées ne cesse d'augmenter et que le nombre de places disponibles en CHSLD est fortement limité, les RI sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'hébergement de personnes âgées au Québec.

Or, la durée des ententes contractuelles d'hébergement public-privé varie d'une région et d'une ressource à une autre. Les RI ayant conclu une entente d'une courte durée éprouvent souvent des difficultés dans le cadre de leurs activités, puisqu'il leur est difficile de concevoir une planification budgétaire efficace.

Outre les difficultés relatives à la durée des ententes contractuelles d'hébergement public-privé, le montant moyen du *per diem* ou la rétribution quotidienne par jour et par usager varie d'une région et d'une RI à une autre. Certaines RI rencontrent des difficultés dans le cadre de leur activité puisque le montant de leur taux de rétribution ne leur permet pas de couvrir la totalité des dépenses relatives à l'hébergement de leur clientèle. L'insuffisance du montant du *per diem* conduit certaines résidences à refuser l'accueil de nouvelle clientèle. D'autres sont obligées de limiter les activités récréatives offertes aux personnes âgées.

33- Institut national de la statistique du Québec, *Vieillessement de la population, état fonctionnel des personnes âgées et besoins futurs en soins de longue durée au Québec*, 2010.

34- Source : Conseil des aînés, *État de situation sur les milieux de vie substitués pour les aînés en perte d'autonomie*, 2007

D'autres poursuivent leurs activités, mais ne sont pas en mesure d'offrir des services de qualité suffisante à leur clientèle. Le montant de la rétribution quotidienne pourrait mieux tenir compte des coûts réels d'exploitation afin que les RI puissent continuer à offrir des services de qualité aux aînés. Rappelons que l'hébergement en CHSLD d'une personne âgée coûte annuellement 56 000\$, comparativement à 32 000\$ par année en RI.

Au Québec, l'hébergement de personnes âgées est un secteur en émergence se développant à grande vitesse. Il y a 20 ans, les places en CHSLD constituaient la majorité du parc d'hébergement pour personnes âgées. Elles ne représentent plus que 28,9% du parc d'hébergement et le secteur des résidences privées détient 66,2% de toutes les places disponibles en 2005-2006. La certification fait partie des conditions à remplir en matière d'hébergement de personnes âgées par les exploitants privés.

Le secteur de l'hébergement de personnes âgées doit relever de nombreux défis. Parce que naissante, l'industrie de l'hébergement de personnes âgées auprès des résidences privées nécessite un meilleur encadrement et un suivi encore plus rigoureux.

Devant l'importance des coûts relatifs au soin des aînés, le gouvernement encourage l'hébergement des personnes âgées semi-autonomes auprès du privé. Les CHSLD publics se consacrent principalement au soin des personnes âgées en lourde perte d'autonomie. Les centres d'hébergement débordent et la liste d'attente s'allonge rapidement malgré la création de nouvelles places. Le gouvernement ayant fait le choix de cesser la construction de nouveaux établissements publics, plusieurs CHSLD, dont la construction remonte à plusieurs dizaines d'années, nécessitent des rénovations importantes. Le parc immobilier des CHSLD se détériore et ne s'adapte plus à l'état et au besoin des personnes âgées qui y sont accueillies.

Les troubles cognitifs touchent une importante proportion des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec. D'ailleurs, la majorité de la clientèle des CHSLD publics est atteinte de différentes formes de démence. Les analystes prévoient une importante augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus atteintes de démence dans les 40 prochaines années. En 2051, l'effectif des personnes âgées souffrant de démence est estimé à 302 444, comparativement à 105 637 en 2011. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus atteintes d'une démence est estimée à 13%, soit 4,5% de plus par rapport en 2011.

Devant l'ampleur des besoins, des coûts de traitement et du manque de ressources des CHSLD publics, le dépistage précoce des démences chez les personnes âgées s'avère primordial. Cette démarche présente plusieurs avantages. Par exemple, le dépistage précoce permet de prendre rapidement les mesures adéquates permettant d'atténuer les symptômes et de ralentir l'évolution de la maladie. Il permet par ailleurs d'éliminer des causes réversibles. Le dépistage précoce des démences permet également de commencer sans délai les traitements, ce qui réduit considérablement les coûts et améliore la qualité de vie des patients.

PROPOSITION 58

D'assurer une offre de service de qualité aux aînés dans les centres hospitaliers, les CHSLD publics et privés et les résidences privées, et :

- 58.1 D'ouvrir davantage de postes en gériatrie, en gérontologie et en kinésiologie de manière à répondre adéquatement aux besoins grandissant des aînés du Québec;***
 - 58.2 De standardiser et de prolonger la durée des ententes de ressources intermédiaires (RI) à 3 ans dans les résidences pour aînés, afin d'assurer à ceux-ci une plus grande stabilité en regard de leur milieu de vie;***
 - 58.3 D'assurer un minimum dans la rétribution des places en RI afin de ne pas causer un impact à la baisse dans la qualité des soins offerts aux aînés dans les résidences et autres milieux;***
 - 58.4 De continuer à resserrer les contrôles, notamment par le biais de la nouvelle certification, quant à la qualité des services et à la sécurité des bâtiments qui offrent de l'hébergement aux personnes âgées;***
 - 58.5 De rénover sur une période de cinq ans les CHSLD publics de la province qui en ont besoin;***
 - 58.6 De donner comme tâches aux infirmières praticiennes spécialisées en psychiatrie, œuvrant dans les CHSLD publics et privés et les résidences privées, le dépistage et le suivi des cas de démence dus à l'âge;***
-

IV

UN MONDE
POUR LES QUÉBÉCOIS

1. Un Québec ouvert sur le monde

Depuis l'arrivée au pouvoir du PLQ, le Québec s'est davantage ouvert au monde. Il a exploré de nouveaux marchés, et pris sa place sur plusieurs tribunes internationales de première importance. Le gouvernement du PLQ a su repousser les frontières du Québec, il a ouvert de nouveaux espaces dans lesquels le génie québécois pourra se faire valoir à sa juste mesure.

Le gouvernement issu du PLQ a créé un nouvel espace de mobilité de la main-d'œuvre avec la France, qui ouvre la porte aux travailleurs qualifiés du Québec à un marché de plus de 60 millions d'habitants et qui permettra au Québec d'attirer ici les travailleurs qualifiés des domaines qui connaissent des pénuries, actuelles ou appréhendées.

Le Québec a pris le leadership de l'amélioration continue de l'union sociale et économique canadienne, notamment grâce à la création du Conseil de la fédération. C'est un gouvernement du PLQ qui a fait appliquer concrètement le principe de l'asymétrie dans une entente historique sur la santé. C'est lui aussi qui a obtenu un siège pour le Québec à l'UNESCO, et qui a fait en sorte que le Canada devienne un véritable marché intérieur ouvert à tous les travailleurs québécois et ce, d'un océan à l'autre.

L'ouverture au monde commence évidemment chez soi. Comme l'histoire du Québec le démontre éloquemment, les règnes libéraux agissent comme des aimants sur les gens d'ailleurs : le Québec reçoit alors plus d'immigrants et a généralement un solde migratoire interprovincial plus reluisant. Les dernières années ont vu s'ajouter une sorte de surprime à cet avantage libéral : les Québécois ont repris confiance comme jamais, et la fécondité s'est remise à augmenter, un phénomène que le Québec avait cessé d'espérer.

C'est précisément cette confiance dans ce qu'est le Québec aujourd'hui, mais également dans tout ce qu'il peut devenir, qui anime le PLQ et qui oriente ses actions.

C'est cette confiance dans la capacité des Québécois d'être parmi les meilleurs du monde qui nous anime dans notre volonté de nous mesurer sur tous les marchés. Nous disposons de tous les atouts pour jouer le jeu de la mondialisation et l'emporter.

1.1 Un Québec qui prend le leadership au Canada

Faire progresser le Québec au sein du fédéralisme canadien, tout en participant activement à l'édification d'un Canada plus fort et plus respectueux des compétences provinciales et de l'identité québécoise, voilà notre vision.

Depuis 2003, les relations entre le Québec et le reste du Canada se portent nettement mieux que sous les régimes péquistes précédents.

La majorité des Québécois sont fortement attachés au Canada. Tout en nourrissant une fierté indubitable envers le Québec, ses réalisations et ses promesses, ils considèrent, à juste titre d'ailleurs, que le Canada est leur pays, qu'ils y sont chez eux, et qu'il est dans leur intérêt d'y être des acteurs de changement.

Nous préférons nettement que le Québec soit un leader au sein du Canada, c'est-à-dire qu'il cherche à contribuer davantage à l'avenir de ce pays et qu'il sache aussi en tirer parti, et ce, au bénéfice de tous les Québécois. Bref, le Québec doit faire preuve de leadership afin de donner une impulsion positive à l'évolution du fédéralisme canadien. Cette évolution doit elle-même aller dans le sens d'un plus grand respect des intérêts supérieurs de la nation québécoise.

Au PLQ, notre position est claire, cohérente et constante depuis fort longtemps : promouvoir et défendre en tout temps les intérêts du Québec en tant que membre à part entière de la fédération canadienne. Et sur ce chapitre, notre bilan est exceptionnel.

En effet, c'est sous un gouvernement du PLQ qu'une entente historique portant sur la santé fut signée en 2003, reconnaissant formellement un principe cher aux Québécois, soit le fédéralisme asymétrique. C'est également grâce au PLQ que le Québec a obtenu un rôle formel au sein de l'UNESCO (un représentant permanent du Québec au sein de la mission canadienne, avec droit de parole précis), que des progrès ont été réalisés en matière de déséquilibre fiscal et que la Chambre des communes a reconnu que les Québécois forment une nation.

C'est également à notre initiative que fut créé le Conseil de la fédération et que fut renforcé le marché intérieur canadien, entre autres par la signature d'ententes portant sur la mobilité de la main-d'œuvre avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les autres partenaires fédératifs. C'est sans compter le retour du Québec au sein de la francophonie canadienne, de même que les efforts et initiatives du gouvernement québécois en vue d'encourager le Canada à s'engager dans des discussions avec l'Union européenne sur un accord économique et commercial global.

Le PLQ est un parti résolument fédéraliste, dans le vrai sens du terme. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il nous faille accepter sans mot dire toutes les décisions du gouvernement du Canada. Au contraire, il nous faut rester critiques et vigilants, et continuer de nous opposer avec vigueur aux ingérences ou tentatives d'ingérence fédérales dans les compétences du Québec.

Certaines des ingérences dont nous venons de parler résultent de l'exercice du prétendu pouvoir fédéral de dépenser. Ce pouvoir doit être rigoureusement balisé, voire éliminé, et ce, tant à l'égard des programmes existants que des nouvelles initiatives.

PROPOSITION 59

De continuer à militer pour l'abolition, sinon la limitation du pouvoir fédéral de dépenser avec pleine compensation dans le champ de compétences des provinces, et ce, dans le respect, si besoin est, du principe d'asymétrie;

La réforme du Sénat canadien constitue un autre enjeu inquiétant pour le Québec. En effet, la volonté manifeste du gouvernement fédéral de modifier unilatéralement le mode de nomination et le mandat des sénateurs n'est pas acceptable. Le Sénat est, ne l'oublions pas, à la base même du compromis fédératif original. Cette instance est essentiellement fédérale-provinciale plutôt que strictement fédérale. Or, l'esprit du fédéralisme nous enseigne qu'une instance comme le Sénat, qui faisait partie d'un compromis historique et qui est de nature fédérale-provinciale dans ses caractéristiques essentielles, ne doit être modifiée qu'avec l'aval des différents partenaires de la fédération.

PROPOSITION 60

De s'opposer vigoureusement à toute tentative de la part du gouvernement et du Parlement du Canada de modifier une quelconque des caractéristiques essentielles du Sénat sans le consentement des partenaires fédératifs, et ce, conformément à la procédure de modification établie dans la Loi constitutionnelle de 1982;

Il convient de noter que le Sénat était censé, à l'origine, jouer le rôle de chambre des provinces ou des régions, ce qu'il n'a jamais été puisque les sénateurs sont nommés exclusivement par Ottawa. Le Canada demeure, à ce jour, l'une des rares fédérations dans le monde où les provinces n'ont aucun rôle formel à jouer dans les institutions centrales et presque aucun mot à dire en ce qui touche à la prise des grandes décisions nationales. Il est grand temps que cela soit corrigé.

PROPOSITION 61

De promouvoir la transformation — par le biais des mécanismes actuels de modification constitutionnelle — du Sénat canadien en une véritable Chambre des provinces, c'est-à-dire en une instance où chaque province serait directement représentée par des délégués, et où elle pourrait faire entendre sa voix, en fonction de ses besoins, priorités, positions et objectifs propres;

Le poids du Québec à la Chambre des communes est susceptible de baisser au cours des prochaines années, en raison de la diminution de la population québécoise par rapport à l'ensemble canadien. Déjà, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi au Parlement fédéral, le projet de loi C-12, qui confirme malheureusement la tendance décrite ci-dessus. Il est important que le gouvernement québécois mène une charge à fond de train en vue de maintenir le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes. Cela se justifierait d'autant plus que le Québec est la seule province à majorité francophone au Canada et que, par conséquent, le fait de réduire son poids dans une institution centrale a pour effet d'y réduire aussi la place du français.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 62

De prendre tous les moyens afin que soit maintenu le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes du Canada;

Nous avons fait mention ci-dessus du Conseil de la fédération. Cette instance provinciale-territoriale a été créée en décembre 2003. On en trouve la source dans le rapport du Comité spécial du PLQ sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, présidé par M. Benoît Pelletier. Ce rapport, intitulé *Un projet pour le Québec, affirmation, autonomie et leadership*, a été adopté unanimement en octobre 2001 par les membres du PLQ.

Au moment de sa création, le Conseil de la fédération avait pour but de renforcer le dialogue et d'encourager les consensus entre les provinces et territoires d'une part, et de leur permettre de faire des représentations plus vigoureuses et d'avoir une position unifiée dans certains dossiers vis-à-vis Ottawa d'autre part. Le Conseil de la fédération a bien joué son rôle jusqu'à présent et a fait ses preuves dans maints dossiers, dont ceux de la santé, du déséquilibre fiscal et du renforcement de l'Union économique canadienne. Toutefois, il serait opportun que son secrétariat, qui était censé, dans sa conception initiale, être très efficace et relativement autonome, soit renforcé, ce qui ne saurait se faire sans que toutes les provinces et territoires y consentent. Il serait aussi opportun que la Conseil assume pleinement toutes les fonctions qui figurent dans son mandat actuel. Parmi ces fonctions, notons l'analyse de toute action ou mesure du gouvernement fédéral qui a un impact majeur sur les provinces et territoires (ce qui inclut la révision des lois et projets de loi fédéraux), de même que l'élaboration d'une vision commune sur la façon de conduire les relations intergouvernementales qui respecte les valeurs fondamentales et les principes du fédéralisme.

L'esprit fédéral, selon le PLQ, signifie que les différents partenaires fédératifs peuvent travailler de concert à parfaire les politiques publiques dont ils sont responsables. Dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment, des organisations telles que l'Institut canadien d'information sur la santé et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada jouent déjà un rôle utile de diffusion des meilleures pratiques et d'évaluation des nouvelles initiatives. Or, il est un domaine où il n'y a que très peu d'identification et de diffusion des innovations et meilleures pratiques, et c'est celui de la politique familiale. Pourtant, à ce chapitre, le Québec fait figure de pionnier à l'échelle canadienne, de sorte que son expertise pourrait certainement profiter aux autres provinces. Et qui sait, peut-être ces dernières pourraient-elles, elles aussi, inspirer le Québec à certains égards en matière de politique familiale?

En fait, la promotion et la diffusion des meilleures pratiques et le transfert des connaissances est un objectif valable, quelle que soit la compétence en cause, et pas seulement en matière de santé, d'éducation ou de famille. Le Conseil de la fédération peut et doit, à notre avis, jouer un rôle-clé à cet égard, surtout lorsque ces meilleures pratiques ou transferts de connaissances portent sur des politiques publiques adoptées par les provinces dans leur champ de compétences exclusives. Lorsqu'il s'agit de compétences que les provinces partagent avec le fédéral, il est alors souhaitable que la promotion et la diffusion des meilleures pratiques et le transfert des connaissances se fassent dans un contexte de collaboration fédérale-provinciale. Mais même dans ce dernier cas, le Conseil de la fédération peut jouer un rôle déterminant pour faire valoir le point de vue des provinces et des territoires auprès du gouvernement du Canada.

Il serait même souhaitable que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se tendent la main pour faire valoir ensemble, au niveau international, les meilleures pratiques qu'ils ont retenues, ici au Canada, de l'exercice respectif de leurs compétences constitutionnelles et de la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 63

De poursuivre le développement du Conseil de la fédération, et :

- 63.1 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération de procéder à une réorganisation et à un renforcement substantiels du secrétariat de cette instance, et de veiller activement à ce que celle-ci assume pleinement toutes les fonctions prévues dans son présent mandat;***
 - 63.2 D'inviter nos partenaires du Conseil de la fédération à mettre sur pied un Conseil des ministres de la famille du Canada, lequel serait un organisme permanent d'études et d'analyse voué à la diffusion des savoirs, des informations et des meilleures pratiques en ce qui touche aux politiques familiales;***
 - 63.3 De travailler de concert avec nos partenaires du Conseil de la fédération afin d'accroître le rôle de cette institution en matière de promotion et de diffusion des meilleures pratiques et de transfert des connaissances touchant aux politiques publiques provinciales, et de s'assurer que le Conseil assume même ce rôle de promotion et de diffusion auprès du gouvernement fédéral, et ce, au nom des provinces et territoires;***
 - 63.4 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération d'offrir leur collaboration à Ottawa afin qu'ensemble ils fassent mieux connaître les meilleures pratiques canadiennes sur le plan international, ce qui permettrait à des gouvernements étrangers d'apprendre du Canada et d'échanger avec nos gouvernements fédéral et provinciaux sur l'ensemble de ces questions;***
-

Depuis le début des années 1960, les gouvernements libéraux de Jean Lesage, Robert Bourassa, Daniel Johnson et Jean Charest ont tous accordé beaucoup d'importance au rôle international du Québec. La Constitution canadienne est silencieuse en ce qui touche aux relations internationales, si ce n'est une disposition — l'article 132 de la Loi constitutionnelle de 1867 — qui est maintenant désuète. Sans vraiment régler la question de savoir qui, du fédéral ou des provinces, a l'autorité voulue pour conclure des traités internationaux (à moins que ce ne soit les deux?), la jurisprudence est venue établir clairement qu'il appartenait aux provinces de mettre en œuvre ces traités lorsque sont en cause leurs compétences constitutionnelles. Voilà pourquoi il serait important que les provinces participent activement, avec le gouvernement canadien, à la négociation des traités que, de toute façon, elles auront à appliquer, en tout ou en partie. Ce n'est pas toujours le cas en ce moment. En effet, cette participation des provinces à la négociation des traités demeure aléatoire, ce qui est déplorable.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 64

D'insister auprès de nos partenaires, tant fédéraux que provinciaux, sur l'importance pour les provinces de participer activement et formellement, avec le gouvernement du Canada, à la négociation de traités internationaux lorsque ceux-ci portent, en totalité ou en partie, sur des compétences provinciales;

Toujours en ce qui concerne les relations internationales, c'est en mai 2006 que le gouvernement fédéral a donné suite aux demandes du gouvernement du Québec visant à permettre à la nation québécoise de parler de sa propre voie à l'UNESCO, un forum international où sont débattues des questions touchant directement à la distinction québécoise et aux compétences de l'Assemblée nationale. Depuis sa signature, l'Accord Canada-Québec sur l'UNESCO fournit l'éloquente démonstration que l'appartenance au Canada n'empêche pas le Québec de tisser des liens avec les autres nations du monde en son propre nom. Nous estimons que l'expérience de l'UNESCO est tributaire d'une formule gagnante, laquelle devrait s'appliquer à d'autres forums internationaux, dont deux en particulier. L'un d'entre eux est l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'autre est l'Organisation des États Américains (OÉA).

L'OIT est une institution de l'Organisation des Nations Unies qui est spécialisée sur les questions touchant essentiellement aux conditions de travail et à la protection des salariés. Issue du Traité de Versailles, elle est composée des gouvernements, employeurs et salariés de plus de 180 États. La présence du gouvernement québécois au sein de cette organisation permettrait notamment une meilleure prise en compte, sur le plan international, des différences notoires qui existent entre le Québec et ses partenaires canadiens en matière de droit du travail.

Quant à l'OÉA, elle est un organisme qui a pour but de défendre la démocratie et les Droits de l'Homme, d'améliorer la sécurité du territoire, et de renforcer les échanges entre l'ensemble des pays de l'Amérique. Avec ses quatre langues officielles (l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français), elle reflète la diversité des peuples et des cultures de l'ensemble du continent. Bien entendu, elle compte dans ses rangs de très nombreuses nations francophones ou francophiles et elle aborde plusieurs questions hémisphériques qui ont une forte incidence sur l'exercice des compétences exclusives du Québec.

PROPOSITION 65

De chercher à négocier avec les autorités fédérales un arrangement inspiré de l'accord de 2006 sur l'UNESCO, par lequel le Québec pourrait accroître sa présence, voire parler de sa propre voix, dans un plus grand nombre de forums internationaux, en particulier à l'Organisation internationale du travail et à l'Organisation des États américains;

Le Canada est, comme on le sait, une monarchie constitutionnelle. Sa Majesté la Reine est représentée dans chaque province par le lieutenant-gouverneur. Nombre de Québécois souhaitent que cette dernière fonction soit abolie, ce qui ne peut cependant se faire qu'en vertu d'une procédure de modification constitutionnelle fort exigeante : l'unanimité.

Sans aller aussi loin, nous suggérons que, à tout le moins, une réflexion soit amorcée au Québec sur les façons de moderniser cette institution qu'est le lieutenant-gouverneur, c'est-à-dire de l'adapter au contexte contemporain. Entre autres, cette réflexion pourrait porter sur un certain nombre de modalités qui encadreraient la nomination du lieutenant-gouverneur, sous réserve du respect des lois constitutionnelles présentement en vigueur.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 66

D'examiner attentivement les façons de moderniser la fonction de lieutenant-gouverneur du Québec, entre autres en ce qui a trait aux modalités entourant sa nomination;

Selon la Constitution canadienne, l'administration, l'organisation et la prestation des soins de santé relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral n'est censé pouvoir intervenir qu'à l'égard des hôpitaux de marine et de la quarantaine, ou qu'à l'égard de certains groupes relevant de sa compétence, comme les anciens combattants, les militaires en service, les Autochtones et les détenus dans les pénitenciers. Étant donné que le gouvernement fédéral finance certains programmes de santé provinciaux, il en profite pour chercher à influencer les politiques provinciales en la matière. Ainsi les provinces sont tenues, lorsqu'elles assument la gestion des soins de santé et administrent leur régime d'assurance-santé, de respecter les conditions prévues par la Loi canadienne sur la santé, soit l'universalité, l'intégralité, l'accessibilité, la transférabilité et la gestion publique. Les provinces ont par ailleurs l'obligation de fournir les renseignements demandés par le gouvernement canadien et de faire état de la contribution fédérale dans tout document public ou toute publicité sur les services de santé. Des sanctions pécuniaires sont prévues en cas de manquement à la Loi, dont la réduction des transferts fédéraux, voire la retenue de la totalité de la contribution fédérale.

La santé constitue le plus important poste de dépenses du gouvernement du Québec, en plus d'être une compétence provinciale d'une importance indiscutable. Or, l'application et l'interprétation de la loi canadienne ont des impacts majeurs sur la manière dont les provinces peuvent assumer leur propre compétence. Une saine application du principe de convivialité fédérale, tel que défini dans le rapport de 2001 (Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership), signifierait normalement que le gouvernement du Canada doive collaborer avec les provinces dans l'interprétation et la mise en œuvre de cette loi fédérale.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 67

De s'assurer que les provinces canadiennes puissent participer activement à l'interprétation et à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la santé;

Le gouvernement issu du PLQ a joué un rôle de leadership au sein du Conseil de la fédération pour trouver des solutions au déséquilibre fiscal. Le gouvernement du Canada a bonifié la péréquation et a accru ses transferts pour le financement de la santé. Cependant, il n'a pas redressé ses transferts au chapitre de l'éducation post-secondaire au niveau de 1994-1995 comme le réclame le Conseil de la fédération.

Les provinces canadiennes ont besoin de stabilité et de prévisibilité en ce qui touche à leur planification budgétaire et économique. Elles doivent disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles, sans pour autant devoir imposer un fardeau fiscal excessif qui freinerait la croissance économique.

Même si la récente récession mondiale a transformé les surplus fédéraux en déficits, il est important pour le bon fonctionnement de la fédération canadienne que le gouvernement fédéral ne répète pas les erreurs du passé en assainissant ses finances publiques sur le dos des provinces.

PROPOSITION 68

De jouer un rôle de leader au sein du Conseil de la fédération afin de conclure des ententes satisfaisantes avec le gouvernement fédéral au chapitre des arrangements fiscaux;

L'application et le respect des normes régissant les échanges commerciaux posent un défi majeur au Québec. Si l'ouverture des frontières constitue une remarquable opportunité pour les entreprises québécoises et garantit aux consommateurs québécois d'avoir accès à un plus large éventail de produits et de services, elle amène également des iniquités pour des entreprises québécoises dans différents secteurs d'activités.

Par exemple, dans le secteur maraîcher, les producteurs québécois se sont vus interdire l'utilisation d'une panoplie de pesticides, le tout afin de protéger la santé des consommateurs québécois. Des producteurs étrangers, n'ayant pas à respecter les mêmes normes, utilisent encore ces pesticides et ont la possibilité de vendre leurs produits sur le marché québécois, et ce, à moindre coût. L'exemple des fraises est le plus patent à cet égard. Un autre exemple? Celui du porc, un secteur où la production est fortement encadrée par le fédéral et le Québec — notamment en ce qui touche à l'interdiction d'utiliser certains antibiotiques dans la nutrition du bétail — mais où on constate néanmoins que le porc produit à l'extérieur du Québec n'est pas soumis aux mêmes normes et réglementations que le porc produit ici, et se rend jusqu'aux tablettes de nos épiceries.

Et cela, c'est sans compter le fait que le manque de contrôle sur la conformité des produits importés pourrait favoriser les abus et les représentations trompeuses. Bien évidemment, les consommateurs en constituent les premières victimes.

PROPOSITION 69

D'exiger du gouvernement fédéral qu'il assure le respect du principe de réciprocité dans les accords internationaux de commerce, notamment en ce qui touche au respect de l'environnement et à l'innocuité alimentaire;

L'élection du gouvernement libéral en 2003 a notamment été marquée par le retour du Québec au sein de la francophonie canadienne. Depuis, les initiatives du gouvernement québécois se sont multipliées afin de renforcer les liens qui unissent les Québécois d'une part, et les communautés francophones et acadiennes du Canada d'autre part. Plus récemment, de nouveaux types de projets, à saveur essentiellement économique, ont vu le jour. C'est notamment le cas des Rendez-vous Acadie-Québec, qui permettent à des entrepreneurs du Québec et du Nouveau-Brunswick

de se connaître davantage et d'explorer ensemble de nouvelles pistes de collaboration. Cela est une excellente chose, puisque la francophonie canadienne constitue une magnifique opportunité pour les entreprises et gens d'affaires québécois qui souhaitent élargir leur marché. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'espérer que des expériences comme celle des Rendez-vous Acadie-Québec se multiplient et s'étendent à tout le Canada.

Inauguré en novembre 2008, le Centre de la francophonie des Amériques a pour mission de promouvoir et de mettre en valeur une francophonie forte et porteuse d'avenir pour la langue française, le tout dans le contexte planétaire de la diversité culturelle. Le Centre mise notamment sur le renforcement et l'enrichissement des relations entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques, ainsi que sur la complémentarité de leurs actions réciproques³⁵. Initiative du gouvernement du Québec, le Centre travaille d'arrache-pied à assurer le développement et l'épanouissement de la langue française, de même que le rapprochement des francophones et francophiles. Il soutient des projets visant la promotion de la langue française et du fait français en Amérique.

Les activités du Centre de la francophonie des Amériques sont financées principalement par le gouvernement du Québec. Toutefois, depuis 2010, les subventions accordées au Centre ont été réduites substantiellement, en raison des compressions budgétaires affectant l'ensemble du gouvernement³⁵. Il nous semble important que cela soit rectifié pour l'avenir.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 70

D'assumer les responsabilités propres au Québec à l'égard de la francophonie du Nouveau Monde, et :

- 70.1 De continuer de renforcer la francophonie canadienne, entre autres en développant, sur le modèle des Rendez-vous Acadie-Québec, des événements de réseautage commercial entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du pays;***
 - 70.2 D'augmenter les ressources allouées au Centre de la francophonie des Amériques, notamment en faisant appel à d'autres partenaires financiers, et de consacrer en priorité ces sommes supplémentaires à des programmes visant les jeunes ainsi qu'à des programmes d'échanges culturels, commerciaux et d'affaires afin que le français rayonne davantage dans tout le continent;***
-

Comme nous l'avons dit ci-dessus, c'est en 2001 que le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership a été officiellement adopté par le PLQ. Ce rapport contient une foule de principes qui guident, encore aujourd'hui, l'action du gouvernement libéral dans ses relations avec le reste du pays et avec le gouvernement du Canada, entre autres choses.

Si plusieurs des recommandations contenues dans ce rapport sont devenues réalité (Conseil de la fédération, asymétrie dans les ententes intergouvernementales, leadership du Québec au sein de la

35- http://www.francophoniedesameriques.com/documents/misc/Rapport_activites_2009-2010_Centre_Interactif.pdf

francophonie canadienne, rôle accru du Québec dans le monde, règlement partiel du déséquilibre fiscal, diverses initiatives en ce qui concerne les Autochtones, etc.), les recommandations relatives au retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien et à la voie à suivre pour y parvenir demeurent, quant à elles, toujours d'actualité.

Pour mémoire, ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- La participation pleine et entière du Québec à l'évolution du Canada, son ouverture face aux autres provinces, la concertation, l'équilibre et la flexibilité dans les relations fédérales-provinciales, le respect de l'esprit fédératif par tous les partenaires canadiens;
- La bonification de l'Union sociale et économique canadienne, la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, la participation du Québec et des autres provinces aux négociations de traités internationaux touchant à leurs compétences, un meilleur respect de l'autonomie provinciale et des priorités des provinces dans leur champ de compétences, la participation des provinces au processus de nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême du Canada;
- La reconnaissance de l'autonomie du Québec et de son identité, le renforcement de sa place à l'international, un meilleur partenariat entre Ottawa et Québec dans une foule de secteurs, entre autres au moyen d'ententes administratives;
- La reconnaissance à l'intérieur de la Constitution canadienne de la spécificité du Québec (dans ses caractéristiques nationales) et d'un droit de veto en matière de modification constitutionnelle, l'intégration dans la Constitution de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, la réforme du Sénat canadien, l'enchâssement dans la Constitution du Canada du principe de la convivialité fédérale.

Ces recommandations, et les principes d'affirmation, d'autonomie et de leadership qu'elles sous-tendent, orientent encore nos actions et réflexions en tant que fédéralistes.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 71

De réaffirmer et de reconfirmer le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership en tant que position officielle du PLQ en matière de relations intergouvernementales

En terminant, qu'il nous soit permis de rappeler l'importance que la spécificité québécoise soit affirmée et formellement reconnue au Canada, que les pouvoirs du Québec y soient respectés et qu'il en soit de même pour ses priorités sociales, économiques et fiscales.

Du reste, le Québec doit demeurer très actif à l'intérieur du fédéralisme canadien et contribuer à l'essor de notre grand pays. Entre autres, le Québec doit continuer de travailler, avec ses partenaires fédératifs, au renforcement de l'Union économique canadienne, dans cet esprit d'ouverture qui caractérise le PLQ.

1.2 Un Québec qui excelle sur la scène internationale

Actif depuis plus d'un siècle sur la scène internationale, le Québec a tout intérêt à renforcer davantage les relations déjà établies avec ses alliés et tisser de nouveaux liens avec d'autres partenaires. Le gouvernement québécois mène déjà une action internationale forte, concertée et multilatérale permettant d'accroître la notoriété du Québec, tout en répondant à ses propres besoins. D'autres actions s'avèrent nécessaires afin de développer davantage la présence du Québec sur la scène internationale.

À l'instar de ses partenaires commerciaux internationaux, le Québec a établi une politique de diplomatie publique visant à promouvoir les intérêts du Québec auprès de ses partenaires commerciaux internationaux en s'adressant directement aux populations de ces États plutôt qu'en interagissant uniquement avec leurs classes politique et diplomatique. L'opération de bureaux du Québec à l'étranger et la réalisation de missions commerciales en sont les deux principales manifestations. Le Québec gagnerait toutefois à adopter un nouvel outil de diplomatie publique.

Les ambassadeurs-citoyens de demain

La diplomatie traditionnelle et la diplomatie publique, toutes deux effectuées par des représentants gouvernementaux, ne peuvent remplacer l'impact sur nos partenaires commerciaux internationaux qu'ont des centaines de milliers de touristes, étudiants, exportateurs, investisseurs et autres expatriés québécois à l'étranger. Les stratégies visant à canaliser l'énergie de ces « ambassadeurs-citoyens » en sont encore aujourd'hui à un stade embryonnaire et le développement d'une stratégie innovatrice, créative et audacieuse pour le Québec est nécessaire pour relever ce défi.

Les deux grandes difficultés que rencontrent ces stratégies sont l'identification et la mobilisation de ces « citoyens-ambassadeurs » afin qu'ils diffusent le plus largement possible certains messages clés d'information du gouvernement du Québec (i.e. ouverture du Québec aux investissements étrangers, stabilité politique malgré la présence du mouvement souverainiste, l'existence d'une multitude d'attractions touristiques au Québec, la qualité de l'enseignement québécois, etc.).

Afin de mettre en contact la diaspora québécoise, il est primordial de connaître ces ressortissants à l'étranger. Aucune base de données uniforme et complète relative à la diaspora n'existe actuellement. En outre, aucune structure officielle de contact n'a été mise sur pied afin de permettre aux Québécois résidant à l'étranger de rester en contact notamment avec les autorités et les professionnels du Québec. Le réseau des délégations québécoises à l'étranger et les diverses associations de professionnels constitueraient d'excellentes sources de réseautage pour la diaspora.

La meilleure manière de rejoindre et d'inciter ces « citoyens-ambassadeurs » est de débiter par les individus et entreprises bénéficiant de l'aide du gouvernement du Québec pour aller à l'étranger. Ainsi, en contrepartie des subventions remises aux étudiants, entreprises exportatrices, athlètes, artistes et coopérants humanitaires, il serait juste et très approprié que le gouvernement du Québec requiert de ces individus et entreprises qu'ils joignent un répertoire et une plateforme virtuelle de recensement et de réseautage.

Cette plateforme leur permettrait d'échanger notamment sur les particularités, les défis et les opportunités d'affaires inhérentes à leur pays d'accueil. Cette plateforme virtuelle servirait également à faire parvenir fréquemment aux expatriés québécois les messages clés d'information que le gouvernement du Québec voudrait diffuser.

Ce réseau de la diaspora, le Québec a tout intérêt à l'organiser, mais aussi à le faire grandir. La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est indispensable à l'ouverture et la coopération avec d'autres pays. Dans le cadre des échanges commerciaux, le multilinguisme permet aux entreprises de bénéficier pleinement de la mondialisation.

Le multilinguisme est encore à développer au Québec. En juin 2006, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a ajouté l'anglais comme langue seconde à la grille-matière des élèves du premier cycle du primaire. Cette décision a été prise afin d'aider ces élèves à se familiariser avec une deuxième langue dès leur plus jeune âge. L'anglais fait partie des langues les plus parlées au monde, mais l'apprentissage d'autres langues étrangères est aussi nécessaire pour préparer les élèves et les étudiants à être des citoyens du monde. Une des meilleures méthodes d'apprentissage d'une autre langue demeure l'immersion, idéalement en bas âge.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 72

De miser sur la diplomatie citoyenne et :

- 72.1 De se doter d'une politique de communication à ses ressortissants visant à transmettre diverses informations de base sur le Québec et ses prises de position internationales;**
 - 72.2 De développer un répertoire des Québécois établis à l'étranger et susceptibles de partager de l'expertise et des contacts d'affaires avec le Québec;**
 - 72.3 De mettre au point une plateforme virtuelle d'échanges permettant aux gestionnaires et professionnels québécois œuvrant à l'étranger d'échanger entre eux, et au gouvernement du Québec de transmettre les messages clés qu'il désire diffuser à ses ressortissants;**
 - 72.4 De développer des partenariats d'échanges interlinguistiques entre les écoles et collèges du Québec et des institutions étrangères;**
-

Plusieurs organismes aussi bien publics que privés participent activement à la promotion du Québec sur la scène internationale, en mettant en évidence ses forces et ses atouts sous différents axes. C'est le cas notamment du ministère des Relations internationales (MRI) qui met l'emphasis sur la politique commerciale du Québec. Les informations disponibles sur le site web du MRI sont accessibles en trois langues : français, anglais et espagnol. Mais plusieurs sociétés d'État et municipalités sont également actives.

La participation de nombreux organismes à la promotion du Québec constitue un atout considérable pour accroître sa notoriété à l'échelle internationale. Néanmoins, les informations transmises sont souvent sélectives puisqu'elles dépendent des objectifs de chaque organisme.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 73

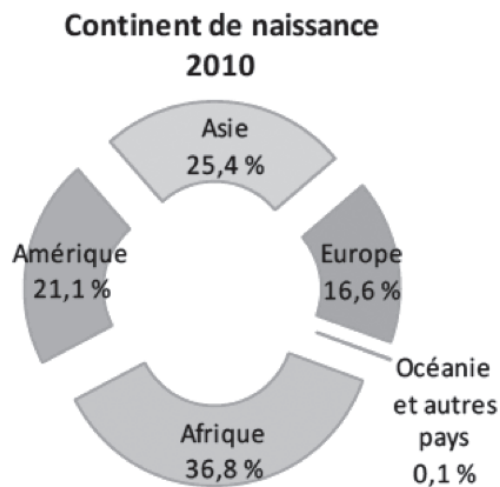
De développer un portail gouvernemental central qui sera multilingue et qui présentera les différents atouts du Québec pour attirer davantage d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée;

Multiplier les ententes de mobilité de main-d'œuvre

Dans les années 70, le Québec était l'une des sociétés les plus jeunes d'Occident; il est sur le point de devenir l'une des plus vieilles. Nous vieillirons en 30 ans autant que d'autres nations le feront en deux ou trois générations. La recherche d'une main-d'œuvre ayant les qualifications dont le Québec a besoin sera donc un enjeu incontournable pour soutenir la prospérité québécoise. Il faut donc jouer le jeu de l'ouverture des frontières pour les travailleurs qualifiés, ce que nous avons déjà entamé avec la signature d'une entente historique avec la France portant sur la mobilité des travailleurs qualifiés.

Nous devons continuer à ouvrir de nouveaux espaces pour attirer ici les talents que nous souhaitons. Le reste de l'Europe et l'Amérique latine constituent des cibles de premier choix pour mieux y faire connaître les possibilités qu'offre le Québec aux travailleurs qualifiés susceptibles d'immigrer ici.

Les pays européens ont des standards de qualifications professionnelles se rapprochant généralement de ceux qui ont cours au Québec. À leur arrivée, les travailleurs européens peuvent cheminer plus aisément à travers le processus, qui peut parfois être long et complexe, amenant à l'obtention d'une reconnaissance de leurs compétences professionnelles.



Source : Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, 4e trimestre et année 2010

La France et le Québec ont déjà conclu une entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Ainsi, le fait de s'entendre en amont avec la France sur différentes professions réglementées aura notamment comme conséquence directe que l'immigrant français reçu n'aura plus à se demander si ses diplômes ont une valeur en sol québécois : il pourra pratiquer sa profession beaucoup plus rapidement après son arrivée et ainsi contribuer à l'essor de notre économie.

L'ouverture vers d'autres pays francophones tels que la Belgique et la Suisse mérite d'être explorée. La Belgique compte 10 788 760 habitants, dont 3,5 millions parlants français³⁷. Pays quadrilingue, la Suisse compte 7 731 167 d'habitants en 2010, dont près de 1,6 million (20%) de parlants français.

L'Europe non francophone mérite également une attention particulière, notamment dans le cas des pays qui sont, à l'instar du Québec, soucieux de collaborer pour élargir leur zone de mobilité des talents. Étant donné le rapprochement de leur système professionnel avec celui du Québec, le chemin vers la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs est également plus aisé.

Enfin, le Québec et les pays latino-américains présentent de nombreux traits communs. Ils ont un même voisin qui constitue leur principal partenaire commercial : les États-Unis. L'Amérique latine figure parmi les marchés émergents à fort potentiel puisque son taux de croissance est estimé à 5,7% au cours de l'année 2008 selon la Banque Mondiale. Finalement, l'espagnol, langue officielle des pays de l'Amérique latine, a la même racine que le français, ce qui faciliterait et accélérerait la francisation des nouveaux immigrants.

³⁷ - Source : Source : FMI - World Economic Outlook Database ; Banque Mondiale

PROPOSITION 74

De miser sur la mobilité internationale de la main-d'œuvre, et :

- 74.1 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec d'autres pays francophones européens que la France, comme la Belgique et la Suisse;**
 - 74.2 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec des pays non francophones européens soucieux d'élargir leur zone de mobilité et qui ont des systèmes professionnels et académiques semblables à ceux du Québec;**
 - 74.3 De mettre davantage d'efforts pour stimuler l'immigration provenant des pays latino-américains, étant donné leur proximité linguistique avec le Québec;**
-

La diversité culturelle, une clé pour le développement du Québec

« La diversité culturelle, c'est l'aspiration des peuples à se développer, sur le plan international, dans un environnement favorable à l'épanouissement de toutes les cultures, et ce, dans le cadre d'un authentique dialogue³⁸ ». Elle présente des atouts majeurs pour une nation telle que le Québec. Pour une entreprise, la diversité culturelle peut également constituer un avantage concurrentiel. La diversité de ses ressources humaines lui permet de mieux répondre aux attentes de sa clientèle, de rehausser son image de marque et de profiter d'un potentiel réseau d'ambassadeurs sur des marchés étrangers.

Dans la pratique comme dans la communication des gouvernements libéraux successifs des 30 dernières années au Québec, un fil conducteur distinctif ressort clairement : un impératif de mobilité, selon lequel la personne (immigrante ou autre) qui s'intègre dans une société ne doit pas voir son destin enfermé dans la voie (classe sociale, profession, milieu culturel ou groupe ethnique...) qui lui en a ouvert l'accès – en d'autres termes, les frontières doivent être poreuses.

Il va sans dire que, de manière implicite, les pratiques du PLQ instituent le français comme langue commune des rapports interculturels. Contrairement aux visées du Parti Québécois, toutefois, il n'est pas question de test formel ou de limite de temps, encore moins de priver des citoyens de droits fondamentaux si la qualité de leur langue seconde ne satisfait pas aux inspecteurs gouvernementaux. Les libéraux sont convaincus que la langue française doit s'imposer aux nouveaux arrivants en raison de son prestige intrinsèque et des opportunités qu'elle permet en terre québécoise. L'histoire linguistique des dernières décennies nous donne d'ailleurs raison.

38- Gouvernement du Québec : <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/>

« Pour ce qui est du Québec, l'essentiel est de s'en remettre à une formule qui préserve les acquis de cette nation, dans toute leur richesse, tout en étendant la sphère dans laquelle ils peuvent se déployer ou se redéployer. Jusqu'à preuve du contraire, l'interculturalisme s'annonce comme le modèle le plus apte à conjuguer efficacement ces impératifs. » (Gérard Bouchard, 2011) ³⁹

Le fait est que le Québec a développé à travers les ans un modèle qui lui est propre, qui mise sur le dialogue mais qui propose aussi au nouvel arrivant l'intégration au socle commun des valeurs forgées à travers les siècles par le groupe majoritaire de la société d'accueil. Ce modèle ne doit pas à notre avis rester le secret bien gardé des experts de la sociologie. Il doit reposer sur quelques définitions claires et compréhensibles, largement partagées par tous les membres de la société québécoise. Un modèle plus explicite aurait pour effet de mettre l'accent sur l'équilibre des obligations morales, qui incombent autant au nouvel arrivant et aux compatriotes qui l'ont précédé, qu'à la société d'accueil et ses institutions.

Il deviendrait de plus possible de référer à ce modèle, plutôt qu'à des concepts étrangers à notre culture politique, si les circonstances exigent l'ajout de balises additionnelles, notamment lorsque le comportement d'un petit nombre de nouveaux venus au Québec entre en contradiction avec les principes de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'éducation universelle ou de la neutralité des institutions publiques envers les croyances religieuses.

39- Bouchard, G. (2011). Qu'est-ce que l'interculturalisme?. Revue de droit de McGill.

PROPOSITION 75

De valoriser davantage les bénéfices découlant de la diversité culturelle auprès de la population québécoise, dans une perspective d'interculturalisme;

L'intégration des nouveaux arrivants est une voie à deux sens. C'est l'esprit même de l'interculturalisme pratiqué au Québec. Sur le plan pratique, cela suggère de la part de l'immigration un intérêt pour la découverte graduelle de l'héritage culturel de la société d'accueil, et un effort pour la rendre accessible dans toute sa richesse de la part du gouvernement. Nous croyons qu'un moyen tout indiqué serait d'offrir aux nouveaux arrivants, dans l'année suivant l'obtention de leur statut de résident permanent, un laissez-passer culturel leur donnant accès à des billets pour des expositions et des événements culturels québécois à des prix semblables à ceux exigés pour l'admission des enfants. Les institutions culturelles, en particulier celles hors de la région métropolitaine pourraient adhérer au programme en contrepartie des avantages liés à la promotion du programme par le gouvernement.

PROPOSITION 76

D'offrir un « laissez-passer culturel » aux nouveaux immigrants afin de les aider à découvrir et à mieux connaître le Québec, leur permettant de fréquenter les institutions culturelles québécoises, en particulier à l'extérieur de la métropole.
